ARTHUR HERCHEN

MANUEL

D'HISTOIRE NATIONALE

A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT

orné de 50 gravures et de 4 cartes dans le texte



LUXEMBOURG
Gustave SOUPERT, imprimeur-éditeur

—

1918

MANUEL
D'HISTOIRE NATIONALE

MANUEL

D'HISTOIRE NATIONALE

A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT

orné de gravures et de cartes

PAR

ARTHUR HERCHEN

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE DE LUXEMBOURG



LUXEMBOURG
Gustave SOUPERT, imprimeur-éditeur.

1918.

Introduction.

Divisions de notre histoire nationale.

Notre pays n'a pas toujours été indépendant, comme il l'est aujourd'hui. Dans son existence politique presque millénaire il a subi les vicissitudes et les transformations les plus diverses. Après la chute de l'empire romain et les invasions des barbares, il a été gouverné pendant près de cinq siècles par des princes nationaux, comtes et ducs de Luxembourg. C'était, pour ainsi dire, l'âge d'or de son histoire, où le peuple luxembourgeois occupa dans la gloire une place plus large que sur le sol. Victime, ensuite, des luttes internationales et des combinaisons de la diplomatie, comme la Belgique, dont il partageait alors les destinées, il a retrouvé enfin, après quatre cents ans de domination étrangère, la possession durable d'une indépendance, dont il avait été si longtemps sevré.

D'après ce qui précède, l'histoire de notre pays peut être divisée en *quatre grandes périodes*, dont chacune comprend plusieurs subdivisions:

I. Les **temps anciens**, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à Sigefroid, premier comte de Luxembourg (963).

1. L'*époque préhistorique* jusqu'au VIe siècle avant Jésus-Christ.
2. L'*époque celtique* jusqu'à la conquête romaine (53 avant Jésus-Christ).
3. L'*époque gallo-romaine* jusqu'à l'établissement définitif des Francs dans nos contrées (vers 450 après Jésus-Christ).
4. L'*époque franque* jusqu'à l'acquisition du château de Lucilinburhuc par Sigefroid (963 après Jésus-Christ).

II. La **période féodale,** depuis Sigefroid, premier comte de Luxembourg, jusqu'à la conquête bourguignonne (963-1443).

1. Les *comtes de la Maison d'Ardenne* (963-1136).
2. La *maison de Namur* (1136-1247).
3. La *dynastie de Luxembourg-Limbourg* (1247-1443).

III. Les **dominations étrangères,** depuis l'extinction de notre dynastie nationale, jusqu'à l'avènement de *Guillaume Ier d'Orange-Nassau* (1443-1815).

1. La *domination bourguignonne* (1443-1516).
2. La *domination espagnole* (1516-1714).
3. La *domination autrichienne* (1714-1795).
4. La *domination française* (1795-1814).

IV. La **période d'indépendance nationale**, depuis l'avènement de Guillaume d'Orange-Nassau jusqu'à nos jours.

1. La *dynastie d'Orange-Nassau* (1815-1890).
2. La *dynastie de Nassau-Weilbourg* (1890 jusqu'à nos jours).



CHAPITRE Ier

Temps Anciens

depuis l'époque la plus reculée jusqu'à Sigefroid, premier comte de Luxembourg (963).

1. Époque Préhistorique.

Il y a trois ou quatre mille ans, notre pays n'avait pas l'aspect qu'il présente aujourd'hui. D'épaisses forêts-vierges, où dominaient le chêne et le hêtre, couvraient la plus grande partie du sol. Le *Grünewald*, le *Baumbusch*, le *Marscherwald*, dans les cantons de Luxembourg, de Mersch et d'Echternach, ne sont que des débris de l'antique forêt d'Ardenne [1]. Nos rivières, la *Moselle*, la *Sure*, l'*Alzette*, l'*Ernz*, coulaient à pleins bords dans leurs vallées maintenant trop larges pour elles. Le climat était rude et brumeux. Des animaux aujourd'hui disparus ou refoulés dans les régions alpestres et circumpolaires parcouraient les solitudes boisées. On y rencontrait le mammouth, énorme éléphant aux défenses recourbées, l'aurochs, sorte de taureau sauvage, l'ours des cavernes, l'élan, le renne, le castor.

A cette époque lointaine [2], des hommes ont déjà habité notre pays, tout comme les régions voisines. D'où venaient-ils? A quelle race appartenaient-ils? Etaient-ce des Finnois, des Ibères ou des Aryens? On ne sait. Pour défendre leur vie, ces hommes avaient de rudes combats à livrer, soit contre leurs semblables, soit contre les grands carnassiers qui rôdaient dans les forêts. Pour se protéger contre les intempéries, ils

[1] Le nom d'*Ardenne* est probablement d'origine celtique: *Hart* = bois ou hauteur boisée, et *Venn* = marais; donc, *forêt marécageuse.*

[2] Cette partie de l'époque préhistorique a été appelée *période paléolithique* ou de la *pierre taillée.*

se terraient sous le creux des rochers ou sous des abris de branchages. Ils se nourrissaient principalement de la chair des animaux, qu'ils prenaient à la chasse, soit au moyen de pièges, soit en les frappant de leurs armes. Ces armes, comme leurs autres outils, étaient faites d'une pierre très dure, appelée

Armes et ustensiles préhistoriques trouvés dans notre pays.

silex, qui se casse en arêtes vives et tranchantes. Ils se couvraient de peaux de bêtes et se tatouaient, comme les insulaires de la Polynésie ou les sauvages de l'Amérique; comme eux, ils se paraient de colliers faits avec des dents d'animaux ou des coquillages enfilés.

Ces hommes primitifs furent remplacés (vers 2000 av. J.-C.) par des peuples plus avancés. Les nouveaux-venus, qui appartenaient peut-être au *rameau ligure*, se servaient d'armes et d'outils de pierre polie d'un tranchant remarquable[1]. Ils cultivaient la terre, avaient des animaux domestiques et pratiquaient même quelques arts, la poterie, le tissage, etc. Pour échapper à leurs ennemis, ils bâtissaient leurs huttes sur pilotis, c'est-à-dire sur des troncs d'arbres enfon-

Le Deivelselter près de Diekirch.

cés au milieu d'étangs quelquefois naturels, mais le plus souvent artificiels, qu'on appelait mares ou *mardelles*.

Ce sont probablement les mêmes hommes qui ont élevé les monuments en pierre brute, connus sous le nom de *dolmens* et de *menhirs*, qu'on a longtemps attribués, mais à

[1] Pour cette raison cette période est appelée la *période néolithique* ou de la *pierre polie*, par opposition à l'âge précédent.

tort, aux Celtes. Ces monuments, dits *mégalithiques*, se trouvent en grand nombre en d'autres contrées, notamment dans la Basse-Bretagne, mais ils sont rares chez nous. On peut citer pourtant le dolmen près de Diekirch, appelé *Deivelselter*, le *Grauenstein* près de Manternach, dont il ne reste plus que la pierre supérieure, et le *dolmen du Mullerthal*.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES [1].

Les mares ou mardelles de notre pays.
Les fouilles du Mullerthal.
Le culte des morts chez les hommes préhistoriques.

---

[1] Nous indiquons sous ce titre les questions qui nous ont semblé moins importantes ou que nous n'avons pu traiter en détail dans un ouvrage élémentaire.

2. Époque Celtique.

Les habitants des cavernes et des mardelles, qui étaient de petite taille, de tête ronde et de chevelure noire ou brune, se trouvaient dans nos contrées depuis un temps indéterminé, lorsqu'au cours du VIe siècle avant notre ère ils furent subjugués ou chassés par des peuples nouveaux, les **Celtes**. Avec l'invasion des Celtes commence, à proprement parler, l'histoire de notre pays.

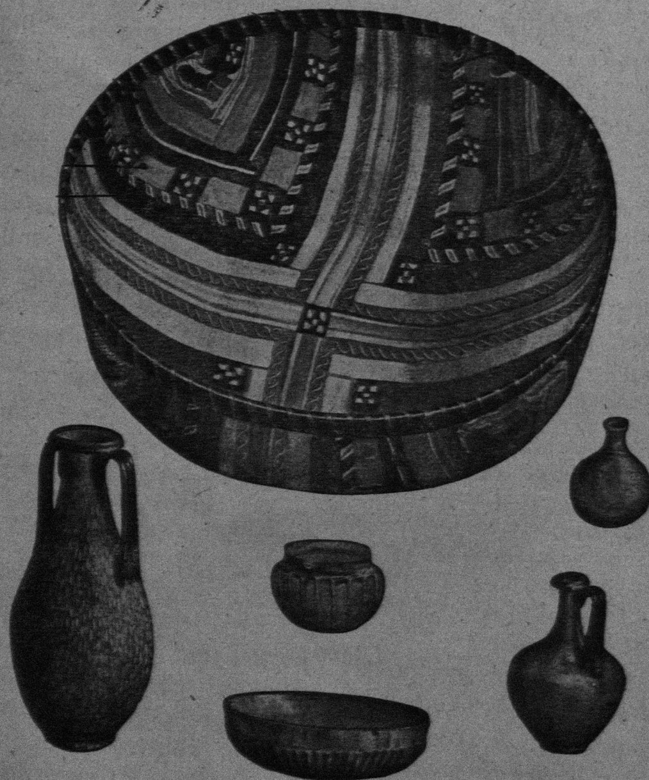
Les Celtes, qui appartenaient à la race aryenne ou indo-européenne, étaient également appelés *Galates* par les Grecs; les Romains les appelaient *Galli*, d'où l'on a fait **Gaulois**. Après avoir occupé d'abord les plateaux de l'Europe centrale, ils franchirent le Rhin et, grâce à leurs armes en bronze et en fer, ils soumirent peu à peu la vaste région, qui s'étend depuis ce fleuve jusqu'à l'Océan et qui fut nommée d'après eux la *Gaule*.

Les anciens historiens disent que les Gaulois avaient la tête allongée, qu'ils étaient grands, avec les yeux bleus et la peau blanche, et qu'ils ressemblaient aux Germains. Quelques auteurs modernes prétendent, au contraire, que les Celtes auraient eu la tête ronde, les cheveux châtains, les yeux bruns, le teint généralement coloré et la taille moyenne et trapue, comme les populations actuelles de la Basse-Bretagne et de l'Auvergne. Il faudrait donc, d'après eux, distinguer entre *Celtes* et *Gaulois*.

Les Gaulois ne formaient pas un seul État. Jules César, au milieu du Ier siècle avant notre ère, les divisait en trois groupes: les *Aquitains*, entre les Pyrénées et la Garonne; — les *Celtes* proprement dits, au nord de la Garonne jusqu'à la Seine et la Marne; — et les *Belges*, au nord de ces deux fleuves. Chacun de ces groupes comprenait un certain nombre de tribus.

Parmi les Belges, la tribu la plus importante était celle des **Trévires**, qui habitait des deux côtés de la Moselle jusqu'au Rhin, à l'est, et jusqu'à la Meuse, à l'ouest. Le Grand-Duché de Luxembourg actuel était donc englobé dans leur territoire.

Les Celtes avaient une organisation religieuse et politique assez avancée. De même que les Grecs et les Romains, ils n'adoraient pas seulement les forces qui agissent au sein de la nature, comme *Tarann*, le dieu de la foudre, mais aussi les forces morales et intellectuelles, comme *Teutat*, le dieu du commerce, et *Belen*, celui des beaux-arts. Jusqu'à la



Antiquités celtiques.

conquête romaine, ils ne représentaient pourtant pas leurs dieux par des images à figure humaine et n'avaient pas de temples.

Chaque tribu avait son gouvernement et ses institutions propres. A la tête étaient des chefs, qui tantôt obéissaient à un roi, tantôt formaient des factions rivales et se disputaient le pouvoir. Chacun de ces chefs était entouré d'une foule de clients *(ambacti)* et d'esclaves. Il n'y avait

pas de villes et de villages proprement dits, mais seulement des refuges sur les hauteurs, où la population trouvait un abri en cas d'invasion.

L'élevage des animaux domestiques, surtout des chevaux et des porcs, formait la principale ressource des Trévires. Ils connaissaient aussi l'agriculture et cultivaient l'avoine et l'orge. Cependant plusieurs expressions de notre patois, comme *iéren*, (arare), labourer, *Kolter* (culter), coutre de la charrue, qui sont manifestement d'origine latine, sembleraient tout au moins indiquer qu'ils ont reçu des Romains leurs premières notions d'agriculture. Le commerce était peu développé par suite du manque de moyens de communication.

Les Celtes ont laissé sur notre sol des traces assez nombreuses de leur séjour. Il nous reste d'eux des glaives, des haches et d'autres armes en bronze et en fer, ainsi que des colliers et des bracelets, qui dénotent déjà un goût artistique. A en croire certains historiens, les noms de nos principaux cours d'eau, la *Moselle*, la *Sure*, l'*Alzette*, la *Chiers*, la *Blees*, l'*Our*, la *Gander*, etc., de même que ceux des localités qui se terminent en *ach* et en *ig*, sont celtiques. D'autres indices plus probants sont les monnaies celtiques, dont plusieurs spécimens ont été trouvés chez nous.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les institutions politiques des Gaulois.
La religion et le culte des Gaulois.
Les druides.
Les monuments celtiques de notre pays.

---

3. Époque Gallo-romaine.

53 av. J.-C. – 450 apr. J.-C.

Vers le milieu du siècle qui précéda l'ère chrétienne, les **Romains**, qui possédaient déjà la plupart des pays méditerranéens, chargèrent *Jules César*, un des plus grands hommes de guerre de l'antiquité, de faire la conquête de la Gaule. Après avoir repoussé les *Helvètes*, anéanti l'armée d'*Arioviste* et dompté les *Belges*, il chargea son lieutenant *Labiénus* de soumettre les *Trévires*, qui avaient pris les armes sous leur chef *Indutiomar*. La lutte fut chaude, mais de courte durée. La tactique et la stratégie des Romains triomphèrent facilement de nos ancêtres, mal armés et peu disciplinés. Indutiomar fut défait et périt dans la fuite (53 av. J.-C.).



Jules César.

Depuis lors les *Trévires*, tout comme les Belges et les Gaulois, *acceptèrent la domination romaine, qui devait durer près de cinq siècles*. Leur pays devint une terre romaine; eux-mêmes adoptèrent peu à peu les institutions, la religion et jusqu'au langage des vainqueurs. Ainsi le veut cette loi historique: de deux peuples en contact, c'est le plus civilisé qui impose à l'autre sa langue, ses mœurs et ses coutumes.

Pour assurer leur domination, les Romains tracèrent à travers nos forêts *trois grandes routes militaires*, surprenantes de solidité, qui allaient d'un bout du pays à l'autre, jalonnées, de mille en mille, de bornes monumentales.

La principale partait de Reims et aboutissait à Trèves, en passant par Ivoix-Carignan, Étalle, Arlon, Luxembourg, Oberanven, Wasserbillig et Igel. Une autre allait de Metz, par Thionville et Dalheim, à Trèves ou plutôt jusqu'au Widdenberg, où elle se rattachait à la première. Une troisième, qui partait d'Étalle, station de la route de Reims, se dirigeait par nos Ardennes vers Cologne.



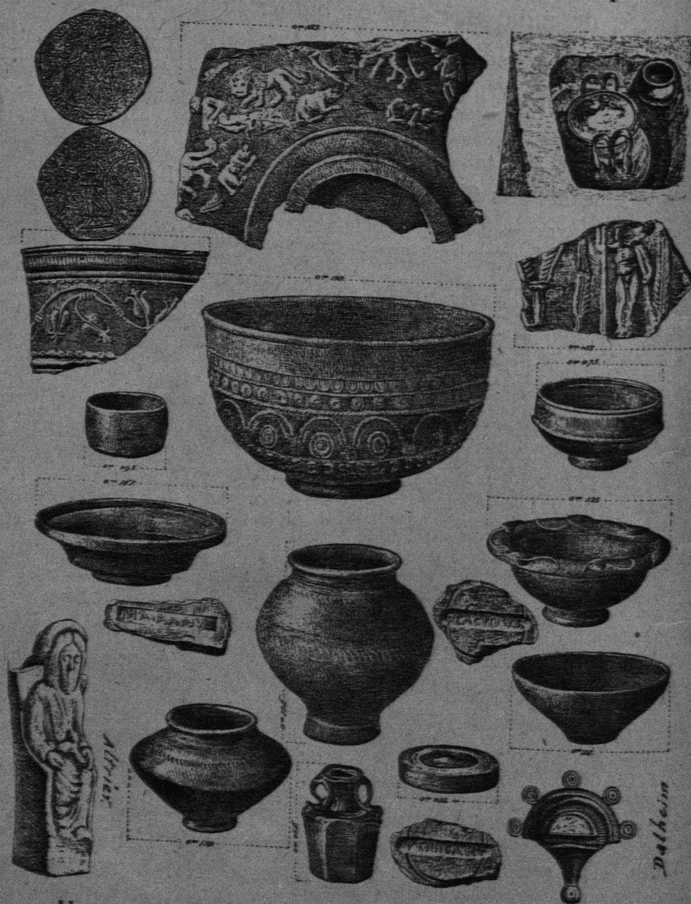
Fragment de la Mosaïque de Nennig.

Tout un réseau de voies secondaires s'embranchaient sur ces grandes chaussées[1]; elles reliaient entre elles les localités les plus importantes. On peut dire que ces voies romaines, dont il reste encore aujourd'hui des tronçons assez importants, appelés „*Kiém*" en patois luxembourgois[2], ont amené dans nos régions encore incultes et peu habitées des transformations plus considérables que les chemins de fer au XIXe siècle.

[1] Ainsi appelées à cause de la grande quantité de mortier de chaux, qui entrait dans leur construction.

[2] *Kiém*, ancien mot celtique ou peut-être romain *(camina)*, d'où est dérivé *chemin*.

La „paix romaine" favorisa la prospérité économique du pays, en développant l'agriculture et le commerce. Les Romains apportèrent chez nous les différentes espèces de



Vases, monnaies, statuette et objets divers gallo-romains, trouvés à Dalheim et à Altrier.

céréales, la plupart de nos arbres fruitiers et la vigne. Le pays se couvrit de villas, dont plusieurs étaient de véritables habitations de plaisance. On en a trouvé de nombreux vestiges dans les vallées de la Moselle (Nennig, Bous) et de

l'Alzette (Berchem, Mersch). La population augmenta dans des proportions considérables, et une grande aisance régnait partout. L'idiome celtique disparut peu à peu et fut remplacé par le latin vulgaire ou rustique. Quant à la religion des Celtes, d'abord fusionnée avec le polythéisme romain, elle fut battue en brèche, dès le IVe siècle, par le christianisme, qui devint au cours du siècle suivant la religion d'État de l'empire romain.

Le développement de la civilisation romaine fut arrêté tout-à-coup par les invasions réitérées des *Germains*, qui habitaient à l'est du Rhin. Dès le IIIe siècle, des groupes de *Francs* et d'*Alamans* franchirent le fleuve et s'infiltrèrent dans nos contrées. Pour arrêter ces barbares, les Romains établirent sur les points stratégiques les plus importants des camps retranchés et des castels, dont il reste encore quelques débris, au *Titelberg*, au *Helperknapp*, à *Altrier*, à *Contern*, à *Luxembourg*, à *Mondorf*, aux *Nommerleien*, près d'Angelsberg, au *Bardenberg* (Clairefontaine), près d'Arlon, etc. A mesure que la puissance romaine déclinait par suite de l'anarchie qui régnait dans l'empire, ces invasions des barbares devinrent de plus en plus fréquentes, et il vint un moment où les légions romaines ne furent plus en état de les repousser.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

La campagne de Labiénus contre les Trévires.

Les révoltes des Trévires sous Tibère et Vespasien.

Conséquences politiques, matérielles et intellectuelles de la conquête romaine.

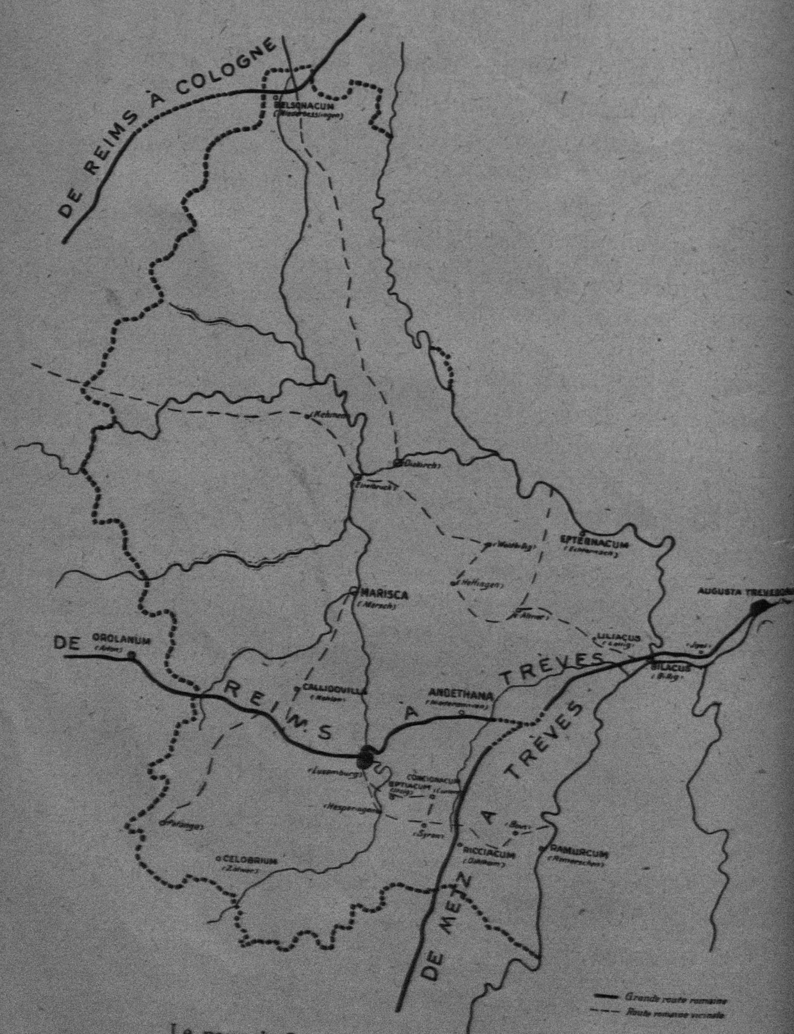
Les routes, les castels et les camps romains.

Les monuments funéraires des Romains.

Les origines du christianisme chez les Trévires.

Les principales localités de la période gallo-romaine.

Les antiquités romaines les plus remarquables de notre pays.



Le pays de Luxembourg à l'époque romaine.
Routes et localités principales.

4. Époque franque.

(450 – 963).

Une catastrophe terrible amena la fin de la domination romaine dans nos contrées. En 406, une véritable avalanche de barbares, les *Suèves*, les *Alains*, les *Vandales*, chassés de leurs territoires par l'arrivée des *Huns* en Europe, forcèrent le passage du Rhin, qui était la frontière de la Gaule, et, culbutant les *Francs*, qui la gardaient, ils se répandirent sur le pays des Trévires, la Belgique et toute la Gaule, mettant tout à feu et à sang. Cette invasion fut suivie, en 451, de celle des Huns d'*Attila*, plus terrible, plus dévastatrice encore. Tout ce qui était resté debout jusqu'alors, fut, cette fois, saccagé, ruiné, détruit de fond en comble. A la suite de ces incursions continuelles des barbares, les contrées situées des deux côtés de la Moselle étaient devenues en grande partie incultes et inhabitées. C'est dans ces territoires qu'après le départ des légions romaines, rappelées en Italie pour la défendre contre les Goths d'*Alaric*, des tribus de **Francs Ripuaires** s'établirent définitivement (vers 445).

Les nouveaux conquérants étaient des barbares cruels et féroces. Ils abolirent l'ancienne division territoriale et l'organisation administrative, établie par les Romains, et ils divisèrent le pays qu'ils avaient occupé en *cantons* (pagi). Les contrées qui devaient former plus tard le duché de Luxembourg, appartenaient à quatre cantons principaux, savoir: le *canton mosellan*, ceux de *Bitbourg*, de *Wavre* et des *Ardennes* (voir la carte, p. 25). Chacune de ces circonscriptions était placée sous le commandement d'un comte régionnaire (Gaugraf).

A la même époque où les Ripuaires se fixèrent en deçà du Rhin moyen et s'avancèrent jusqu'à la Meuse en longeant la lisière septentrionale de l'Ardenne, les *Francs Saliens* se répandirent dans le nord de la Belgique et s'infléchirent vers Tournai, en côtoyant la Forêt Charbonnière.[1] Un de leurs

[1] On appelait ainsi cette partie de la Belgique qui correspond au bassin houiller du Hainaut. Entre les deux rideaux de la Forêt Charbonnière et de l'Ardenne se maintinrent les *Celtes romanisés*, qu'on appela, dans la suite, les *Wallons*.

chefs, **Clovis**, roi de Tournai, fit la conquête de la plus grande partie de la Gaule et soumit ensuite à son sceptre toutes les tribus franques, celles des Ripuaires et celles des Saliens. Il devint ainsi le fondateur de l'empire franc.



Saint Willibrord.

Au cours de ces invasions et de la conquête franque, notre pays, où le *christianisme* s'était répandu dès le IV[e] siècle, était redevenu païen. Les Francs, en effet, au moment où ils envahirent la Gaule, n'avaient pas encore adopté l'Évangile. Partout où ils s'établirent, ils détruisirent ou laissèrent périr les institutions chrétiennes. Cette situation ne se modifia qu'après la conversion de Clovis (496). Les deux sœurs du

roi et trois mille de ses guerriers suivirent son exemple. Mais, dans les contrées peu accessibles du nord-est de la Gaule et surtout au fond des forêts luxembourgeoises, le culte de Wotan persista encore longtemps à côté du paganisme romain et même du druidisme celtique. C'est seulement vers la fin du VII[e] et au commencement du VIII[e] siècle que notre pays fut complètement évangélisé, la partie wallonne par *saint Hubert*, évêque de Liége, et la partie allemande par *saint Willibrord*, l'apôtre des Frisons et ses disciples.

Saint Willibrord naquit vers 658 dans le Northumberland, en Angleterre, d'une famille anglo-saxonne. Vers 690, il se rendit avec douze autres missionnaires chez les Frisons, qui étaient encore païens. Secondé par le maire du palais *Pépin d'Herstal*, il y fonda l'évêché d'Utrecht. Pendant un voyage qu'il fit à Trèves, *Irmine*, la pieuse fille du roi franc Dagobert II et abbesse d'Euren[1], lui fit don d'un petit hospice avec ses dépendances, qu'elle possédait à *Echternach*. Willibrord le transforma en un monastère selon la règle de saint Benoit, et y créa en même temps une école, destinée à former les jeunes missionnaires, qui devaient continuer son apostolat (698). Il y mourut le 7 novembre 739 et il y trouva sa sépulture, selon le vœu exprimé dans son testament. „Pendant les onze siècles de son existence", dit le Dr Glæsener, le grand établissement fondé par Willibrord a exercé une heureuse influence par la propagation de la doctrine chrétienne, par l'adoucissement des mœurs barbares de nos aïeux et surtout par l'enseignement des procédés agricoles et industriels chez un peuple inculte et ignorant."

Clovis mourut en 511. A la suite des guerres intestines qui éclatèrent après sa mort entre ses successeurs, appelés communément les **Mérovingiens** (du nom de *Mérovée*, grand-père de Clovis), l'empire franc se divisa finalement en deux grands royaumes, celui de *Neustrie* ou royaume de l'ouest et celui d'*Austrasie* ou royaume de l'est. La ligne de séparation entre les deux royaumes suivait à peu près le cours de l'Escaut et de la Meuse.

Les derniers Mérovingiens, que l'histoire à flétris du nom de *rois fainéants*, finirent par tomber dans la dépendance de leurs majordomes ou *maires du palais*. En Austrasie, la mairie, qui fut d'abord temporaire, ne tarda pas à devenir héréditaire dans une famille de grands propriétaires du pays des Ardennes,

[1] Localité située à proximité de Trèves.

celles des *Pippinides* ou **Carolingiens,** dont la souche fut *Pépin le Vieux* ou *de Landen*[1] († vers 640).

Le petit-fils de Pépin le Vieux, *Pépin d'Herstal*,[2] augmenta encore la puissance de sa famille en réunissant à la mairie d'Austrasie celle de Neustrie. En 723, son fils *Charles Martel*, celui qui sauva l'Europe de l'invasion musulmane par la victoire de Poitiers, fit don à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves des terres qu'il possédait à *Weimerskirch, Steinsel, Strassen* et *Clémency*. Du domaine de Weimerskirch dépendait un vieux castel romain, que l'empereur *Gallien*[3], dit-on, avait fait élever sur les rochers du Bock (vers 250) et auquel les Francs avaient donné le nom tudesque de *Lucilinburhuc* (petite forteresse); il était destiné à devenir le noyau de la célèbre forteresse de Luxembourg.

Après la mort de Charles Martel, son fils *Pépin-le-Bref* fit déposer le dernier roi mérovingien, *Childéric III*, et se fit sacrer *roi des Francs* par *saint Boniface*, l'apôtre des Germains (751). Il fut ainsi le fondateur de la seconde dynastie des Francs, celle des **Carolingiens**.

Le fils de Pépin-le-Bref, l'empereur *Charlemagne*, le plus grand homme d'État qui ait peut-être jamais existé, aimait à passer les rares moments de loisir que lui laissaient ses nombreuses guerres dans son palais (Pfalz), à *Thionville*. C'est là qu'il convoqua, en 806, un champ de mai, où il fit connaître aux évêques et aux grands de l'empire ses dernières volontés. D'après une tradition controversée, le grand empereur aurait fait déporter des milliers de familles saxonnes dans différentes parties de notre pays, notamment dans les Ardennes, à peu près désertes à cette époque.

L'empire franc, qui avait atteint son apogée sous Charlemagne, ne tarda pas à se démembrer sous ses faibles successeurs. Après la mort de *Louis le Débonnaire*, l'unique héritier du grand empereur, ses trois fils, Lothaire, Louis le

[1] *Landen*, près de Tirlemont, dans la province de Liége.
[2] *Herstal*, village sur la Meuse, près de Liége.
[3] Un des empereurs de l'époque des Trente tyrans.

Germanique et Charles le Chauve, après trois années de guerre civile, conclurent le fameux *traité de Verdun* (843), qui divisa l'empire carolingien en trois parts: la part centrale, c'est-à-dire le territoire compris entre le Rhin à l'est, l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône, à l'ouest, échut à



Charlemagne.

Lothaire, l'aîné; *Louis le Germanique* eut la part orientale, l'Allemagne, et *Charles le Chauve* la partie occidentale, c'est-à-dire le territoire qu'on appela bientôt la *France*.

Le royaume du centre, dont relevaient les contrées qui formèrent plus tard le comté de Luxembourg, disparut bientôt. Après la mort de Lothaire I[er], ses trois fils se partagèrent

ses États (855). Le second, *Lothaire II*, reçut la partie septentrionale, le pays entre la Meuse et le Rhin, qui tira de lui le nom de *Lotharingie* (Lorraine); mais, comme il ne laissa pas de postérité, ses deux oncles, Louis le Germanique et Charles le Chauve, se partagèrent son héritage par le *traité de Mersen* (870).

A cette occasion notre pays fut scindé en deux: le canton mosellan, celui de Bitbourg et celui des Ardennes furent réunis à l'Allemagne, tandis que le canton de Wavre échut à la France.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les *pagi* francs.
La propriété et les institutions sociales à l'époque franque.
Les sépultures franques.
L'idiome luxembourgeois.
Saint Willibrord et saint Hubert.
La donation de sainte Irmine.
La prétendue colonisation saxonne sous le règne de Charlemagne.



Le pays de Luxembourg à l'époque franque.
◆◆◆ Limites des cantons francs, sur la carte du G-D. de Luxembourg en 1918.

CHAPITRE II.

Période Féodale

depuis Sigefroid, premier comte de Luxembourg jusqu'à la conquête bourguignonne (963-1443).

1. Les Comtes de la Maison d'Ardenne

(963-1136).

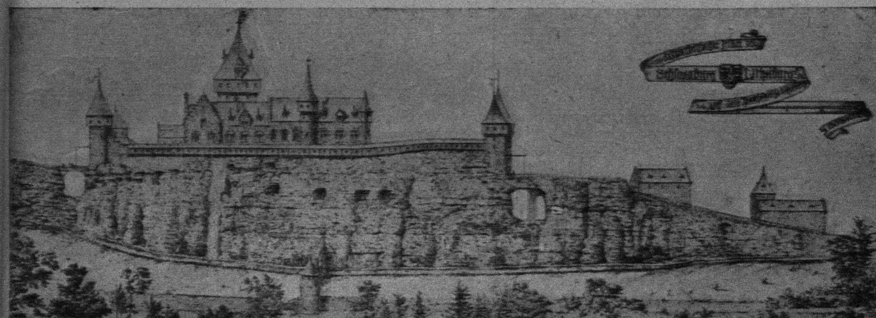
Au cours des guerres civiles qui éclatèrent entre les successeurs de Charlemagne et à la suite des incursions dévastatrices des *Normands* et des *Hongrois*, les comtes régionnaires et autres grands seigneurs, grâce à la faiblesse des rois et au désordre général, se rendirent peu à peu indépendants, usurpèrent les droits régaliens et les domaines de la couronne et réduisirent à l'état de vassaux et de censitaires les petits propriétaires originairement libres. C'est ainsi que s'établit, au cours du IXe siècle, le *régime féodal* ou *la féodalité*.

Ne pouvant plus compter sur la protection des rois, chacun se mit en devoir de se défendre ou de se protéger soi-même. Les plus puissants rassemblèrent autour d'eux une troupe de soldats et construisirent, au milieu de leurs domaines, un ou plusieurs châteaux-forts, tant pour se mettre à l'abri des déprédations des nouveaux barbares que pour repousser les attaques d'un seigneur voisin.

Parmi les grandes maisons seigneuriales, qui se formèrent à cette époque dans la région entre la Moselle et la Meuse, une des plus puissantes et des plus illustres fut la **maison d'Ardenne,** dont la souche fut le comte palatin *Wigéric*, contemporain du roi de France, *Charles le Simple*, et descendant, comme lui, de Charlemagne.

Wigéric laissa une nombreuse postérité. Le plus jeune de ses fils, **Sigefroid,** possédait de vastes domaines disséminés dans les différentes parties de notre pays. Le castel de *Lucilinburhuc*, qu'en 723 Charles Martel avait cédé à l'abbaye de Saint-Maximin avec le domaine de Weimerskirch, se trouvait à peu près au milieu de ses possessions. Aussi, Sigefroid, désireux de l'avoir, entra-t-il en pourparlers avec Wicher, abbé de Saint-Maximin, et l'acquit en échange de ses terres sises à Feulen (963). C'est à partir de cette année que *commence l'existence de notre pays comme État distinct et autonome.*

Sigefroid fit reconstruire la petite forteresse suivant les règles de la fortification de cette époque, et il s'y fixa.



Le château de Sigefroid.

Ses leudes et toute une population de serfs, artisans, cultivateurs et manœuvres, vinrent s'établir tout autour du donjon, soit sur le plateau, confinant à l'ouest au promontoire du Bock, soit dans la vallée de l'Alzette, qui le contourne. Ce fut l'origine de la ville de Luxembourg et de ses faubourgs. Un mur d'enceinte avec fossé et sept tours quadrangulaires en saillie entoura la cité naissante, qui ne tarda pas à imposer son nom à l'ensemble du territoire.

Sigefroid, le fondateur de notre première dynastie, celle des *comtes d'Ardenne*, mourut en 998, laissant cinq fils et

quatre filles dont l'aînée, *Cunégonde*, épousa l'empereur Henri II[1].

Après Sigefroid sept comtes, tous issus de sa race, *Henri Ier* (998-1027) *Henri II* (1027-1047) — *Giselbert* (1047-1056/9) — *Conrad Ier* (1056/9-1086) — *Henri III* (1086-1096) — *Guillaume* (1096-1128/9) — *Conrad II* (1128/9-1136) gouvernèrent successivement le comté de Luxembourg. C'étaient, pour la plupart, des hommes fiers, belligueux, avides de renommée, de butin, et, à l'occasion, de vengeance. Aussi les guerres étaient-elles fréquentes, surtout avec la ville de Trèves. L'histoire de ces démêlés est monotone et fatigante et ne mérite pas qu'on l'étudie en détail.

Sous le règne de **Giselbert,** la population de la ville de Luxembourg s'était accrue au point qu'il fallut abattre le mur de Sigefroid et construire une seconde enceinte, qui enveloppait une surface de cinq hectares[2] et qui était flanquée de douze tours carrées et percée de six portes (1050). — Le successeur de Giselbert, le comte **Conrad Ier**, fonda, en 1183, à proximité de son château, l'abbaye bénédictine d'*Altmunster*, qui détenait, pendant près de trois siècles, le monopole de l'instruction dans la partie allemande de l'ancien comté de Luxembourg.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

La légende de Mélusine.
Le château de Sigefroid et ses casemates.
Lutte des fils de Sigefroid contre l'empereur Henri II.
La seconde enceinte de la ville de Luxembourg.
Les Luxembourgeois aux croisades.
La fondation de l'abbaye d'Altmunster.
Les démêlés de nos premiers comtes avec l'archevêché de Trèves.

---

[1] Henri II et Cunégonde ont été canonisés tous les deux, le premier en 1167, Cunégonde en 1200.

[2]) L'espace entouré par la première enceinte était à peine d'un et demi-hectare et confinait, à l'ouest, au Marché-aux-Poissons actuel. Le fossé de la seconde enceinte passait par la rue du Fossé, la rue Guillaume et celle de la Trinité pour aboutir au point d'intersection de cette rue et de celle du Saint-Esprit.

2. La Maison de Namur

(1136—1247).

Henri IV l'Aveugle 1136—1196).

La ligne masculine de Sigefroid s'éteignit, en 1036, dans la personne de son septième successeur, *Conrad II*. Un cousin germain de celui-ci, *Henri de Namur,* surnommé *l'Aveugle,* hérita alors du comté de Luxembourg du chef de sa mère *Ermesinde,* fille du comte Conrad Ier. Trois ans plus tard, par la mort de son père Godefroid, Henri devint aussi comte de Namur et, par la suite, il recueillit encore d'un de ses cousins germains le comté de *Laroche* et d'un autre celui de *Durbuy*. Il était alors sans contredit un des princes les plus puissants de la Lotharingie; néanmoins sa carrière fut plus retentissante qu'heureuse et féconde.

Comme comte de Luxembourg, Henri IV était avoué ou abbé laïque de Munster, d'Echternach et de Saint-Maximin de Trèves. En cette dernière qualité il eut avec les archevêques *Albéron* et *Hillin* des démêlés qui se terminèrent, en 1155, par une transaction. Notre comte renonça à ses droits d'avoué sur St Maximin, et l'archevêque Hillin lui céda en échange la petite ville de Macher, qui prit dès lors le nom de *Grevenmacher* (marche du comte).

En 1147, comme allié de l'évêque de Liége, Henri reprit la forteresse de *Bouillon*, dont le comte *Renaud de Bar* s'était emparé par surprise. En 1172, il soutint une guerre heureuse, grâce au secours de son neveu, *Baudouin V le Courageux*, comte de Hainaut, contre le duc *Henri III de Limbourg* au sujet du marquisat d'Arlon, qui appartenait au duché de Limbourg, mais dont les comtes de Luxembourg revendiquaient la suzeraineté. Enfin les dernières années de son règne sont toutes remplies par une guerre sanglante contre le comte de Hainaut, *Baudouin V*.

N'ayant point d'enfants de son premier mariage avec *Laurence*, fille du comte de Flandre, Henri l'Aveugle avait d'abord assuré les alleux qu'il possédait dans les comtés de Namur, de Laroche, de Durbuy et de Luxembourg, à sa sœur, Alix, comtesse de Hainaut, et à son fils *Baudouin le Courageux*, s'en réservant seulement la jouissance viagère (1163). Cette cession devait avoir pour lui les suites les plus fâcheuses. En effet, quelques années plus tard, il épousa en secondes noces *Agnès de Nassau*, sœur du comte de Gueldre, et de

ce mariage il lui naquit une fille, *Ermesinde* (1186). Il se repentit alors d'avoir institué Baudouin son héritier et révoqua la donation qu'il lui avait faite. Celui-ci protesta et prit les armes. Vainement, pour lui résister, Henri l'Aveugle forma contre lui une formidable coalition, dans laquelle entrèrent plusieurs princes voisins. Le comte de Hainaut remporta sur les confédérés la victoire décisive de *Noville-sur-Mehaigne*, qui termina la lutte en sa faveur (1194). Baudouin entra en possession du comté de Namur, tandis que le comté de Luxembourg, comme fief masculin, fit retour à l'empereur *Henri VI*, qui en investit son frère, *Otton de Bourgogne*.

Deux ans plus tard, Henri l'Aveugle s'éteignit, presque centenaire, à l'abbaye d'Echternach, où il s'était retiré, pour se préparer à la mort.

La réunion des deux comtés de Namur et de Luxembourg ne dura donc qu'autant que dura le règne d'Henri l'Aveugle; néanmoins elle eut pour notre pays d'heureuses conséquences, au point de vue de son développement politique et social. Le comté de Luxembourg avait été jusqu'alors une terre essentiellement germanique; l'avènement d'Henri l'Aveugle y fit pénétrer des éléments de civilisation romane. Malgré son règne agité par des guerres continuelles, Henri se montra administrateur judicieux et ami du progrès. Il favorisa l'instruction publique, en prenant sous sa protection spéciale les écoles abbatiales de Saint-Hubert et de Munster (Luxembourg)[1].

C'est aussi sous son règne que les premières localités de l'ancien pays – duché de Luxembourg furent affranchies à la *loi de Beaumont*[2]. — Ce vieux droit communal, le plus libéral peut-être qu'ait connu l'Europe

[1] L'école abbatiale de Munster, fondée en 1183, a exercé pendant près de trois siècles une grande influence. Elle était la seule école savante dans la partie allemande du pays, où affluait, suivant le témoignage de Guichardin, la jeunesse studieuse des pays voisins, pour y étudier le français et le thiois (l'allemand). Le caractère bilingue de nos établissements d'instruction se manifeste ainsi dès les temps les plus reculés.

[2] *Beaumont*, au S. E. de Sedan entre Mouzon et Stenay. La charte de Beaumont fut octroyée, en 1182, par l'archevêque de Reims, *Guillaume de Champagne*. A la fin du XVIII[e], elle était en vigueur dans plus de 500 villes et villages des Ardennes et du Luxembourg.

médiévale, assurait aux habitants: 1. la liberté de leurs personnes et de leurs biens moyennant certaines redevances fixes en nature et en argent à payer à leur seigneur; 2 le droit d'élire chaque année, à Pentecôte, leur *mayeur* et sept *jurés*, chargés de rendre la justice et d'administrer les biens de la commune; 3. l'usage des cours d'eau, ainsi que le droit de pacage et d'affouage.

Ermesinde (1196-1247).

Henri l'Aveugle ne laissait pour lui succéder qu'une fille encore mineure, sans expérience et entourée d'intrigues de toute espèce. Sa situation était des plus précaires. Le comté de Luxembourg allait devenir un apanage de la maison de Hohenstaufen, et celui de Namur semblait définitivement perdu. Dans ces conjonctures Ermesinde avait besoin d'un appui et d'un protecteur. Toute jeune, elle donna sa main au comte *Thibaut de Bar*[1] qui, à en croire certains historiens, l'avait déjà briguée du vivant d'Henri l'Aveugle.

Brave et chevaleresque, Thibaut résolut de restituer à sa jeune épouse le magnifique patrimoine que l'imprévoyance de son père lui avait fait perdre. Il entra d'abord en pourparlers avec Otton de Bourgogne, à qui l'empereur avait transféré le comté de Luxembourg. Ces négociations eurent un plein succès: Otton renonça à ses prétentions moyennant une indemnité pécuniaire. Thibaut tourna ensuite ses regards vers le comté de Namur, que Baudouin le Courageux, en mourant, avait légué à son second fils, *Philippe le Noble*[2]. En 1197, il entra dans le Namurois, assiégea Philippe dans sa capitale, mais il ne put s'emparer de la citadelle. Néanmoins l'expédition eut des résultats avantageux pour lui. Par le traité de *Dinant* (1199), Philippe renonça, en faveur d'Ermesinde, aux comtés de Durbuy et de Laroche et à une partie du comté de Namur, située à l'est de la Meuse[3].

Après la mort de Thibaut, Ermesinde épousa en secondes noces *Waleran de Limbourg* (1214), veuf et père de deux

[1] Aujourd'hui Bar-le-Duc. Les comtes de Bar descendaient aussi de Wigéric, souche de notre première dynastie.

[2] Baudouin V le Courageux était mort dès 1195, avant Henri l'Aveugle.

[3] Ce territoire fut appelé dans la suite la *prévôté de Poilvache*.

fils. Par ce mariage elle rattacha de nouveau au comté de Luxembourg le *marquisat d'Arlon*, qui en avait été séparé antérieurement et que Waleran lui apporta comme douaire. Depuis lors notre pays se partageait en deux parties distinctes



La comtesse Ermesinde (1196-1247)
d'après son sceau original.

au point de vue ethnographique et linguistique: le *quartier allemand* et le *quartier wallon*.

Waleran fut le premier de nos souverains qui ne se contenta pas du titre de comte de Luxembourg; il y ajouta celui de comte de Laroche et de marquis d'Arlon [1]. Après son

[1] En 1220, après la mort de son père, il prit encore celui de duc de Limbourg.

mariage il renouvela les prétentions de sa femme sur le comté de Namur; mais il ne fut pas plus heureux dans ses tentatives de s'emparer de la citadelle de Namur que Thibaut de Bar, et il dut se résigner à conclure le second traité de Dinant (1223), qui confirmait celui de 1199.

* * *

Lorsqu'en 1225 Waleran mourut, Ermesinde prit elle-même en main les rênes du gouvernement, d'abord comme régente et tutrice de son fils mineur, *Henri le Blondel*, puis — chose curieuse — à partir de 1236, c'est-à-dire après la majorité d'Henri, elle prit le titre officiel de comtesse de Luxembourg.

Le gouvernement personnel d'Ermesinde présente un double intérêt: 1° par ses *réformes* et ses *institutions administratives*, et 2° par ses *acquisitions territoriales*.

1° Les institutions d'Ermesinde avaient pour but de *régulariser et de centraliser les pouvoirs publics* — de *briser la puissance des grands seigneurs fondataires* au profit de celle du souverain — et *d'améliorer autant que possible la condition de ses sujets*.

A l'instar des rois de France, Ermesinde créa d'abord des **charges ou offices de cour** (Hofämter), qu'elle conféra aux chefs des familles nobles, qui lui étaient particulièrement dévoués. Le *seigneur de Daun* fut nommé *maréchal de la noblesse*, et, en cette qualité, il avait le commandement de la chevalerie luxembourgeoise en cas de guerre. *Thierry de Thionville* ou de *Mersch* devint *grand-échanson*, le seigneur de Larochette, *banneret*. Ces officiers formaient en même temps, semble-t-il, une sorte de Conseil d'État, à l'avis duquel la comtesse recourait en cas de besoin.

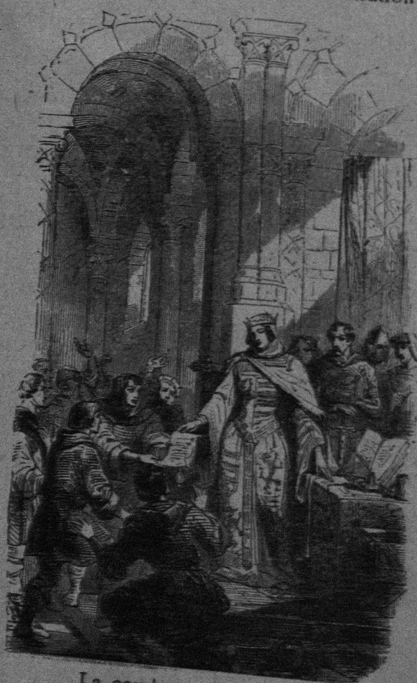
Avant Ermesinde, les domaines de la couronne étaient administrés par des **avoués** dont les fonctions étaient héréditaires dans certaines familles Ainsi les seigneurs de Soleuvre étaient avoués de Luxembourg, ceux de Wiltz avoués d'Arlon. C'est Ermesinde — tout porte à le croire — qui remplaça les avoués par des **prévôts**, nommés et révocables par elle. Les prévôts étaient chargés non seulement de gérer les domaines de la couronne, mais encore de faire exécuter, sur le territoire qu'ils administraient, les ordonnances du souverain, d'assurer le maintien de l'ordre, de rendre la justice et, s'il était besoin, d'organiser et de diriger la défense.

A en croire la plupart des historiens luxembourgeois, Ermesinde organisa également le **Siège** ou **Tribunal des Nobles** (Rittergericht) [1], qui

[1] D'autres admettent que ce tribunal existait déjà antérieurement à Ermesinde, et M. N. van Werweke en attribue l'organisation définitive à Henri V, successeur d'Ermesinde. En tout cas, la charge du *justicier des nobles*, qui le présidait, date du règne d'Henri V.

subsista jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Le rôle de cette cour de justice féodale consistait principalement à sauvegarder les droits et privilèges des nobles, à régler leurs rapports avec le suzerain et à aplanir tous les différends qui pouvaient surgir entre eux. Il n'admettait dans son sein que des seigneurs appartenant à la plus ancienne noblesse.

En même temps qu'Ermesinde affermissait ainsi l'autorité de la couronne, en établissant une administration plus régulière et en astreignant les grands à se soumettre au joug de la loi, elle s'occupa avec sollicitude des intérêts du peuple. Le mouvement d'émancipation communale, qui avait commencé sous le règne d'Henri l'Aveugle, s'était encore accentué, tant en France que dans les Pays-Bas et en Allemagne. Ermesinde se montra favorable à ce mouvement, mais elle s'appliquait à soumettre les *communes* ou villes affranchies à son autorité, comme elle s'efforçait à y soumettre les seigneurs. Les **chartes d'affranchissement** qu'elle octroya à *Echternach* (1236), à *Thionville* (1239) et à *Luxembourg* (1244), sont identiques dans leurs parties essentielles pour les trois villes. Elles leur assuraient vis-à-vis du souverain une autonomie analogue à celle dont jouissaient les vassaux à l'intérieur de leurs fiefs. En effet, les bourgeois avaient la liberté individuelle, le droit de se déplacer librement (Freizügigkeit), de disposer de leurs biens et de se marier sans l'autorisation du seigneur. – Ils étaient exempts de toute corvée et de toute taxe extraordinaire et ne devaient qu'un cens fixe de quelques deniers par *feu* (maison). — Ils avaient le droit de justice, sauf en ce qui concernait les affaires criminelles; mais les *échevins*, qui rendaient la justice, étaient nommés par le souverain. — Enfin tout bourgeois en état de porter les armes était obligé de suivre le comte à la guerre sous peine d'amende.



La comtesse d'Ermesinde accorde des lettres de franchise aux bourgeois de Luxembourg.

Convaincue que le bien-être matériel du peuple dépend en grande partie de son développement intellectuel et moral, Ermesinde s'efforça de répandre parmi ses sujets les bienfaits de l'instruction. Elle confirma à l'abbaye de Munster le privilège, qu'Henri l'Aveugle lui avait accordé, de diriger les écoles de la capitale et de tout le pays, et elle favorisa, soit directement, soit indirectement l'établissement de nouvelles congrégations religieuses [1].

Au milieu des travaux et des soucis que lui donnait l'administration de ses domaines, Ermesinde se préoccupa sans cesse de les agrandir, non par des guerres — il n'y en eut qu'une pendant son règne de cinquante ans, celle contre Namur — mais par des transactions à l'amiable, des achats et des alliances matrimoniales. Son premier mari, Thibaut de Bar, reconquit pour elle une partie du patrimoine d'Henri l'Aveugle, les comtés de *Durbuy* et de *Laroche* et la prévôté *Poilvache*. A sa mort, Thibaut lui légua par testament les deux prévôtés de *Marville* et d'*Arrancy* [2]. Son second époux, Waleran de Limbourg, lui apporta en douaire le *marquisat d'Arlon*. En 1221, Robert d'Esch-sur-Sure lui céda la moitié de la *Marktvogtei de Diekirch*, et, après la mort de Waleran, elle acheta la seigneurie de *Falkenstein* et les localités de *Bitbourg* et de *Dahl* [3]. Enfin par le mariage de son fils aîné, Henri le Blondel, avec Marguerite de Bar, elle prépara la réunion de la *seigneurie de Ligny* [4] aux domaines de la maison de Luxembourg.

Ce n'était pas tout encore. A cette époque, il y avait encore un grand nombre de grands propriétaires allodiaux dont les possessions étaient enclavées dans celles de la comtesse ou y touchaient. Ermesinde réussit par d'habiles concessions à déterminer plusieurs de ces seigneurs, tels que les sires de ***Bolland***, de ***Bourscheid***, de ***Linster***, de ***Salm***, de ***Sept-***

[1] C'est sous le règne d'Ermesinde que furent fondés la plupart des couvents de notre pays: *Clairefontaine* (1214), *Useldange* (1217), les *Franciscains* ou *Recollets*, à Luxembourg (1223), *Marienthal* (1231), *Saint-Esprit*, à Luxembourg, et *Bonnevoie* (1234), *Differdange* (1235).

[2] *Marville* et *Arrancy*, situées dans la Lorraine française.

[3] *Bitbourg* et *Dahl*, situées dans l'Eifel.

[4] Il s'agit de Ligny en Lorraine, à l'ouest de Nancy.

fontaines, (Simmern), de *Veldenz*, etc. à se reconnaître ses hommes-liges et à lui prêter le serment d'hommage.

La grande comtesse mourut en 1247 et fut inhumée, selon son désir, à l'abbaye de Clairefontaine, qu'elle avait fondée et richement dotée. Sa mémoire resta longtemps vénérée parmi nos populations. Et c'était justice. Lequel de ses prédécesseurs l'a surpassée voire même égalée? *A la mort de son père, le comté de Luxembourg semblait condamné à disparaître; par son administration habile et énergique elle le reconstitua sur des bases plus solides et elle en tripla l'étendue.*

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Baudouin V le Courageux et la succession d'Henri l'Aveugle.

La loi de Beaumont et ses applications dans l'ancien comté de Luxembourg

La lutte de Thibaut de Bar et de Waleran de Limbourg, au sujet du comté de Namur.

Les réformes administratives d'Ermesinde, ses lettres d'affranchissement.

Sa politique matrimoniale.

---

3. Dynastie de Luxembourg-Limbourg.

(1247-1437).

Par son union avec Waleran de Limbourg, *Ermesinde fut la tige de notre deuxième dynastie, celle de Luxembourg-Limbourg,* qui devait avoir de si brillantes destinées. Cette dynastie, qui a occupé le trône pendant près de deux siècles, comprend huit souverains (comtes et ducs), savoir: *Henri V le Blondel, Henri VI, Henri VII, Jean l'Aveugle, Charles IV, Wenceslas Ier, Wenceslas II* et *Sigismond.* Quatre de ces princes, Henri VII, Jean l'Aveugle, Charles IV et Wenceslas Ier, eurent une importance particulière; tous, excepté les deux derniers, travaillèrent, d'un effort persévérant, à une même œuvre qui fut considérable, l'accroissement de la puissance territoriale de leur maison.

Henri V et Henri VI.

1. *Henri V le Blondel* (1247-1281) avait environ trente ans, lorsqu'il succéda à sa mère Ermesinde. C'était un homme actif et énergique, un vrai chevalier, intrépide et tenace, et en même temps un diplomate habile à profiter des événements et même à les faire naître. Il continua la politique d'expansion territoriale, si bien commencée par Ermesinde.

Sa femme *Marguerite de Bar* lui apporta en dot la seigneurie de *Ligny*; il acquit en outre la prévôté d'*Aywaille*[1], les seigneuries d'*Amblève, Saint-Vith*[2], *Mensdorf* et la seconde moitié de Diekirch. Plusieurs seigneurs, entre autres *Godefroid de Bertrange, Jean de Betzdorf, Henri de Spanheim*[3] et *Jean d'Orchimont*[4], lui prêtèrent le serment de vassalité.

Lors de l'extinction de la descendance mâle et directe de Philippe le Noble[5], Henri V profita de l'occasion pour

---

[1] *Aywaille*, située dans la vallée de l'Amblève, au S. E. de Liège.

[2] *Saint-Vith*, à l'est de l'Our.

[3] *Spanheim*, dans l'Eifel.

[4] *Orchimont*, entre Virton et Sedan.

[5] Philippe le Noble, qui avait pris le titre de *marquis de Namur*, avait laissé ses domaines à sa sœur Yolande, qui avait épousé un seigneur français, *Pierre de Courtenai*, dont les quatre enfants gouvernèrent successivement le pays de Namur.

renouveler les prétentions de sa mère sur le marquisat de Namur. En 1256, il s'empara de la ville de Namur, à l'exception du château, qui ne capitula que deux ans plus tard. Cependant il ne resta pas longtemps en possession de sa nouvelle possession. Un nouveau compétiteur surgit en la personne du comte de Flandre, *Gui de Dampierre*, à qui le dernier des petits-fils de Philippe le Noble avait vendu ses droits (1263). Le conflit fut terminé par une transaction. Henri V renonça à ses prétentions sur Namur en faveur de sa fille puînée, *Isabelle de Luxembourg*, qui épousa le comte de Flandre (1265). Ce mariage rendit ainsi à la petite-fille d'Ermesinde l'héritage, dont celle-ci avait été dépouillée.

A la même époque, le comte *Philippe de Vianden*, prisonnier au château de *Schœnecken* de son neveu Henri, à qui il refusait l'héritage paternel, *s'engagea à se reconnaître vassal du comte de Luxembourg*, si Henri le Blondel l'aidait à recouvrer la liberté. Celui-ci accepta; il défit le jeune comte Henri et le contraignit à renoncer à son patrimoine en faveur de son oncle (1264).

En 1270, Henri V, suivi de nombreux chevaliers luxembourgeois, prit part à la croisade de saint Louis contre Tunis. Il s'y distingua par sa bravoure à la tête d'une troupe de pèlerins frisons, qui avaient débarqué sur la côte tunisienne et l'avaient choisi comme chef. On sait la déplorable issue de cette croisade. Henri V eut le bonheur d'échapper à la peste, qui décimait l'armée des croisés et enleva le saint roi lui-même, et au naufrage, qui engloutit la plupart des croisés à leur retour en Europe.

Vers la fin de son règne, Henri V intervint aussi dans la fameuse *Guerre de la Vache*[1] (1275-1278), qui éclata à l'occasion d'un fief dépendant de la principauté de Liège, que son possesseur avait rendu dépendant du comte de Namur. Celui-ci, se voyant attaqué par les Liégeois, appela à son secours son beau-père, le comte de Luxembourg, et les trois pays furent cruellement dévastés à tour de rôle. Cette misérable querelle, coûta, dit-on, 15000 vies humaines et occasionna, dans le seul comté de Luxembourg, la destruction d'une trentaine de villages.

[1] D'après la légende, une vache volée par un paysan du pays de Namur à un habitant de Ciney (principauté de Liège) aurait été la cause de cette guerre.

A l'exemple de sa mère, Henri V se montra l'ami et le protecteur du progrès social. Il fortifia *Grevenmacher*, dont il avait compris l'importance stratégique vis-à-vis de Trèves, et il lui accorda des lettres d'affranchissement, conçues sur le modèle de celles de Luxembourg (1252). En 1262, *Bitbourg* reçut des franchises calquées sur celles d'Echternach. Plusieurs localités, situées dans la partie méridionale du comté, entre autres *Bascharage*, *Linger*, *Marville*, *Pétange*, *Virton* furent affranchies à la loi de Beaumont.

Henri V mourut en 1281. Son fils aîné, Henri VI, lui succéda dans les comtés de Luxembourg, Durbuy et Laroche et le marquisat d'Arlon. Waleran, son second fils, reçut la seigneurie de Ligny, en France. *Il devint ainsi la tige de de la branche française de Luxembourg.*


Henri VI, comte de Luxembourg.

2. **Henri VI** (1281-1288). Le règne de Henri VI, fils aîné de Henri le Blondel, est rempli presque entièrement par la *guerre de la succession de Limbourg* (1283-1288).

Le duché de Limbourg[1], qui avait été momentanément uni à notre pays par le mariage d'Ermesinde avec Waleran III (1221), était devenu vacant par la mort de Waleran IV et de sa fille *Ermengarde*, laquelle était mariée au comte *Renaud de Gueldre*. Celui-ci, avec l'assentiment de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, devait avoir, sa vie durant, la jouissance de l'héritage de sa femme. Mais un cousin germain d'Ermengarde, *Adolphe de Berg*[2], se présenta pour recueillir immédiatement la succession (1283).

[1] Le duché de Limbourg, qui tirait son nom de sa capitale, la petite ville de Limbourg sur la Vesdre, était situé sur la rive droite de la Meuse et ne contenait pas un pouce de la province belge actuelle de Limbourg.

[2] D'après le système légal, qui régissait les fiefs en Allemagne, les collatéraux n'avaient, règle générale, aucun droit à la succession.

Trop faible pour mener la lutte avec succès contre Renaud, que soutenait l'archevêque de Cologne, Adolphe vendit ses droits, sous la forme déguisée d'une donation entre vifs, au duc de Brabant, *Jean Ier*. Après quatre années de guerre atroce, Renaud céda à son tour ses droits au comte *Henri VI de Luxembourg* et à son frère *Waleran de Ligny*, tous deux petits-fils de Waleran III, duc de Limbourg. Ainsi le théâtre et les proportions du conflit s'élargirent. Les comtes de Luxembourg et de Gueldre réunirent leurs forces avec celles de l'archevêque de Cologne, et une bataille sanglante eut lieu dans la plaine de **Wœringen,** non loin de Cologne (1288). Dès le début de l'action, *Henri VI* n'était préoccupé que d'une seule pensée, décider la victoire par une sorte de jugement de Dieu, par une lutte corps-à-corps avec le duc de Brabant.



Scène de la bataille de Wœringen.

Trois fois les deux adversaires en viennent aux mains; trois fois ils sont séparés. La fureur du combat les ayant rapprochés une quatrième fois, Henri jette sa lance et son épée et saisit le duc à la gorge pour l'étreindre et le terrasser plus facilement. Mais, en ce moment même, un chevalier brabançon, *Walter van Bisdomme,* lui enfonce son épée dans le flanc, au défaut de l'armure. Henri, mortellement blessé, tombe

du cheval. „Malheureux", dit le duc de Brabant à Bisdomme, „qu'as-tu fait? tu as tué le plus brave chevalier de la journée!"

Le corps de notre comte fut tellement piétiné par les sabots des chevaux, qu'après la bataille il fut impossible de le reconnaître au milieu d'un entassement de cadavres. Trois de ses frères, Waleran de Ligny, Henri de Houffalize et Baudouin, succombèrent le même jour que lui Leur vaillance et leur mort glorieuse portèrent haut l'honneur et le renom de la chevalerie luxembourgeoise[1]. La mort d'Henri VI mit fin à la guerre, et le Limbourg fut pour le duc de Brabant le prix de son triomphe.

Henri VII (1288-1310).

Henri VII avait à peine seize ans[2], lorsqu'il succéda à son père, Henri VI. Aucune loi ne réglait la grave question de la régence en cas de minorité du comte. Ce fut en vertu des coutumes féodales que le jeune Henri demeura, jusqu'en 1292, sous la tutelle de sa mère *Béatrix d'Avesnes*[3].

Après la bataille de Wœringen, le duc Jean de Brabant s'était réconcilié avec Renaud de Gueldre et occupait paisiblement le duché de Limbourg. Pour prévenir toute revendication ultérieure de la maison de Luxembourg, il chargea sa sœur Marie, reine douairière de France, de négocier également la paix avec la veuve d'Henri VI. Ces négociations furent couronnées de succès. Le jeune Henri VII renonça aux droits qu'il avait reçus de son père sur le Limbourg, et épousa

[1] Parmi les seigneurs luxembourgeois, qui avaient suivi le comte dans l'expédition contre le duc de Brabant et qui furent également tués à Wœringen, le chroniqueur *van Heelu* cite les sires de Brandenbourg, de Meysenbourg, de Bourscheid, de Mirwart *(die beste van Oessenine);* celui de Wiltz fut fait prisonnier.

[2] Tout porte à croire qu'il naquit vers 1271 ou 1272. Dans différents actes jusqu'en 1290 il est qualifié de „damoiseau", et jusqu'au 19 juillet 1292 sa mère appose son sceau conjointement avec celui de son fils sur un grand nombre de chartes. Enfin il ne fut armé chevalier par Philippe-le-Bel, roi de France, que postérieurement à la mort de son père.

[3] Fille de Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont et frère de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. — *Avesnes,* située dans le département du Nord (France).

la fille du duc de Brabant, ***Marguerite***, sa cousine germaine. Le mariage fut célébré au château de Tervueren, près de Bruxelles (1292). La même année, Béatrix déposa le pouvoir et se retira à Valenciennes, où elle prit l'habit des Dominicaines.



Henri VII
comte de Luxembourg (1288-1309)
empereur d'Allemagne (1308-1313).

Au début de son règne personnel, Henri VII eut des démêlés avec la ville de Trèves, qui devaient avoir pour lui et sa maison les effets les plus heureux et les plus imprévus. Il avait établi sur une petite île de la Moselle, vis-à-vis de Grevenmacher, un bureau de douane pour lever un péage sur les bâteaux qui descendaient ou remontaient la rivière. C'était un procédé partout en usage chez les princes et les seigneurs, à cette époque. Mais les bourgeois de Trèves prirent la chose en mauvaise part. Un jour, ils se ruèrent sur le bureau de douane et le démolirent, puis ils ravagèrent les alentours de Grevenmacher. Henri VII usa de représailles. Il envahit le pays trévirois, y mit tout à feu et à sang et se disposait à faire le siège de Trèves, lorsque les habitants lui firent des propositions de paix si avantageuses, qu'Henri s'empressa de les accepter (1302). Outre le droit de bourgeoisie[1] que la ville de Trèves lui offrait, elle s'obligeait à payer à lui et à ses héritiers une rente annuelle de 300 livres et à lui faire don d'une maison seigneuriale, située à Trèves[2]. De son côté, Henri VII s'engageait à fournir à la ville, en cas de guerre,

[1] Le droit de bourgeoisie, accordé à des princes étrangers, constituait une sorte ***d'avouerie***, en vertu de laquelle ces princes devenaient les protecteurs des villes qui le leur décernaient (Degrelle).

[2] C'était la maison „Zum Adler", dite plus tard „Königshaus", située aujourd'hui Brotgasse, nº 238.

un corps de cinquante hommes portant cuirasse (1302). Quelques années plus tard, en 1308, Henri réussit à faire élire son jeune frère, ***Baudouin***, archevêque de Trèves. Depuis lors la paix régna entre Trèves et Luxembourg.

Henri VII est un de nos princes que nous connaissons le mieux, grâce aux récits des chroniqueurs de l'époque. „Il était beau, dit Albertinus Mussatus, de taille moyenne, mais bien prise, avec un visage coloré sous des cheveux blonds bouclés, qui retombaient sur des sourcils épais." Ses contemporains, qui parlent de lui, le représentent non seulement comme un chevalier accompli, mais comme un des princes les plus éclairés et les plus instruits de son temps, parlant l'allemand, le français et le latin. Aussi contribua-t-il pour une grande part au progrès social dans son comté.

Dans le but de répandre l'instruction et les mœurs chrétiennes, il favorisa le mouvement de rénovation religieuse qui se manifestait alors dans toute l'Europe occidentale et il autorisa l'établissement des *Dominicains* à Luxembourg, à proximité de son château et de l'abbaye bénédictine d'Altmunster (1292). De concert avec son épouse, Marguerite de Brabant, il fonda, en 1309, l'hôpital de la ville basse du Grund[1], qui existe encore aujourd'hui. L'établissement des Carmes, à Arlon (1293) et des Augustins, à Thionville (1307) date de la même époque.

Henri VII avait une très haute idée de la justice. Il réprimait avec une grande énergie les guerres privées entre les seigneurs. Sa devise était: *Juste judicate, filii hominum!* A l'instar de saint Louis en France, il abolit *les ordalies* et surtout le duel judiciaire, comme moyens de conviction dans les procès, et il ordonna qu'il n'y eût plus de jugement rendu, sans que le juge eût procédé à une enquête, entendu les témoins, et examiné les documents. Il y eut ainsi un progrès considérable accompli en matière judiciaire. Bientôt le comté de Luxembourg méritait d'être cité comme le mieux administré de l'empire[2].

[1] C'est aujourd'hui le bâtiment qui sert de prison des femmes.

[2] Au dire des chroniqueurs, la police était si bien organisée dans son comté qu'Henri osa s'engager à indemniser lui-même tout Luxembourgeois qui serait victime d'un vol quelconque.

Cette réputation de sévère justicier et d'administrateur avisé, unie à son renom de bravoure personnelle et au prestige que la mort héroïque de son père et de ses oncles à Wœringen avait jeté sur le nom de Luxembourg, ne contribua pas peu, sans doute, à désigner Henri VII aux suffrages des électeurs allemands.

En effet, après la mort de l'empereur Albert Ier, le collège électoral, sur la proposition de *Pierre d'Aspelt*[1], archevêque de Mayence, proclama à l'unanimité *Henri de Luxembourg, roi des Romains, futur empereur* (27 novembre 1308). Le 6 janvier suivant, Henri VI et sa femme Marguerite, furent couronnés solennellement à Aix-la-Chapelle.

L'avènement de Henri VII au trône impérial d'Allemagne est un des grands tournants de notre histoire nationale. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle nos comtes, occupés principalement de l'administration de leurs domaines et de la défense de leurs intérêts particuliers contre les princes voisins, n'avaient joué qu'un rôle assez obscur, et leur nom n'avait guère dépassé les étroites limites de leur pays. Désormais leur activité va se dérouler sur un théâtre plus vaste, et, du même coup, leur puissance territoriale va grandir avec leur renommée.

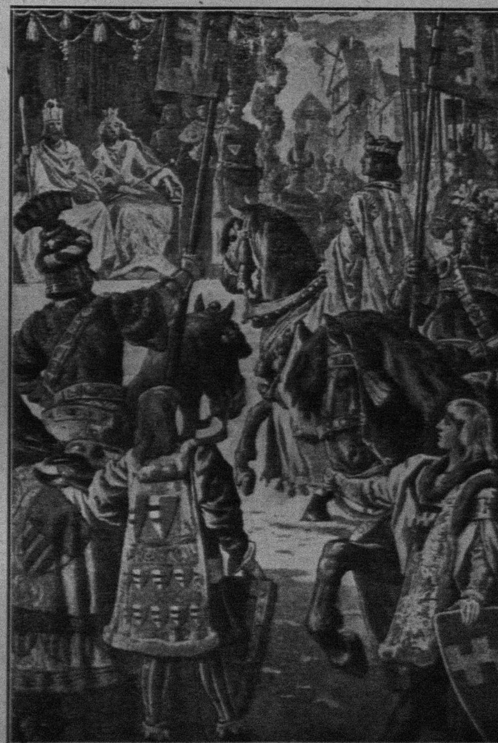
Le royaume de Bohême était alors en pleine anarchie. Après l'assassinat de *Wenceslas III* (1306), le dernier rejeton mâle de la dynastie des Prémyslides, son beau-frère, *Henri de Carinthie*[2], s'y était emparé du pouvoir, mail il se montra incapable de maintenir l'ordre et de faire respecter son autorité. Indignés de sa faiblesse et de son incurie, les Bohémiens offrirent la couronne à l'empereur Henri VII pour son fils *Jean*, à condition que celui-ci épouserait la princesse *Elisabeth*, la sœur cadette de Wenceslas III. Le mariage fut célébré à Spire. (1er sept. 1310). Henri VII, en signe d'investiture, remit à son fils l'étendard du royaume de Bohême. Henri de Carinthie essaya de résister. Quelques villes allemandes

---

[1] *Pierre d'Aspelt* ou *Aichspalter*, né à Trèves, issu de la famille des seigneurs d'Aspelt, d'abord attaché comme médecin à la personne de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, puis chancelier du roi de Bohême, Wenceslas II, puis évêque de Bâle et enfin archevêque de Mayence (1305). Il mourut en 1320.

[2] Il avait épousé l'aînée des filles de Wenceslas II, la princesse Anna.

fermèrent leurs portes au nouveau souverain; mais la reddition de Prague (novembre 1310) assura la soumission de tout le royaume, et le 7 février 1311, *Jean de Luxembourg* fut solennellement couronné avec sa femme Elisabeth. *Ce fut le commencement de la grande puissance à laquelle la Maison de Luxembourg devait atteindre au cours du XIVe siècle.*



Investiture de Jean à Spire.

Tandis que le royaume de Bohême devenait ainsi l'apanage principal de la maison de Luxembourg, Henri VII se préparait à franchir les Alpes et à faire revivre les anciennes prétentions des empereurs allemands sur l'Italie. Après avoir pris congé de son fils Jean, auquel il avait cédé le gouvernement du comté de Luxembourg, il se rendit à Lausanne,

rendez-vous général de l'armée impériale, et franchit les cimes neigeuses du Mont-Cenis vers la fin de la même année. Tout semblait d'abord lui sourire. Le grand poète florentin, *Dante Alighieri*, le saluait comme „le restaurateur de la justice, de la paix et de la liberté", la noblesse lombarde, se précipitait au devant du jeune César, promettant de lui faire faire le tour de l'Italie, l'*oisel sur le poing*, et les émigrés de tout parti et de toute commune arrivaient et grossissaient le cortège impérial.



Couronnement d'Henri VII à l'église Saint-Ambroise, à Milan, 6 janvier 1311. Henri VII reçoit la couronne de fer des mains de l'archevêque Cassone (d'après le Codex Balduineus de Trèves).

A Milan, il ceignit la couronne de fer des Lombards, puis, à Rome, la couronne d'or des empereurs romains (1312). Mais une mort prématurée l'emporta au milieu de sa glorieuse carrière. Il venait de quitter la ville éternelle, où régnait la *mal'aria*, et il remontait vers le nord. En route, il voulut forcer *Sienne*, qui s'était déclarée contre lui — on était au mois d'août — lorsqu'il prit la fièvre. Rapporté en litière au couvent de *Buonconvento*, petite bourgade voisine, il y expira dans les bras de son fidèle compatriote, *Thomas de Septfontaines* (Simmern). Ses restes mortels furent inhumés au Campo Santo de Pise, sur cette terre italienne, où les visions du passé l'avaient amené et où il était resté plus longtemps et laissait plus de traces qu'en Allemagne même (1313).

Jean l'Aveugle (1310[1]-1346).

Jean, surnommé l'Aveugle, avait quatorze ans, lorsque, par suite de l'abdication de son père, l'empereur Henri VII, il lui succéda dans le comté de Luxembourg. L'année, il devint roi de Bohême par son mariage avec l'héritière de cette couronne.

Le moyen-âge a produit peu d'hommes qui réalisèrent, comme lui, l'idéal du chevalier avec ses qualités et ses défauts. Trop à l'étroit dans son petit comté de Luxembourg et même dans son royaume de Bohême, il se mêle à toutes les affaires de son temps; il se fait le serviteur du droit partout où s'élève un différend entre les princes et les peuples. Tel est, nous semble-t-il, le sens de sa devise: *Ich dien* et du titre de *roi de la Paix*, qu'on lui a donné, bien qu'il fît sans cesse la guerre.

La liste de ses expéditions est, en effet, bien longue. Pendant les trente premières années de son règne, c'est-à-dire jusqu'à sa cécité complète (1309-1340), il ne laissa guère passer plus de quatre printemps sans partir en guerre quel-

[1] Ce ne fut qu'en août 1310, lors de son dernier séjour à Luxembourg, et non en 1309, qu'Henri VII transmit formellement à son fils Jean l'administration du comté de Luxembourg, en lui adjoignant toutefois, en qualité de sénéchal, Gilles de Rodemacher.

que part, en Allemagne, en Bohême, en Belgique, en Lorraine en France, sur les rives de l'Oder et de la Vistule et sur celles du Pô.

Trop jeune, à la mort de son père, pour briguer lui-même avec succès la couronne impériale, il mit en avant la candidature du duc *Louis de Bavière*. Celui-ci fut élu par quatre voix contre trois, données à *Frédéric le Beau*, duc d'Autriche, l'ennemi de la maison de Luxembourg. Cette double élection déchaîna la guerre civile en Allemagne. La lutte entre les deux compétiteurs dura huit ans; elle se termina par la bataille de *Mühldorf*, où Frédéric tomba entre les mains de son rival (1322).

Jean avait le commandement en chef de l'armée bavaroise. Déjà la fortune des armes se déclarait pour le duc d'Autriche, lorsque *Frédéric de Hohenzollern*, tenu en réserve par Jean avec un corps de 500 cavaliers portant les couleurs autrichiennes pour mieux tromper Frédéric le Beau, qui attendait le secours de son frère Léopold, tomba à l'improviste sur le flanc des Autrichiens et les mit en déroute.

A peine le calme fut-il rétabli dans l'intérieur de l'Allemagne qu'une nouvelle guerre appela Jean sur les bords de la Moselle. Pendant la lutte civile entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, la ville libre de **Metz** avait gardé une stricte neutralité. C'était là un premier grief que notre comte et son oncle, l'archevêque Baudouin de Trèves, avaient contre elle. Il s'en trouva bientôt un autre. Les bourgeois de Metz avaient chassé leur prince-évêque. Celui-ci gagna à sa cause le duc de Lorraine, le comte de Bar, l'archevêque de Trèves et son neveu, Jean de Luxembourg. A la suite d'une entrevue que les quatre princes eurent à Remich (1324), ils résolurent d'attaquer la ville de Metz, mais leurs efforts de prendre la ville échouèrent. Ce siège est remarquable pourtant dans les annales, parce que ce fut pour la première fois, du moins dans nos contrées, qu'on employa de part et d'autre des canons ou *bombardes*, comme on disait alors.

Comme comte de Luxembourg, Jean prit également part à l'expédition du roi de France, *Philippe VI*[1], contre la Flandre insurgée contre son souverain, Louis de Nevers, et sa vaillante épée aida puissamment, dit Froissart, à la défaite des Flamands à *Cassel* (1328).

Comme roi de Bohême, Jean entreprit trois campagnes contre les *Lithuaniens* ou Sarrasins du Nord, établis dans

[1] Le comté de Flandre était, à cette époque, un fief de la couronne de France.

le bassin de la Vistule inférieure et du Niémen. Son but était, évidemment, d'étendre sa puissance jusqu'à la Baltique. Il s'avança jusqu'au delà du Niémen, mais les difficultés du terrain marécageux arrêtèrent sa marche et le forcèrent d'abandonner cette entreprise. C'est au cours de la seconde de ces expéditions (1336-1337) qu'il contracta, par suite de l'humidité du climat et des brumes intenses qui couvraient la plaine sarmate, une inflammation des yeux, qui devait avoir pour lui des conséquences funestes.



Jean l'Aveugle.

A son retour à Breslau, il consulta un médecin français, qui ne fit qu'aggraver le mal. Fou de colère, Jean fit coudre dans un sac et jeter dans l'Oder le malheureux disciple d'Esculape. Un oculiste arabe, qu'il fit venir ensuite à Prague, n'eut pas plus de succès, car sa cure se termina par la perte complète de l'œil droit. Comme il arrive souvent en pareil cas, la perte de cet œil compromit l'acuité visuelle de l'autre. En 1340, Jean se décida à consulter les docteurs de l'École de médecine de Montpellier; mais ils ne furent pas plus heureux que l'empirique arabe, et, au bout d'un traitement de plusieurs mois, Jean se trouva complètement aveugle. Il chercha d'abord à dissimuler une infirmité si fatale à un homme dans sa situation. On le vit assister à plusieurs tournois, visière baissée et se donnant l'air d'en suivre avec intérêt les péripéties. Lorsqu'il se trouvait dans l'obligation de recevoir quelqu'un, il tenait les paupières baissées et faisait semblant de lire dans un livre. Toutes ces précautions ne purent cependant empêcher la vérité de transpirer, et on ne l'appela plus, dès lors, que **Jean l'Aveugle**.

Le mauvais état de ses yeux ne put éteindre l'ardeur belliqueuse du roi. Au cours même de ses guerres contre

les Lithuaniens, Jean poursuivait un autre projet plus grandiose encore, celui d'établir sa domination sur l'Italie septentrionale.

En 1327, il s'était réconcilié avec son ancien rival, l'ex-roi de Bohême, *Henri de Carinthie*, et, pour sceller cette réconciliation, un mariage avait été convenu entre le second fils de Jean, *Jean Henri*, et la fille unique d'Henri, *Marguerite de Maultasch*. Celle-ci devait apporter en dot à son époux le comté de Tirol et l'expectative du duché de Carinthie. Or le Tirol est une des portes de l'Italie. Aussi, lorsqu'en 1330, plusieurs villes lombardes implorèrent sa protection contre le tyran de Vérone, *Martin della Scala*, Jean s'empressa de répondre à cet appel. Il franchit les Alpes, fit une entrée triomphale à Brescia et occupa successivement Mantoue, Milan, Crémone, Pavie, Parme et Modène. Mais ces succès excitèrent la jalousie de Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, qui forma contre lui une puissante coalition, dans laquelle entrèrent les princes d'Autriche et les rois de Hongrie, de Pologne et de Naples. Jean se vit ainsi contraint, après trois années de luttes stériles, de renoncer à ses projets sur l'Italie (1333).

Lorsqu'en 1346, au cours de la guerre de Cent ans, le roi d'Angleterre, *Edouard III*, envahit la France, Jean s'empressa de répondre à l'appel du roi *Philippe VI*, à qui l'attachaient de multiples liens de parenté et d'amitié, et il partit de Luxembourg avec son fils Charles et un corps de cinq cents chevaliers luxembourgeois et bohémiens. On sait comment il périt à la bataille de *Crécy*[1] (26 août 1346). Les historiens de Bohême lui prêtent les paroles suivantes, qu'il adressa à ses compagnons d'armes, lorsque ceux-ci, voyant l'affaire perdue, voulaient l'entraîner loin du champ de bataille: „A Dieu ne plaise que Jean de Luxembourg prenne la fuite et tourne le dos à l'ennemi!“ Les historiens français en rapportent d'autres, qui ne contredisent pas celles-là. Lorsqu'il apprit que l'armée française était battue, le roi dit à ceux qui l'entouraient: „Menez-moi assez avant, que je puisse frapper au moins un bon coup d'épée“. Alors deux de ses chevaliers, *Henri le Moine de Basle*[2] et *Henri de Klingenberg*, enlaçant à leurs brides celle de son cheval, se portèrent en avant au

[1] Petite ville en Picardie, département de la Somme.

[2] Il s'agit de *Dombasle*, dans la seigneurie de Ligny, entre Nancy et Verdun, laquelle relevait alors du comté de Luxembourg.

plus fort de la mêlée. Jean et tous les chevaliers de sa suite, à l'exception de deux, tombèrent glorieusement sous les coups des ennemis. „*Vrai miracle de fidélité et d'honneur*, s'écrie Chateaubriand, après avoir raconté cette mort héroïque, *et digne couronnement d'une telle vie*“![1]

Le soir, le prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, trouva le corps du héros aveugle, couché au milieu de ses compagnons d'armes. Selon la tradition, il garda, en souvenir de sa victoire, le casque de Jean, orné



Épisode de la bataille de Crécy.

de trois plumes d'autruche, et, depuis ce jour, ces plumes figurent dans les armoiries du prince royal d'Angleterre avec la fière devise de Jean: *Ich dien*. Le lendemain, le roi Edouard III fit remettre au prince Charles, qui avait été lui-même blessé dans le combat, la dépouille mortelle de son père. Celui-ci, pour obéir au désir exprimé par Jean dans son testament, la fit ramener à Luxembourg, où elle fut déposée dans la crypte de l'église d'Altmunster (7 sept. 1345). Mais dans la mort même celui qui, au cours de ses chevauchées, avait parcouru la plus grande partie de l'Europe ne trouva point de repos. Après la destruction de l'abbaye d'Alt-

[1] A l'endroit où Jean tomba, on lui érigea plus tard un modeste monument, connu sous le nom de *Croix du Roi de Bohême*.

munster, en 1543, ses ossements furent portés d'un tombeau à l'autre et se trouvent aujourd'hui (depuis 1838) à *Castel* sur la Sarre, dans un superbe mausolée en marbre, élevé par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV. Y resteront-ils toujours?

* * *

Bien qu'il passât la plus grande partie de son règne hors de son comté, Jean lui portait néanmoins le plus grand attachement, et il aimait à dire: „Il n'y a rien de plus doux que le séjour de la patrie“.

Comme ses devanciers, il favorisa le mouvement d'émancipation communale, qui avait commencé dans notre pays vers la fin du XIIe siècle. Dès son avènement (1310), il confirma les franchises de la ville de Luxembourg et les privilèges de l'abbaye de Munster. Dans la suite et à diverses dates, il octroya des lettres de franchise à plusieurs villes et bourgs, entre autres à *Laroche*, *Bastogne* et *Bellain*. Il entoura d'une enceinte fortifiée *Diekirch*, dont la position heureuse l'avait frappé. Pour favoriser le commerce et l'industrie indigènes, il institua, le 20 octobre 1340, une grande foire franche, qui devait se tenir à Luxembourg pendant les huit jours qui suivent la fête de Saint-Barthélemy (24 août). Cette foire reçut le nom de *Schobermesse*, qu'elle porte encore aujourd'hui [1].

A l'instar de ses devanciers, Jean se montra également préoccupé d'augmenter les domaines de la couronne et d'assurer sa suzeraineté sur les seigneurs voisins. Dès 1317, il acquit la seigneurie de *Falkenstein*, située sur l'Our, au nord de Vianden; en 1332, il acheta la prévôté de *Bastogne* du chapitre de l'église Sainte-Marie, à Aix-la-Chapelle, et, en 1338, *Ivoix*, *Virton*, *Laferté*, *Nassogne* et *Belvaux*, que lui céda l'évêque de Liège.

En même temps, il amena un grand nombre de seigneurs luxembourgeois, tels que *Gilman de Kœrich*, *Frédéric de Blankenheim*, *Guillaume de Manderscheid*, *Henri de Schœnecken*, etc. à se reconnaître ses vassaux.

[1] L'étymologie de ce nom a donné lieu à de nombreuses conjectures plus ou moins plausibles: *Schober* = meule, *Schadbare Messe*, *Schadeburg*, etc.

Ainsi les frontières du comté s'élargissaient et la puissance du comte se développait, du moins pendant la première partie de son règne. Plus tard, surtout depuis 1334, à la suite de la ruineuse campagne d'Italie, Jean se vit contraint d'aliéner ou de donner en gage à des princes voisins — l'archevêque Baudouin de Trèves, son oncle, l'évêque de Liège, le comte de Hainaut, la marquise de Namur — des



Sceau de Jean l'Aveugle,
roi de Bohême et comte de Luxembourg (1309-1346).

parties importantes de ses domaines. D'autre part, ses guerres presque continuelles, ses voyages incessants d'un bout de l'Europe à l'autre, ses visites réitérées à la cour du roi de France, à la cour pontificale d'Avignon, le faste qu'il déployait partout, enfin les dépenses très considérables occasionnées par l'élection de son fils Charles à l'empire, absorbèrent des sommes énormes et ne firent qu'aggraver une situation financière déjà lamentable.

Malgré ses fautes et ses travers, Jean l'Aveugle est sans contredit la figure la plus attachante de notre histoire; il est le seul de nos anciens souverains, dont le peuple ait retenu le nom. La chose s'explique facilement. D'abord il passe pour être né à Luxembourg. Une partie de la gloire, qu'il acquit par ses étonnantes chevauchées, ses galops vainqueurs à travers l'Europe et par sa mort héroïque, ne rejaillit-elle pas sur son pays natal? Du reste, le peuple, dans ses sympathies et ses antipathies, se laisse plus facilement éblouir par la pompe et la magnificence, qu'il n'apprécie la sagesse et la simplicité. Jean avait l'âme haute et fière, c'était une nature vraiment royale, qui se plaisait dans des rêves audacieux et magnanimes. Le chroniqueur français Guillaume de Machaut, son contemporain, célèbre en lui le type du parfait chevalier.

Il n'y eut pareil roi, ni duc, ni comte:
Ni depuis le temps de Charlemaine
Ne fut hom — c'est chose certaine —
Qui fût en tout cas plus parfait,
En honneur, en dit, en fait.

Certes, on peut lui reprocher son faste et sa prodigalité; il fut le plus dépensier de nos princes, et son gaspillage eut pour lui et son pays les plus fâcheuses conséquences. Il est juste cependant de dire qu'il entrait beaucoup de politique dans sa libéralité. Ce déploiement de luxe et de grandeur l'élevait au-dessus des autres princes, augmentait son prestige et lui valait cette renommée qui, déjà de son vivant, retentissait depuis l'Océan Atlantique jusqu'au-delà du Niémen et de la Baltique jusqu'au Tibre.

Charles IV (1346-1352)[1].

Jean l'Aveugle laissa de son premier mariage avec Elisabeth de Bohême, outre plusieurs filles, deux fils: Charles, qui venait d'être élu empereur sous le nom de *Charles IV*, et

[1] Charles, fils aîné de Jean l'Aveugle et empereur d'Allemagne, figure dans l'histoire de notre pays sous le nom de *Charles Ier*. Nous lui donnons ici le nom sous lequel il est généralement connu dans l'histoire.

Jean-Henri, margrave de Moravie. En 1334, quatre ans après la mort d'Elisabeth, il s'était remarié avec la princesse *Béatrix de Bourbon*, petite-fille de saint Louis. De cette union il eut un fils unique, qui fut appelé *Wenceslas*. Pour prévenir toute contestation qui pourrait naître, après sa mort, entre ses enfants, concernant sa succession, Jean avait stipulé dans son contrat de mariage, en 1334, que „les descendants mâles qu'il pourrait avoir de sa seconde femme, auraient en héritage le comté de Luxembourg, le marquisat d'Arlon, le comté de Laroche et les seigneuries de Durbuy et de Poilvache." Cette disposition avait été non seulement ratifiée par Charles et Jean-Henri, agréée et approuvée par les représentants de la noblesse et des villes libres du pays (1336)[1], mais elle avait été expressément maintenue et confirmée par le testament de Jean, daté du 6 septembre 1340. Ce même testament stipulait qu'en cas de minorité de son fils cadet la noblesse et les villes libres désigneraient un ou deux et même plusieurs hommes éprouvés pour administrer le comté jusqu'à la majorité de Wenceslas.

Malgré ces dispositions si claires et si formelles, le fils aîné de Jean, l'empereur Charles IV, s'empara de l'administration du comté de Luxembourg et de ses dépendances, non en qualité de régent et de tuteur de son jeune frère, mais sous le titre officiel de „*comte de Luxembourg*". C'est, en effet, en son nom propre, sans qu'il soit question de Wenceslas, qu'il dispose des domaines de la couronne, qu'il conclut des traités et fait battre monnaie, et il continue à exercer le gouvernement du comté plusieurs mois après le mariage de Wenceslas avec Jeanne de Brabant (1352), alors que les trois états du pays eurent déjà reconnu ce dernier comme leur souverain légitime[2].

[1] Dans son testament (1340) Jean avait stipulé qu'en cas de minorité de son fils Wenceslas la noblesse et les villes libres désigneraient un ou deux ou même plusieurs hommes éprouvés pour administrer le comté jusqu'à sa majorité. Un codicille ou un testament qui a disparu ultérieur chargea, semble-t-il, Charles de *l'administration* du pays pendant la minorité de son frère.

[2] Cette conduite de Charles IV a fait supposer que, dans un second testament ou dans un codicille ultérieur à l'année 1340, Jean l'Aveugle

Cette usurpation fut d'autant plus fâcheuse que Charles IV ne s'occupa guère de notre pays que pour en tirer le plus d'argent possible au profit de ses États de Bohême. Au lieu de travailler à remettre l'ordre dans les finances paternelles, qui se trouvaient dans un état lamentable, il continua à vendre, à aliéner et à grever d'hypothèques les domaines et les revenus de la couronne. Il finit même par engager à son grand-oncle, l'archevêque Baudouin de Trèves, auquel il avait emprunté la somme, énorme pour cette époque, de



Charles IV, empereur d'Allemagne et roi de Bohême.

50 000 marks d'argent, tout le comté de Luxembourg avec le droit d'investiture des fiefs et pleins pouvoirs de l'administrer (1349).

A d'autres égards encore le règne de Charles IV fut une époque de malheur pour notre pays comme pour toute l'Europe. Il y eut d'abord une affreuse famine, qui enleva des milliers de gens. Il y eut ensuite des tremblements de terre réitérés, qui causèrent d'immenses dégâts. Presque en même temps une épidémie épouvantable, la *peste* ou *mort*

avait désigné son fils aîné comme *administrateur* du comté avec le droit de disposer de ses revenus à sa guise et à son profit.

noire, désola toute l'Europe et extermina plusieurs millions d'hommes. En 1349 et 1350, elle sévit avec une telle intensité sur les bords de la Moselle et dans d'autres parties de notre pays qu'elle emporta plus de 60 000 âmes — chiffre énorme, eu égard à la faible population — et que dans plusieurs de nos villages, disparus depuis lors, il ne resta guère un seul habitant.

Ce ne fut qu'au bout de sept ans que Charles se résigna à restituer à l'héritier légitime son patrimoine diminué et grevé d'hypothèques (1353). L'année suivante, le 13 mars 1354, *il érigea le comté de Luxembourg en duché*, pour dédommager, en quelque sorte, Wenceslas du tort qu'il lui avait fait.

On sait que Charles IV par la célèbre *Bulle d'or* du 23 décembre 1356 entreprit d'organiser l'état anarchique de l'empire allemand. Par un acte analogue, qu'on a appelé la *Bulle d'or luxembourgeoise*, daté du 28 décembre de la même année[1], il chercha à régulariser et améliorer le régime judiciaire et la police du comté, en fort piteux état, depuis que nos comtes n'y résidaient plus. Des dispositions spéciales réprimaient les exactions et les déprédations des seigneurs et réglaient leurs rapports avec leurs paysans.

Malgré les torts que Charles IV a pu avoir envers notre pays et envers son frère Wenceslas, il reste une des grandes figures de l'histoire. Il n'était pas, comme son père, un roi chevalier, ardent et généreux, passionné de fêtes luxueuses, de tournois et de brillants faits d'armes, mais un prince réfléchi et pacifique, un froid calculateur, un diplomate prudent et accompli. S'il se heurtait à des difficultés, il aimait mieux négocier que recourir à l'épée. *Son règne marque l'apogée de la puissance de la Maison de Luxembourg.* Lui-même était empereur d'Allemagne, roi de Bohême, margrave de Brandenbourg, son grand-oncle *Baudouin*, prince-électeur et archevêque de Trèves, son frère *Jean Henri*, margrave de Moravie. Enfin son frère cadet, *Wenceslas*, comte de Luxembourg, avait épousé l'héritière des duchés de Brabant et de Limbourg et du marquisat d'Anvers, et son second fils, *Sigismond*, la fille aînée et l'héritière de *Louis le Grand*, roi de Hongrie. Bref, à un certain moment, *les domaines de la Maison impériale de Luxembourg s'étendaient depuis la mer du Nord et l'embouchure de l'Escaut jusqu'aux Carpathes orientales.*

Tant de grandeur devait être fatale à notre pays. Nos souverains, maîtres de si vastes États, ne s'occupèrent plus guère de leur pays d'origine; ils se déshabituèrent à y résider et, vivant toujours loin de lui, ils ne purent ni connaître ni comprendre ses besoins et ses intérêts. Leur politique, de nationale qu'elle avait été jusqu'alors, devint dynastique. Désormais ils considérèrent leur royaume slave comme leur domaine prin-

[1] Les deux Bulles sont expédiées de Metz.

cipal, le duché de Luxembourg comme l'accessoire, comme une sorte de réserve d'hommes et d'argent pour leurs guerres et leurs multiples affaires dans l'empire.

Wenceslas Ier (1353-1383).

Wenceslas Ier, fils de Jean l'Aveugle et de Béatrix de Bourbon, avait à peine dix-huit ans[1], lorsqu'il prit en mains le gouvernement du comté. Par plus d'un côté il possédait les qualités de son père et de son grand-oncle, l'archevêque



Wenceslas Ier, duc de Luxembourg et comte de Chiny.

Baudouin de Trèves. Comme son père il était bel homme, généreux, toujours de bonne humeur; comme lui, il aimait les fêtes et les tournois. De son oncle, il tenait les talents d'administrateur et de financier.

[1] Il naquit en 1336, à Prague, Charles ne lui remit le gouvernement du comté de Luxembourg qu'en 1353.

Par son mariage avec *Jeanne de Brabant*, héritière des duchés de Brabant et de Limbourg, Wenceslas était devenu un des princes les plus puissants et les plus riches de l'empire. Les revenus considérables qu'il tirait de ses domaines des Pays-Bas, joints aux subsides que la noblesse, le clergé et les villes de Luxembourg, d'Arlon, de Thionville et d'Echternach mirent à sa disposition, lui permirent non seulement de dégager les domaines que ses deux prédécesseurs avaient aliénés ou grevés d'hypothèques, mais de les agrandir par de nouvelles acquisitions.

La plus importante acquisition fut celle du *comté de Chiny*[1], qu'il acheta, en 1364, d'Arnoul, comte de Looz[2], moyennant la somme de 16,000 petits florins d'or. A partir de cette époque, lui et ses successeurs portèrent le double titre de „duc de Luxembourg et comte Chiny."

Outre le comté de Chiny, Wenceslas Ier acquit encore *Schœnecken, Kœnigsmacher, Fauquemont, Herbeumont* et *Musson*, et il augmenta considérablement le nombre de ses vassaux, parmi lesquels le plus puissant fut, sans contredit, le comte *Otton de Nassau-Vianden*[3], qui avait épousé le dernier rejeton de l'ancienne maison comtale de Vianden, la comtesse *Adelaïde*.

Notre pays atteignit alors sa plus grande étendue. Il allait, en effet, de Schleiden et de Sœrbrodt, près de Malmédy, au nord, jusqu'à la banlieue de Metz, au sud, et de la Sarre, à l'est, jusqu'aux environs de Sedan, à l'ouest. Sa superficie était plus de quatre fois supérieure à celle du Grand-Duché actuel.

[1] Le *comté de Chiny* formait la partie sud-ouest de la province belge de Luxembourg, à part Bouillon, qui relevait de l'évêché de Liège.

[2] L'ancien *comté de Looz* était situé entre l'évêché de Liège et le duché de Limbourg et comprenait les villes de *Looz, Hasselt, Maeseyck.*

[3] Otton fut le fondateur de la branche cadette ou Ottonienne de la Maison de Nassau. Plus tard, au XVe siècle, à la suite du mariage de *René de Nassau* avec l'héritière de la principauté d'Orange (France), cette branche adopta le nom d'*Orange-Nassau.* Le dernier représentant mâle de cette famille, *Guillaume III*, roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg († 1890), descendait d'Adelaïde au 15e degré.



Le duché de Luxembourg à l'époque de sa plus grande étendue.

Le règne de Wenceslas Ier fut une époque de progrès et de prospérité publique. Pendant les trente années de son gouvernement, Wenceslas conclut au moins une quarantaine de conventions avec des princes étrangers, qui avaient pour objet la protection du commerce, des propriétés et des personnes. Dans le but de repeupler les Ardennes, dont la population avait été décimée par les pestes de 1348 et 1360, il y abolit le *droit de morte-main*, d'après lequel le seigneur pouvait s'emparer du plus bel objet mobilier ou de la plus belle tête de bétail, lors du décès d'un de ses serfs. — Les *corps de métiers* ou corporations de travailleurs exerçant la même profession ou une profession similaire commencèrent à s'organiser. Les deux villes de Luxembourg et de Thionville étaient devenues assez riches pour contracter, chacune, un emprunt de 3000 florins pour des travaux d'utilité publique.

A mesure que l'aisance générale augmentait, les libertés politiques se développèrent. Il n'est guère douteux que l'union personnelle de notre pays avec le duché de Brabant, où Wenceslas avait été inauguré dès 1356, ait contribué dans une large mesure à cet essor d'émancipation. Le nombre des communes, villes ou bourgs affranchis s'accrut encore. *Montmédy, Marche, Virton, Herbeumont, Harnoncourt*, etc. reçurent des chartes d'affranchissement; d'autres localités virent leurs libertés confirmées ou élargies. Enfin Wenceslas convoqua à plusieurs reprises l'*assemblée des États*, c'est-à-dire les représentants du clergé, de la noblesse et des villes libres, pour obtenir d'eux des subsides en argent et, en 1378, pour leur soumettre son testament.

Comme Wenceslas Ier n'avait pas d'enfants de son mariage avec Jeanne de Brabant, il disposa du duché de Luxembourg et des terres qui en dépendaient en faveur de son frère, l'empereur Charles IV, et du fils de ce dernier, Wenceslas, roi des Romains. Comme Charles mourut avant son frère (1378), ce fut Wenceslas qui recueillit la succession de son oncle, le „gentil duc,“ comme l'appelait Froissart, qui laissait après lui la réputation „du prince le plus humble, le plus débonnaire et le plus traitable.“

Wenceslas II (1383-1419).

Wenceslas II avait dix-sept ans en montant sur le trône impérial (1378) et vingt-deux ans, lorsqu'il succéda à son oncle comme duc de Luxembourg. Il aurait pu jouer un grand rôle grâce à ses alliances de famille. En effet, son frère *Sigismond* était roi de Hongrie (1387), sa sœur *Anna* épousa le roi *Richard II* d'Angleterre, lui-même était bien vu à la cour de France, à laquelle il était allié; mais son caractère violent et brutal, sa paresse, ses dissipations, son penchant pour le vin le rendirent incapable de gouverner, au point que les princes électeurs allemands finirent par le déposer (1400).

Comme duc de Luxembourg, Wenceslas II semblait d'abord manifester quelque sollicitude pour le berceau de sa race. Il vint deux fois à Luxembourg, en 1384[1] et en 1398,

[1] C'est lors de cette visite qu'il conféra au „magistrat“ de la ville de Luxembourg le droit de haute justice „sur les criminels, pris à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville, qui avaient attenté aux propriétés des bourgeois.“

confirma les franchises et les privilèges des villes et monastères, fit de nombreuses donations, bref, il se montrait soucieux du bien du pays, mais ces bonnes dispositions ne durèrent pas longtemps.



Wenceslas II, empereur d'Allemagne, roi de Bohême, duc de Luxembourg.

Dès 1388, se trouvant obéré de dettes, il céda, le duché de Luxembourg, sous forme d'engagère[1], d'abord à son cousin *Jost* ou *Josse*[2], marquis de Moravie, à qui il devait des sommes importantes; puis, en 1411, après la mort de Jost, il le transmit à sa nièce *Elisabeth de Gœrlitz*[3], à qui il avait promis, lors de son mariage avec Antoine de Bourgogne, duc de Brabant (1409), une dot de 120,000 florins du Rhin, qu'il fut hors d'état de payer. Il se réserva, toutefois, à lui et à ses héritiers légitimes, la faculté d'en reprendre possession moyennant la somme susdite.

Alors commença pour notre pays une période de troubles, de dissensions et de guerres intestines, qu'on a appelée la **période des engagistes.** Elle dura de 1388 à 1443 et fut une des plus tristes et des plus embrouillées de notre histoire. Pendant cinquante-cinq ans le pays eut toujours deux souverains à la fois, un souverain légal ou nominal et un souverain engagiste, ou plutôt il n'en eut point, en réalité. Aussi, le désordre et l'anarchie allaient-ils toujours croissant.

Wenceslas II mourut subitement à Prague, en 1419, d'un coup d'apoplexie, disent les uns, par le poison, si l'on en croit d'autres témoignages. Pendant tout son règne il avait été le jouet de ses passions, des hommes et des circonstances. Comme il ne laissait pas d'enfants, son frère, l'empereur *Sigismond*, lui succéda comme roi de Bohême et comme duc de Luxembourg[4].

Sigismond (1419-1437).

L'avènement de Sigismond ne changea rien à la situation. Au milieu de la complexité formidable des problèmes

---

[1] L'engagère était une vente, dans laquelle le vendeur se réservait de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix d'achat *(vente à réméré)*; elle était d'un fréquent usage au moyen âge. On appelait *engagiste* celui qui avait acheté sous forme d'engagère.

[2] C'était un fils de *Jean-Henri*, second fils de Jean l'Aveugle.

[3] *Gœrlitz*, ville de l'ancien margraviat de Lusace, aujourd'hui dans la Silésie prussienne. Le père d'Elisabeth, *Jean de Gœrlitz*, était le fils cadet de l'empereur *Charles IV*.

[4] Il avait été élu empereur d'Allemagne dès 1410.

qu'il avait à résoudre[1], les intérêts propres de son duché de Luxembourg ne comptaient que pour bien peu de chose dans ses préoccupations. Il se fit, il est vrai, reconnaître souverain légal du duché, mais comme il n'était pas à même de payer les 120,000 florins, prix de l'engagère, Elisabeth de Gœrlitz resta engagiste. Cependant les difficultés de plus en plus grandes que celle-ci trouvait dans le gouvernement du pays, ainsi que l'hostilité des habitants, la déterminèrent à entrer en pourparlers avec son neveu *Philippe le Bon*, duc de Bourgogne, qui désirait réunir le Luxembourg à ses autres possessions des Pays-Bas (1435)[2].



Sigismond, duc de Luxembourg empereur d'Allemagne.

Deux partis se formèrent alors chez nous: le *parti bourguignon*, favorable à l'annexion, et le *parti national*, à la tête duquel étaient les sires d'Arenberg et de Rodemacher et la ville de Luxembourg, qui voulait le maintien de l'indépendance sous le sceptre des descendants de Jean l'Aveugle. L'anarchie et la confusion étaient arrivées au comble, lorsque Sigismond mourut (1437). *Avec*

[1] Le grand schisme d'Occident, la guerre contre les Hussites et les Turcs.

[2] Les ducs de Bourgogne s'étaient introduits en Belgique depuis 1384 par suite du mariage de *Philippe le Hardi*, grand-père de Philippe le Bon, avec l'héritière du comté de Flandre, nièce de notre duc *Wenceslas Ier*. Ils avaient successivement acquis par: *mariage* le comté de Flandre (1384), par *achat* le marquisat de Namur (1429), par *héritage* les duchés de Brabant et de Limbourg (1430) et par *violence* les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande (1433).

lui s'éteignit la ligne masculine de la Maison impériale de Luxembourg, qui avait donné à l'Allemagne quatre empereurs, quatre rois à la Bohême, deux électeurs au Brandenbourg et un roi à la Hongrie.

La fin de notre dynastie nationale ne tarda pas à amener aussi la fin de notre indépendance. Après la mort de Sigismond, le duché de Luxembourg passa à sa fille unique *Elisabeth*, qui avait épousé le duc **Albert d'Autriche**.

Albert était sur le point de racheter le duché, lorsque la mort le surprit (1439). Sa veuve transmit alors ses droits à son gendre, le duc **Guillaume de Saxe;** mais, comme ce dernier n'était pas en mesure de rembourser les 120,000 florins, Elisabeth de Gœrlitz, harcelée par ses créanciers et détestée par les Luxembourgeois à cause de ses mœurs frivoles, se tourna de nouveau vers le duc de Bourgogne et, par le traité de *Hesdin* (1441), elle lui céda, moyennant, une somme globale de 18000 et une rente annuelle et viagère de 7000 florins du Rhin, tous ses droits sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. L'année suivante, elle l'institua *mambour*[1] et administrateur de ces pays (1442).

Comme les Luxembourgeois refusèrent de reconnaître ce prince étranger, le duc *Guillaume de Saxe* envoya un petit corps de 800 soldats dans le pays. Une émeute éclata alors à Luxembourg, les bourgeois cernèrent le château et forcèrent la duchesse de Gœrlitz de s'enfuir avec toute sa suite auprès de son neveu (avril 1443). Le comte de Gleichen, qui commandait le corps saxon, fut partout reçu à bras ouverts. Après avoir vainement sommé les trois états de se

[1] *Mambour*, manbour ou mainbour (en luxemb. *momper*), tuteur, administrateur des biens ou de la personne d'un particulier. Le mot bas-latin *mundiburdus* est composé de *munt* = bouche, parole, protection, et de *beran*, porter, ou de *bar*, homme.

soumettre et de rappeler Elisabeth, Philippe le Bon résolut de recourir aux armes. A la tête d'une armée de 2500 hommes, il envahit le pays, marcha contre la ville de Luxembourg, occupée par les Saxons, la prit par escalade pendant la nuit du 21 au 22 novembre 1443 et la livra au pillage.

La prise de la capitale eut pour suite la soumission de tout le pays. Un mois après, le 29 décembre, grâce la médiation de l'archevêque de Trêves, Philippe fit la paix avec le duc Guillaume de Saxe, en payant à ce prince une somme de 120,000 florins hongrois[1]. Voilà comment par un concours fatal de circonstances nous perdîmes notre indépendance et notre nationalité.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le siège des nobles.
La guerre de la succession de Limbourg.
L'expédition d'Henri VII en Italie et sa mort.
La politique extérieure de Jean l'Aveugle.
La troisième enceinte de Luxembourg.
La *Schobermesse*.
La bulle d'or luxembourgeoise.
Les États luxembourgeois
Les corporations de métiers.
Les transactions qui précédèrent et suivirent l'occupation du duché par Philippe le Bon.
Condition sociale et matérielle du pays au moyen-âge.

---

[1] C'était la somme qu'Albert d'Autriche avait promise à sa fille Anna, lors de son mariage avec le duc de Saxe. La convention fut signée à l'abbaye de Munster à Luxembourg.

CHAPITRE III.

Les Dominations Étrangères

depuis la réunion du duché de Luxembourg aux États bourguignons jusqu'à l'avènement de Guillaume Ier d'Orange-Nassau (1443-1815).

Domination Bourguignonne

(1443-1506).

Rois de France.		Empereurs d'Allemagne.	
Charles VII	(1422-1461)	Frédéric III (IV)	(1440-1493)
Louis XI	(1461-1483)	Maximilien I	(1493-1519)
Charles VIII	(1483-1498)		
Louis XII	(1498-1515)		

Philippe-le-Bon (1443-1467).

La prise de Luxembourg par Philippe de Bourgogne, surnommé le Bon[1], est un des événements les plus mémorables de notre histoire nationale. *A partir de cette date, pendant près de quatre siècles, notre pays n'eut plus de dynastie, plus d'individualité nationale, ni d'existence politique propre. Son histoire se confond avec celle des grands États, auxquels il sera successivement réuni.*

Les débuts de la domination bourguignonne ne furent pas heureux pour nous, à vrai dire. Bien que la ville de Luxembourg n'eût fait que défendre son indépendance et les droits de ses souverains légitimes, Philippe-le-Bon la traita comme rebelle et la châtia avec une extrême rigueur. Il supprima les franchises et privilèges qu'elle possédait depuis Ermesinde, cassa le conseil communal, qu'on appelait

---

[1] On l'appelait d'abord *Philippe l'asseuré* ou *Philippe aux longues jambes*. Le surnom de *Bon*, que ses flatteurs lui donnèrent et que la postérité lui a conservé, n'est guère mérité.

alors le „magistrat," et le remplaça par un autre, dont les membres étaient nommés annuellement par lui ou le gouverneur du duché. Il substitua son propre sceau à l'ancien sceau aux deux tours crénelées et confisqua tous les biens mobiliers et immobiliers de la commune et des particuliers.

Ce ne fut que l'année suivante qu'il rendit aux bourgeois leurs propriétés et qu'il publia une amnistie, dont seules vingt-cinq personnes étaient exclues. Dix-huit plus tard, par acte du 24 janvier 1461, il restitua également à la ville une partie de ses domaines, notamment la forêt banale (Baumbusch [1]), que Jean l'Aveugle lui avait donnée, ainsi que ses anciennes franchises, abolies par la sentence de 1443, excepté le droit de haute justice (Blutbann), qui lui avait été accordé par Wenceslas II.



Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Comme s'il avait eu honte de sa dureté à l'égard de la capitale, Philippe traita le reste du pays avec plus de ménagements. Tout en l'annexant à ses autres possessions de Bourgogne et des Pays-Bas [2], il lui laissa ses coutumes et ses institutions et ne changea que l'administration centrale, à l'instar de celle qui existait dans les provinces belges. Un gouverneur, assisté d'un conseil de gouvernement, composé d'un président et de quatre membres, remplaça le souverain et fut chargé de l'administration générale et de la haute juridiction. Les Luxembourgeois finirent par accepter les faits accomplis; mais ce ne fut qu'en 1451,

[1] Il faudrait dire *Bannbusch*.

[2] Les possessions de Philippe le Bon étaient en France: le duché de Bourgogne et la Franche-Comté ou Haute-Bourgogne, avec leurs dépendances (les comtés de Charolais et de Nevers) et le comté d'Artois: — dans les Pays-Bas, la Flandre, augmentée d'Anvers et de Malines, le Brabant et le Limbourg, le Namurois, le Hainaut, la Hollande et la Zélande.

après la mort d'Elisabeth de Gœrlitz [1], que les trois états prêtèrent le serment d'hommage au duc de Bourgogne comme à leur souverain légitime [2].

Les successeurs de Philippe le Bon.

1. **Charles le Téméraire** (1467-1477). — Philippe le Bon mourut à Bruges, le 15 juin 1467, à l'âge de 72 ans. Il eut pour successeur son fils unique, *Charles*, surnommé le *Hardi* pendant sa vie, mais plus connu sous le nom de *„Téméraire"*, que la postérité lui a donné.

Le règne de Charles le Téméraire fut un des plus agités. Des rêves de grandeur occupèrent sans cesse ses pensées: il songeait à réunir ses deux grands domaines héréditaires, la Bourgogne et les Pays-Bas, par la conquête des territoires qui les séparaient, et à fonder ainsi un *royaume de Bourgogne*, allant des sources du Rhin à son embouchure. Il visait même plus haut et briguait le titre de *roi des Romains* et de vicaire de l'Empire. On connaît ses démêlés avec le roi de France, *Louis XI*, ses guerres contre le duc René de Lorraine et les Suisses, ses défaites désastreuses de *Granson*, de *Morat* et de *Nancy*. C'est sous les murs de cette ville, qu'il voulait reconquérir, qu'il trouva la mort. Le surlendemain de la bataille, on découvrit dans un étang couvert de glace son corps déjà en partie dévoré par les loups. Jamais prince, dont la carrière avait débuté dans tous les enivrements de la gloire et de la grandeur, n'avait subi une telle catastrophe [3].

[1] *Elisabeth de Gœrlitz* mourut à Trèves, où elle s'était retirée dès 1444; elle fut enterrée dans l'église des Minorites (auj. de la Trinité), où se trouve encore sa pierre tombale.

[2] Dans la suite Philippe le Bon eut de nouvelles difficultés au sujet du duché de Luxembourg avec *Ladislas le Posthume*, fils d'Albert d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, avec *Guillaume* de Saxe, et avec le roi *Casimir* de Pologne.

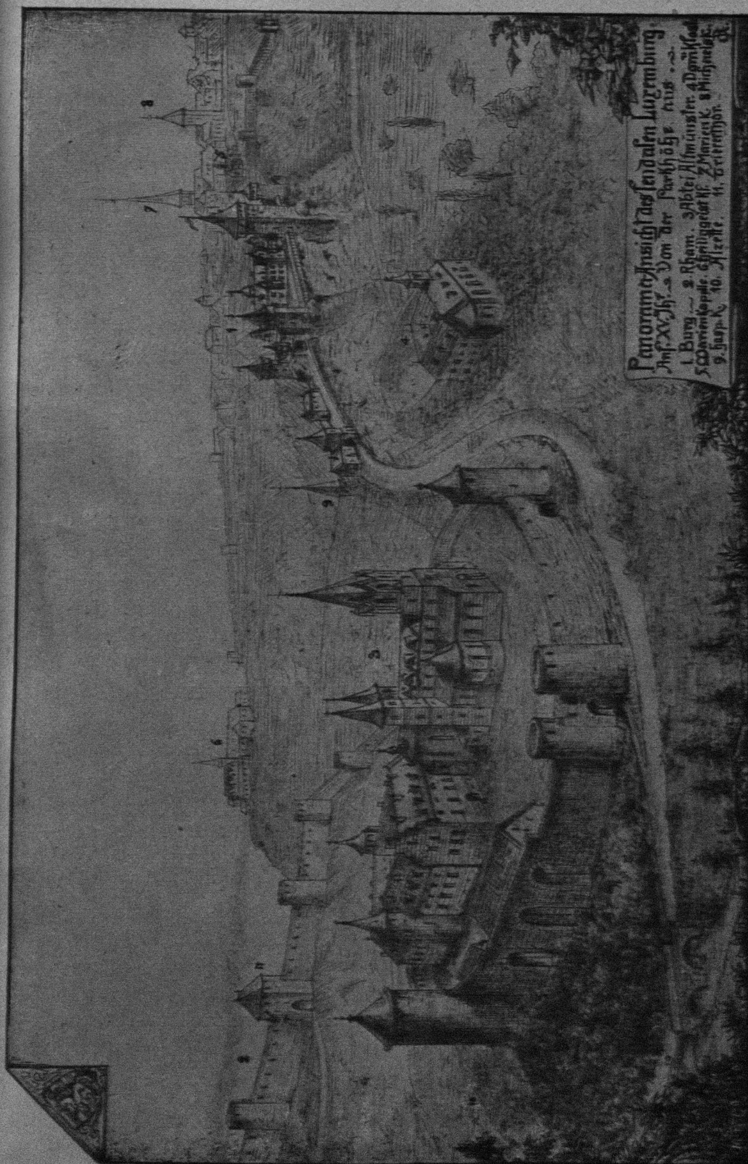
[3] Le duc de Lorraine le fit d'abord enterrer à Nancy plus tard, son arrière-petit-fils, Charles-Quint, le fit transporter à Luxembourg, où il resta trois ans. Aujourd'hui, il repose dans l'église Notre-Dame de Bruges, à côté de celui de sa fille.

Au point de vue luxembourgeois, le règne de Charles le Téméraire ne présente guère d'importance. En 1473, en se rendant à Trèves à une entrevue avec l'empereur *Frédéric III*, il scella à Thionville les lettres-patentes portant érection du *Grand Conseil* de Malines, qui devait former et rester, en matière de justice, l'instance suprême pour notre pays jusqu'en 1794. De là, l'expression, qui fut longtemps en usage chez nous: *Et gêt op Mechelen.*

2. **Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche** (1477-1482). — La mort tragique de Charles le Téméraire faillit compromettre l'existence même des États bourguignons. Le roi de France, Louis XI, se hâta de mettre la main sur la Bourgogne et la Picardie, alléguant que ces provinces étaient des fiefs de la couronne de France, à laquelle elles devaient faire retour faute d'héritier mâle. Un peu plus tard, sans avoir le même prétexte, il occupa également l'Artois et menaça même le Hainaut et le duché de Luxembourg. Puis, joignant la diplomatie à la violence, il sollicita pour son fils Charles la main de l'héritière de son ancien rival. Marie refusa et épousa, le 19 août de la même année (1477), *Maximilien d'Autriche* ou de Habsbourg, qui avait déjà brigué sa main du temps de Charles le Téméraire. Ce mariage sauvegarda, il est vrai, les Pays-Bas et le duché de Luxembourg d'une annexion pure et simple à la France, mais il prépara dans un avenir prochain leur union personnelle avec l'Espagne. Maximilien prit aussitôt les armes pour défendre l'héritage de sa femme. Il marcha contre les Français, qui avaient déjà envahi le Hainaut et les défit. Il se disposait à entrer en France, lorsque Louis XI demanda un armistice (1478).

Pendant cette trêve les archiducs [1] firent renforcer et garnir de canons les remparts de la forteresse de Luxembourg, qui, depuis l'annexion de notre pays aux États de Bourgogne, était devenue le point de mire des rois de France, *Charles VII* et *Louis XI*. Cette précaution n'était pas inutile. En mai 1479, à l'expiration de l'armistice, le *duc d'Amboise*, à la tête d'une armée française, marcha droit sur Luxembourg. Il réussit à pratiquer une brèche dans les murailles, mais, à l'assaut, il fut repoussé et, quelques jours après, Maximilien, arrivé à marches forcées au secours de la forteresse, le défit au lieu-dit *„la Verte Vallée“*, près de Mersch selon les uns, dans la vallée de Mersch entre Beggen et Heisdorf, selon

[1] C'est sous ce titre qu'on désignait Marie de Bourgogne et son époux.



Panorama de la ville de Luxembourg (commencement du XVe siècle).

A l'avant plan, l'abbaye d'Altmunster et sur les rochers du Bock le château des comtes avant sa destruction.

d'autres. A la suite de ce succès, les quelques seigneurs, qui tenaient encore le parti du roi de France, notamment ceux d'Autel, de Beaufort, de Bettingen et de Rodemacher, se soumirent. Le château-fort de Hespérange, à proximité de Luxembourg et appartenant au seigneur de Rodemacher, fut démoli (1479). — La même année (7 août 1479), Maximilien remporta une nouvelle victoire brillante sur les Français à *Enquinegatte*[1], qui fut suivie d'une trève de plusieurs années.

Ces beaux débuts furent attristés par la mort prématurée de Marie de Bourgogne. Au mois de mars 1482, pendant qu'elle chassait au faucon, elle fit une chute de cheval, qui lui causa une blessure grave. Trois semaines après, elle expirait à l'âge de vingt-cinq ans. Sa jeunesse, sa beauté, ses précoces malheurs lui avaient conquis d'emblée les cœurs de ses sujets. Sa politique de concessions et d'apaisement, si opposée à celle de ses deux prédécesseurs, ne fit qu'augmenter sa popularité. Elle rendit à chaque province, à chaque ville les franchises et les privilèges, dont Philippe le Bon ou Charles le Téméraire les avait dépouillées. Dès 1477, la ville de Luxembourg, rentra en possession de sa maison municipale, confisquée en 1443, et, trois ans après, elle recouvra aussi son ancien sceau.

3. **Philippe le Beau** (1482-1506). — A la mort de Marie de Bourgogne, son fils unique *Philippe*, surnommé plus tard le *Beau*, n'avait que quatre ans. Son père, *Maximilien d'Autriche*, se chargea de la régence ou *mambournie*, comme on disait alors.

Déclaré majeur à seize ans, Philippe se fit inaugurer dans les différentes provinces des Pays-Bas et le duché de Luxembourg (1494). Peu de temps après (1496), continuant la politique nuptiale de sa maison, il épousa la plus riche héritière de toute l'Europe, l'infante *Jeanne*, fille de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, et d'Isabelle de Castille. Ce mariage fut un malheur pour notre pays, comme pour la Belgique, parce que les héritiers de Philippe, préférant l'Espagne à leurs autres possessions, finirent par s'y fixer et abandonnèrent l'administration des Pays-Bas à un gouverneur-général.

Rapide et tragique fut la destinée du jeune Philippe, qui s'était annoncée si heureuse et si brillante. En 1506, sa belle-mère, Isabelle, étant morte, il partit pour l'Espagne et

[1] Au S. de Saint-Omer (Pas de Calais).

s'y fit reconnaître roi de Castille. Quelques mois plus tard il mourut à Burgos, à peine âgé de vingt-huit ans, des suites d'un refroidissement. Sa jeune femme fut inconsolable de sa mort; le désespoir lui troubla la raison, et on l'appela, dès lors, *Jeanne la Folle*. L'immense héritage des quatre maisons de *Bourgogne*, d'*Autriche*, de *Castille* et *d'Aragon* passa alors au fils aîné de Philippe, *Charles Quint*.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

La prise de Luxembourg par les Bourguignons.

La réorganisation administrative du duché de Luxembourg par Philippe le Bon.

La question luxembourgeoise au XV[e] siècle.

Origine des prétentions des rois de France sur le duché de Luxembourg.

Domination Espagnole

(1506-1714).

Rois de France.

François Ier	(1515-1547)
Henri II	(1547-1559)
François II	(1559-1560)
Charles IX	(1560-1574)
Henri III	(1574-1589)
Henri IV	(1589-1610)
Louis XIII	(1610-1643)
Louis XIV	(1643-1715)

Empereurs d'Allemagne.

Frédéric III	(1440-1493)
Maximilien Ier	(1493-1519)
Charles-Quint	(1519-1556)
Ferdinand Ier	(1556-1564)
Maximilien II	(1564-1576)
Rodolphe II	(1576-1612)
Mathias	(1612-1619)
Ferdinand Ier	(1619-1637)
Ferdinand II	(1637-1658)
Léopold Ier	(1658-1705)
Joseph Ier	(1705-1711)

Charles-Quint (1506-1555).

Charles-Quint naquit à Gand, le 24 février 1500. Dès sa naissance il fut investi du titre de *duc de Luxembourg.*



Charles-Quint (1516-1555)
d'après une gravure du XVIe siècle.

Ce titre était symptomatique. Il dénotait de la part des successeurs de Philippe le Bon l'intention bien arrêtée d'affirmer et de maintenir leurs droits sur ce duché contre les compétitions des rois de France.

Comme Charles était encore mineur, à la mort de son père, sa tante *Marguerite d'Autriche,* femme remarquable par ses talents, sa sagesse et son énergie, fut chargée de la régence dans les Pays-Bas, qui comprenaient, alors la Belgique[1], la Hollande et

[1] Excepté, toutefois, l'évêché de Liège. En Castille, le cardinal Ximenès prit la régence.

le *duché de Luxembourg.* Déclaré majeur, en 1515, le jeune prince recueillit coup sur coup l'héritage de son grand-père maternel, Ferdinand le Catholique (1516) et celui de Maximilien d'Autriche, son grand-père paternel (1519). Enfin, *la même année, il fut élu empereur d'Allemagne.*

Nul souverain, depuis Charlemagne, n'avait disposé de forces comparables à celles du fils de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille. Aussi disait-on que „le soleil ne se couchait jamais sur ses États.“ Mais tant de grandeur et de puissance n'allaient pas sans inconvénients. Elles suscitèrent contre Charles-Quint la jalousie de *François Ier*, roi de France, et provoquèrent entre ces deux princes une lutte de rivalité qui, plusieurs fois interrompue et toujours renaissante, dura plus de vingt ans et ne fut terminée qu'après leur mort.

Situé à proximité de la France et des Pays-Bas, le duché de Luxembourg eut beaucoup à souffrir pendant ces guerres. Dès l'an 1521, François Ier engagea les hostilités et, grâce à la trahison de Robert de la Marck, seigneur d'Arenberg, surnommé le *Sanglier des Ardennes,* il réussit à s'emparer d'une partie du duché. Mais ce fut surtout pendant les années 1542 à 1544 que notre pays fut cruellement éprouvé.

En 1542, une armée française, commandée par les ducs d'Orléans et de Guise, marcha sur la forteresse de Luxembourg, mal défendue par une faible garnison, et la força de capituler. Ce succès ne fut que passager. Neuf jours plus tard, la ville retomba au pouvoir des Impériaux sous la conduite de *René de Nassau.* Mais, l'année suivante, elle fut forcée de capituler une seconde fois, et François Ier vint en personne prendre possession de sa nouvelle conquête (29 sept. 1543) et y ordonna de nouveaux travaux de défense. Le duc François de Guise fut nommé gouverneur du duché.

Cependant Charles-Quint ne pouvait se consoler de la perte d'une place aussi importante que Luxembourg. Dès le 6 août 1544, la ville fut reprise par une armée impériale, commandée par le fameux *Fernand de Gonzague* et le *comte de Fürstenberg.*

Ce fut au cours de ces événements que le château de nos comtes, qui se dressait fièrement sur les rochers du Bock,

et l'ancienne abbaye de Munster *(Altmunster)* furent en grande partie détruits par les canons des assiégeants[1].



Ruines du château de Sigefroid après sa destruction.

Malgré l'étendue de ses possessions et la multiplicité de ses guerres, Charles-Quint n'oublia pas les intérêts du duché de Luxembourg, dont il portait le titre dès sa naissance. En 1521, il renouvela les traités de commerce avec le duché de Lorraine et le comté de Bar. Dix ans plus tard (1531), il institua, à la place du Conseil de gouvernement, établi par Philippe le Bon, le **Conseil provincial**, composé de neuf membres, sans compter le gouverneur, qui en faisait partie d'office. Ce Conseil était à la fois une cour supérieure de justice, à laquelle on pouvait recourir contre les sentences des justices échevinales, seigneuriales et prévôtales, et une sorte de Conseil d'État, qui avait, sous l'autorité du gouvernement central de Bruxelles, la direction supérieure de l'administration du duché.

[1] C'est à tort que les historiens luxembourgeois, y compris Schœtter, prétendent que Charles-Quint lui-même donna l'ordre de démolir ces deux édifices. Il est plus rationnel d'admettre qu'ils furent mis à mal et partiellement détruits successivement par l'artillerie française et l'artillerie impériale, postées sur les hauteurs du Fetschenhof et du Weimershof. Après le départ des Français, le château ne fut plus restauré; les vieux donjons féodaux n'avaient plus de valeur. Quant à l'abbaye de Munster, les Bénédictins, qui s'étaient d'abord retirés dans leur Refuge, situé dans la ville haute, emportant avec eux les restes mortels de Jean l'Aveugle, s'établirent dans la ville-basse du Grund, dans une situation moins exposée, où ils restèrent jusqu'au 1794.

Les soucis écrasants d'un gouvernement qui s'étendait d'un bout du monde à l'autre, et les fatigues de guerres incessantes ruinèrent de bonne heure la robuste santé de Charles-Quint. A peine âgé de 55 ans, il se sentit vieux et brisé et il se décida à renoncer à ses possessions des Pays-Bas et du duché de Luxembourg, en faveur de son fils *Philippe II.* L'imposante cérémonie de son abdication eut lieu à Bruxelles en présence des seigneurs de sa cour et des membres des États Généraux, parmi lesquels se trouvaient cinq députés luxembourgeois (1555). Peu de temps après, il cédait aussi à Philippe ses autres couronnes, excepté celle de l'Empire, que les électeurs allemands donnèrent à son frère *Ferdinand Ier*. Puis il quitta les Pays-Bas pour passer ses derniers jours en Espagne, dans une salubre et pittoresque vallée de l'Estrémadure, près du monastère des Hiéronymites de Yuste.

Il y vécut encore deux ans, s'intéressant toujours aux affaires publiques, mais n'y intervenant plus d'une manière active, s'amusant à fabriquer des horloges et méditant ses fins dernières. Il s'éteignit dans des sentiments d'une vive piété, en 1558.

Philippe II (1555-1598).

Philippe II avait vingt-cinq ans, lorsqu'il succéda à son père dans le gouvernement des Pays-Bas et du duché de Luxembourg. Espagnol avant tout, dans son cœur, dans ses idées, dans ses mœurs, toujours entouré d'Espagnols, il ne cessa pas, durant les trois années qu'il passa dans les Pays-Bas, de parler de l'Espagne et de la regretter. Aussi, à peine eut-il terminé la longue querelle avec la France par le traité de *Cateau-Cambrésis* (1559), qu'il confia le gouvernement général des Pays-Bas à sa demi-sœur, *Marguerite de Parme*[1], et il retourna en Espagne pour n'en plus sortir.

Il y eut alors une courte période d'accalmie, pendant laquelle l'ordre et la sécurité ramenèrent un peu de prospérité dans notre pays, si éprouvé par plus de trente années de guerre.

[1] Elle avait épousé Octave Farnèse, duc de Parme (1538).

C'est à cette époque, en 1563, que remonte la construction du nouvel ***hôtel de ville*** en style mauresque-espagnol[1], sur l'emplacement de l'ancien, qu'une explosion de poudres avait détruit en 1554, — ainsi que celle du somptueux château, entouré de jardins magnifiques, que le comte ***Pierre-Ernest de Mansfeld,*** gouverneur du duché depuis 1545, fit élever au pied des rochers de la vallée de Clausen, et dont il ne reste plus que des débris insignifiants[2]. „Le séjour continuel à Luxembourg de nombreuses



Pierre-Ernest de Mansfeid,
gouverneur du duché de Luxembourg (1545-1604)
d'après une gravure du XVI[e] siècle.

---

[1] Cet édifice, qui est encore aujourd'hui un des plus remarquables de la ville, fait partie aujourd'hui du Palais grand-ducal.

[2] En même temps le cours de l'Alzette fut rectifié et la communication directe entre le fond de Clausen et la ville haute établie.

troupes espagnoles, parmi lesquelles il y avait sans doute, plus d'un des ***conquistadores*** du Mexique et du Pérou, les réceptions de hauts personnages, gouverneurs et vice-rois des Pays-Bas, devaient donner au commerce de la ville un essor inconnu jusqu'alors. Ainsi s'explique l'état florissant de la capitale, tandis que le reste du pays se trouvait dans une situation de plus en plus précaire" (Dr Glæsener).

Par malheur, de nouvelles tempêtes ne tardèrent pas à s'abattre sur nous. Comme son père, Philippe II était le champion du catholicisme, et la lutte contre l'hérisie protestante fut la pensée dominante de toute sa vie. Par suite du voisinage de l'Allemagne et de la France, les doctrines de Luther et de Calvin avaient pénétré de bonne heure dans les Pays-Bas. Pour en entraver les progrès, Charles-Quint avait promulgué des édits d'une extrême sévérité contre les hérétiques, et, malgré les objections de plusieurs gouverneurs de province, Philippe ordonna de les exécuter strictement.

En même temps, pour faciliter l'administration religieuse des Pays-Bas, il entama des négociations avec la cour de Rome, qui aboutirent à l'érection de quatorze nouveaux évêchés[1]. Cette mesure très urgente, réclamée par les besoins religieux de la population, provoqua un sourd mais vif mécontentement. Ce qui augmentait le mécontentement, c'est que le siège archiépiscopal de Malines avait été confié à ***Granvelle,*** un Bourguignon, premier ministre de la gouvernante. En présence des réclamations de plus en plus pressantes des nobles, à la tête desquels se trouvait le prince ***Guillaume d'Orange,*** surnommé le ***Taciturne***[2] ou mieux le ***Taiseux,*** Granvelle quitta la Belgique, croyant par là satisfaire les mécontents. Il n'en fut rien. Enhardis par cette concession, les protestants pillèrent et saccagèrent plus de 400 églises dans les Flandres. En apprenant ces excès sacrilèges, Philippe II n'hésita plus: il envoya son meilleur général, le ***duc d'Albe,*** dans les Pays-Bas, à la tête d'une armée de 24 000 hommes pour châtier les coupables et rétablir l'ordre.

---

[1] Il n'existait alors que quatre sièges épiscopaux dans les Pays-Bas: Utrecht, Tournai, Cambrai et Arras. La plus grande partie des dix-sept provinces dépendait de prélats étrangers. Chose étrange, le duché de Luxembourg, qui était pourtant la plus étendue des dix-sept provinces, n'était pas compris dans cette réorganisation religieuse. Ce ne fut que vingt-trois ans plus tard (1572) que des négociations furent entamées à l'effet de créer un évêché de Luxembourg, mais elles échouèrent par suite de l'opposition de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Liège.

[2] Allemand d'origine, tant par ses parents que par le lieu de sa naissance, Dillenbourg, dans le comté de Nassau.

Ce fut le début d'une longue guerre civile et religieuse, à la suite de laquelle les dix-sept provinces des Pays-Bas, qui, lors de l'abdication de Charles-Quint, étaient le pays le plus florissant de l'Europe, furent noyées dans un déluge de sang.

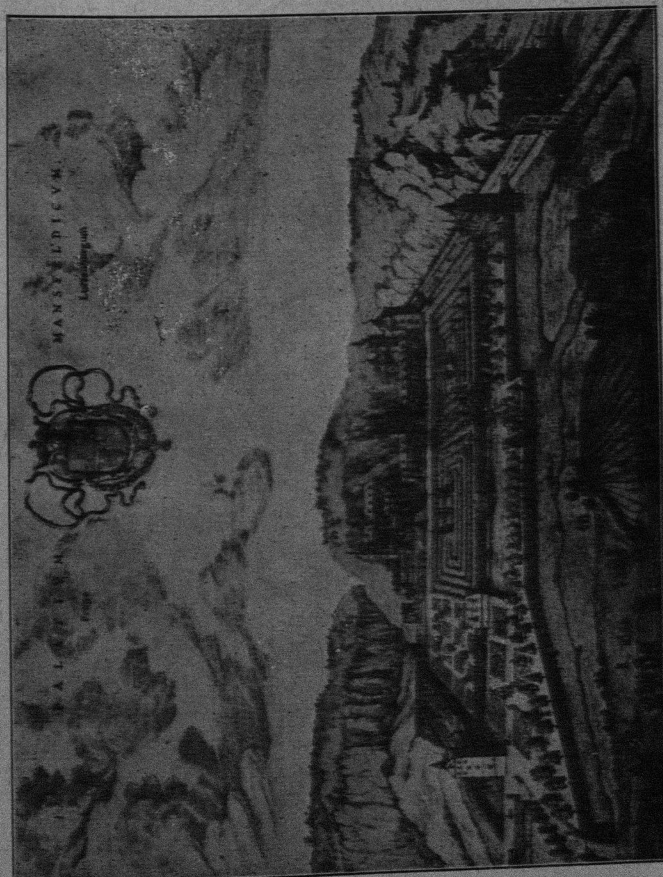
Le duché de Luxembourg, où le protestantisme n'avait pu prendre racine, ne prit aucune part à ces troubles; il en eut néanmoins beaucoup à souffrir. Par sa position géographique et son importance stratégique la forteresse de Luxembourg devint, en quelque sorte, la citadelle du parti espagnol et royaliste, où les lieutenants de Philippe II, les *duc d'Albe*, don *Louis de Requesens*, don *Juan d'Autriche* et *Alexandre Farnèse*, rassemblaient les mercenaires allemands, lorrains et italiens pour les lancer contre les provinces insurgées. En prenant leur chemin à travers notre pays, ces bandes de soudards, qui n'étaient pas régulièrement payés, commettaient toute sorte d'excès. La situation empira encore, lorsque, par suite de l'immixtion de Philippe II dans les affaires intérieures de la France, le roi Henri IV lui déclara la guerre et fit alliance avec les insurgés hollandais. Tandis que ceux-ci ravageaient et pillaient la partie septentrionale de notre pays, les Français, commandés par Turenne et le duc de Bouillon, y entrèrent par le sud.

En 1593, le comte *Philippe de Nassau*, neveu du prince d'Orange[1], à la tête de 1200 hommes de pied et de 500 cavaliers, traversa le duché du nord au sud, attaquant en route Saint-Vith, Hosingen, Diekirch, et s'avança jusqu'à proximité de Luxembourg, dans l'intention de détruire le château de Mansfeld, à Clausen. La grosse artillerie des remparts le força cependant de se retirer.

Trois ans plus tard les flibustiers hollandais firent une nouvelle incursion, alors qu'une armée française sous *Turenne* et le duc de *Bouillon* entra dans le pays par le sud. Tandis que celle-ci occupait *Ivoix*, *Montmédy* et *Virton*, les Hollandais s'emparèrent de la ville d'Echternach, qui

[1] Guillaume le Taciturne, mis hors la loi par Philippe II pour crime de haute trahison, avait été assassiné à Delft par un Franc-Comtois, *Balthazar Gérard* (1584). Après sa mort, Philippe II avait donné au comte de Mansfeld, la jouissance des domaines du Taciturne situés dans notre pays, Vianden, Saint-Vith et Dasbourg. De là la rancune des fils de Guillaume contre Mansfeld.

fut pillée, saccagée et rançonnée. *Jean Bertels*, abbé d'Echternach, auteur d'une *Historia luxemburgensis*, fut emmené prisonnier à Neumagen et ne fut remis en liberté qu'après avoir payé une rançon de 14000 écus.



Le château de Mansfeld à Clausen.

Cependant la lutte continuait toujours dans les Pays-Bas, plus acharnée et plus meurtrière que jamais. Désespérant de réduire par lui-même les insurgés du Nord, qu'on appelait les *Hollandais*[1] et qui étaient secourus par la reine d'Angle-

[1] On les appelait ainsi, parce que la province de Hollande était la plus importante des provinces révoltées contre l'Espagne.

terre, Elisabeth, et le roi de France, Henri IV, Philippe II se décida à réaliser une pensée que son père avait déjà conçue, c'est-à-dire à ériger les Pays-Bas, y compris le duché de Luxembourg, en royaume indépendant, et il en donna la couronne à sa fille *Isabelle*, qu'il maria avec l'archiduc *Albert d'Autriche* (1598). Une des clauses de l'acte de cession (clause de réversion) portait qu'à défaut d'enfants d'Isabelle, les Pays-Bas feraient retour à l'Espagne.

Peu de temps après, le 13 septembre 1598, Philippe II mourut à l'âge de soixante-douze ans, après quarante-trois ans de règne.

La haine et les passions religieuses ont voulu faire du fils de Charles-Quint une sorte de monstre, un „démon du midi", suivant l'expression de quelques historiens protestants. Les historiens espagnols le jugent autrement; ils l'appellent *Salomon* et le *Roi Prudent*, et les ambassadeurs étrangers, ses contemporains, accrédités à la Cour de Madrid, sont unanimes à le représenter comme un père de famille irréprochable, un prince, intolérant, certes, en matière de foi, comme tous l'étaient à cette époque, jaloux de son autorité, méfiant et lent à se décider, mais d'une probité scrupuleuse et infatigable au travail.

Albert et Isabelle (1598-1621).

A la mort de Philippe II, les dix provinces du sud, restées catholiques, reconnurent sans difficulté le gouvernement d'Albert et d'Isabelle. Les provinces du nord, au contraire, qui s'étaient constituées, dès 1579, en république des *Provinces-Unies des Pays-Bas*, refusèrent de se soumettre et continuèrent la guerre.

L'inauguration des nouveaux souverains eut lieu à Bruxelles, en septembre 1599, en présence des délégués de toutes les provinces. Le duché de Luxembourg y était représenté par douze députés. D'après l'ancien usage ils étaient placés à la droite du prince avec les dignitaires de la cour, immédiatement après les chevaliers de la Toison d'or. Ils prêtèrent le serment de fidélité en *langue allemande, debout et en levant un seul doigt*, tandis que les représentants des autres provinces en levaient *deux*. Lorsque ceux-ci s'en plaignirent, Albert leur dit, non sans amertume: „De quoi vous plaignez-vous? Vous avez été rebelles envers Dieu et votre roi. Les Luxembourgeois, fidèles à leur foi et au roi, peuvent me donner avec un seul doigt et même par un simple signe de leurs yeux

un témoignage suffisant de leur loyauté." Et, le même jour, l'archiduc confirma aux Luxembourgeois les privilèges dont ils avaient joui jusqu'à ce temps.

Les premières années de gouvernement furent dures pour les nouveaux souverains. Les Hollandais tenaient toujours les places les plus importantes sur la côte de la Flandre. Albert marcha sur eux, mais il fut défait à Nieuport (1600) et il ne put s'emparer d'Ostende, le dernier boulevard du protestantisme en Belgique, qu'après un siège de trois ans (1604).

Pendant ce temps notre pays était, lui aussi, cruellement éprouvé par les incursions réitérées des flibustiers hollandais. Saint-Vith, Bastogne, l'abbaye de Saint-Hubert, Arlon et la vallée de Mersch furent pillées et dévastées; un grand nombre d'habitants furent emmenés comme otages et ne furent relâchés que contre de fortes rançons (1604). La même année, le gouverneur du duché, Mansfeld, mourut à l'âge de 87 ans. Son successeur fut le comte de Berlaymont.

Sentant de plus en plus la nécessité de mettre fin à une lutte épuisante, Albert ouvrit des négociations avec les Provinces-Unies. Elles aboutirent, sinon à la paix, du moins à une *trêve de douze ans* (1609-1621), assez longue pour permettre aux archiducs de réparer, dans une certaine mesure du moins, les désastres causés par quarante années de troubles civils et de luttes sanglantes. Ils encouragèrent l'agriculture et l'industrie, reconstruisirent un grand nombre d'églises tombées en ruines, et ranimèrent l'esprit religieux, qui avait sombré en partie pendant les horreurs de la guerre.

Ils réformèrent aussi la justice. La publication de l'*Édit perpétuel* de 1611, qu'on a appelé le „monument le plus remarquable de l'ancienne législation belge", homologua les anciennes coutumes, qui devinrent des lois civiles, s'étendant à tout le pays, et créa ainsi, par la fusion du droit coutumier et du droit romain, le droit belgique. – Enfin l'enseignement fit, pendant le règne des archiducs, plus de progrès que pendant les trois siècles précédents. Ce fut à cette époque (1603) que les Jésuites, qui étaient venus se fixer à Luxembourg, dès 1594, y établirent leur collège[1], qui subsista

[1] Le collège ne comprit d'abord que quatre classes. En 1605, il fut complété par les classes de poésie et de rhétorique. Dès la première année il comptait 200 élèves, plus tard 7 à 800 en moyenne. En 1639,

jusqu'en 1773 et fut la pépinière d'une foule d'hommes distingués dans toutes les branches du savoir humain. Six ans plus tard, ils posèrent la première pierre de leur église, qui ne fut achevée qu'en 1651 et qui sert aujourd'hui d'église cathédrale.

L'archiduc Albert mourut en 1621, quelque temps avant l'expiration de la trêve, et comme il ne laissa pas d'enfant, la clause de réversion était réalisée. Le duché de Luxembourg retourna donc à l'Espagne, ainsi que les autres provinces des Pays-Bas restées catholiques. Isabelle continua toutefois à les administrer en qualité de gouvernante-générale, au nom de *Philippe IV*, roi d'Espagne.

Philippe IV[1] (1621-1665).

La guerre de Trente ans.

Le règne de Philippe IV est sans contredit le plus désastreux de l'histoire de notre pays. Il a duré quarante-quatre ans; ce furent, pour ainsi dire, autant d'années de guerre[2].

Après l'expiration de la trêve de douze ans, les hostilités avec les Provinces-Unies furent reprises sans déclaration de guerre; elles continuèrent au grand désavantage de l'Espagne pendant vingt-sept ans. A la même époque, la terrible *guerre de Trente ans* désolait l'Allemagne. Cette guerre, qui fut d'abord un conflit entre l'empereur Ferdinand II et les protestants allemands, se transforma bientôt en une guerre européenne, où l'on vit aux prises, outre les États allemands, le Danemark, les Provinces-Unies des Pays-Bas et la Suède. Le cardinal de *Richelieu*, qui dirigeait alors la politique française au nom de Louis XIII et qui poursuivait le but d'affaiblir la puissance de la maison de Habsbourg, n'attendait qu'un prétexte pour y intervenir également. Ce prétexte lui fut fourni par un incident qui se passa près de nos frontières à Trèves (1635).

les Jésuites transférèrent le collège dans le vaste bâtiment qu'ils venaient de construire et qui est occupé actuellement par l'Athénée.

[1] Philippe III (1598-1621) était mort quelques mois avant Albert.

[2] Les cinq dernières années de son règne furent des années de paix.

L'électeur de Trèves, sous prétexte de se mettre à l'abri des attaques des Suédois, s'était placé sous le protectorat du roi de France, *Louis XIII*, et avait reçu une garnison française à Trèves et à Ehrenbreitstein. La présence des Français à quelques lieues de nos frontières était une menace continuelle pour la forteresse de Luxembourg, qui était depuis si longtemps l'objet de leur convoitise. *Le comte d'Embden*, gouverneur du duché, reçut donc l'ordre d'enlever Trèves par un coup de main. Il s'en empara, en effet, fit prisonnier l'électeur et l'envoya à Luxembourg et de là à Bruxelles. Le roi d'Espagne, *Philippe IV*, finit par le livrer à l'empereur Ferdinand II, comme coupable de félonie.

Alors Richelieu déclara la guerre au roi d'Espagne. En même temps, il signa des traités d'alliance avec la Suède, les protestants d'Allemagne et les Hollandais[1]. Notre malheureux pays ne tarda pas à devenir, à son tour, le théâtre des luttes internationales.

Dès 1635, une armée française entra en Belgique et y opéra sa jonction avec les Hollandais, commandés par *Frédéric-Henri de Nassau*, fils de Guillaume le Taciturne. L'année suivante, une armée impériale sous les ordres de *Piccolomini* fut envoyée au secours des Espagnols et envahit la France. Elle prit son chemin à travers le duché de Luxembourg et s'y livra aux plus épouvantables excès. Igel, Wasserbillig, Grevenmacher furent pillées et saccagées, Wormeldange, Canach et Remich livrées aux flammes (1636).

La retraite des Impériaux, forcés d'évacuer de nouveau la France, qu'ils avaient ravagée jusqu'aux portes de Paris, fut plus désastreuse encore et prit les proportions d'une véritable catastrophe pour notre pays.

Il est impossible de décrire les maux et les souffrances que nos ancêtres eurent alors à supporter. Les armées, à cette époque, n'étaient qu'un ramassis de gens sans aveu, sans discipline, qui venaient de partout, des Pays-Bas, de France, d'Italie, de Pologne, de Hongrie, d'Écosse et d'Irlande, et qui servaient quiconque les payait. Elles ne vivaient que de

[1] Le traité conclu avec la Hollande stipulait que la France enverrait dans les Pays-Bas espagnols une armée de 30000 hommes et que les Belges seraient invités à se soulever et à secouer le joug de l'Espagne. S'ils refusaient, les provinces de *Luxembourg*, de Namur, de Hainaut et une partie de la Flandre seraient annexées à la France, le reste à la Hollande

rapines. — Les Polaques de *Colloredo* et les Croates *d'Isolani*, qui prirent leurs quartiers d'hiver dans les villages de notre pays, se distingaient particulièrement par leur cruauté. Le pillage, le massacre et les supplices les plus épouvantables, auxquels ils recouraient pour forcer les paysans à livrer leur argent, n'étaient qu'un délassement pour cette soldatesque féroce. L'épouvante qu'ils répandaient, était telle, qu'à leur approche les paysans s'enfuyaient au fond des bois ou derrière les remparts des places fortes. Les champs restèrent en friche pendant les années 1636 et 1637. Une affreuse disette en fut la suite inévitable. A en croire un rapport des trois états du duché au Conseil d'État de Bruxelles, on mangeait du pain fait avec les ossements des morts, qu'on déterrait dans les cimetières, et l'on vit des mères, poussées par la faim, tuer leurs enfants pour s'en repaître. Bientôt la peste[1] vint se joindre aux affres de la faim et de la guerre.

Environ les deux tiers de la population succombèrent à la famine ou à l'épidémie. D'après un relevé, dressé vingt ans plus tard, plus de 140 villages, hameaux et censes, situés dans les limites actuelles du Grand-Duché, étaient abandonnés et déserts; dans d'autres il n'y avait que quatre, six, dix ou douze habitants; plusieurs localités disparurent entièrement et l'on cherche en vain leurs noms sur la carte. Il fallut plus d'un demi-siècle à notre pays pour se remettre des épouvantables épreuves qu'il eut à subir pendant cette période calamiteuse. A peine les Impériaux furent-ils partis, que les Français apparurent à leur tour (1639). Ils furent repoussés, il est vrai, à *Hettange*, à une lieue au nord de Thionville, par les généraux *Piccolomini* et *Jean Beck*[2]; mais ils ne tardèrent pas à reparaître et à s'emparer de tout le sud-ouest du duché.

En 1648, le traité de Westphalie mit fin à la guerre de Trente ans; mais, pour notre malheureux pays, cruellement

---

[1] C'est à la suite de cette peste que les bourgeois de Luxembourg instituèrent la procession en l'honneur de saint Adrien et de saint Sébastien, qui a encore lieu chaque année, au mois de septembre.

[2] Jean Beck naquit en 1598, à Luxembourg (Grund), où son père était courrier du *Conseil provincial*. Engagé volontaire dans l'armée autrichienne, il prit part à la guerre de Trente ans depuis le début, s'enrôla dans l'armée de Wallenstein, fut anobli par l'empereur Ferdinand III (1637) et investi un peu plus tard des fonctions de gouverneur du duché de Luxembourg. Il fut tué à la bataille de Lens (1648).

ravagé, pillé, dépeuplé et couvert de ruines, ce ne fut pas encore le terme de ses tribulations. Seules de toutes les puissances belligérantes, l'Espagne et la France n'avaient pu s'entendre à Munster sur les conditions de la paix. Aussi, la guerre se prolonga-t-elle dans les Pays-Bas et sur notre territoire de plus de dix années.



Le général Jean Beck.
né à Luxembourg (1598), tué à la bataille de Lens (1648).

Elle fut signalée, dit Godefroid Kurth, par l'héroïque défense de *Montmédy*, où un jeune gentilhomme luxembourgeois, *Jean d'Allamont de Malandry*, avec 600 hommes tint tête à 20000 Français, commandés par le roi Louis XIV en personne (1657). Atteint mortellement par un éclat de bombe, Malandry chargea un des siens de porter au roi d'Espagne son mouchoir trempé dans son sang en signe de fidélité jusque dans la mort. Montmédy capitula, lorsqu'il eut expiré; mais Louis XIV refusa d'entrer dans la ville. Celui qu'il aurait voulu voir, disait-il, et racheter de la mort au prix de celle de 2000 soldats français, n'était plus.

Enfin l'Espagne isolée, épuisée et vaincue demanda la paix. En vertu du *traité des Pyrénées* (1659), toute la partie méridionale du duché de Luxembourg, la plus riche, la plus

peuplée, avec Thionville, Montmédy, Ivoix-Carignan, Damvillers, Chavancy et Marville, fut cédée à la France (Art. XXXVIII). *Ce fut la première mutilation de notre territoire national.*

Philippe IV mourut le 17 septembre 1665. Son fils unique, *Charles II*, âgé de quatre ans, lui succéda sous la tutelle et la régence de sa mère *Marie-Anne d'Autriche.*

Charles II (1665-1700).

Les guerres de Louis XIV.

Le traité des Pyrénées, qui livrait à la France toutes les voies d'accès pour envahir notre pays par le sud, fut pour Louis XIV le point de départ de nouvelles conquêtes. Montmédy et Thionville n'étaient que des étapes; ce qu'il lui fallait, c'était Luxembourg. Par sa situation stratégique tout à fait exceptionnelle et presque inexpugnable, cette place donnait à celui qui en était maître un point d'appui des plus avantageux à la concentration de troupes et à leurs opérations militaires. Aussi, Louis XIV résolut-il de s'en emparer coûte que coûte.

Il essaya d'abord de la prendre par surprise, par un coup de main, comme l'avait fait jadis Philippe le Bon. Déjà en 1667 — c'était pendant la *guerre de dévolution*[1], la trahison de *Pierre Pillard*, un Français établi dans la ville et employé au service de ravitaillement, faillit la lui livrer. Le hasard seul empêcha la réussite du complot, et P. Pillard fut arrêté et pendu à Bruxelles, où il s'était rendu pour dépister les soupçons.

Pressentant le danger qui menaçait la forteresse, le gouvernement espagnol résolut de la mettre en état de repoussser toute attaque. En 1671, le comte de *Monterey*, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, vint lui-même à Luxembourg pour s'informer de l'état des fortifications. De retour à Bruxelles, il envoya l'ingénieur-général *Louvigny* à Luxembourg avec l'ordre d'y faire exécuter de nouveaux travaux de défense,

[1] Voir *Histoire moderne*, les causes et les épisodes de cette guerre.

surtout sur les fronts nord et ouest, qui étaient les plus exposés, en cas d'un assaut. Ces travaux n'étaient pas finis, lorsqu'une nouvelle conspiration, tramée par quelques officiers de la garnison, vendus à la France, fut découverte, au moment même où le maréchal de *Créqui*, maître de Trèves et du cours de la Moselle, n'attendait que l'occasion favorable pour se jeter sur Luxembourg (1678)[1].

C'est au cours de ces événements que nos ancêtres, sous la double menace de la peste, qui sévissait sur le Rhin et la Basse-Moselle, et du canon qui grondait aux frontières, élurent la Sainte Vierge comme leur patronne et protectrice, sous l'invocation de **Consolatrice des Affligés**[2]. Le Conseil provincial, d'accord avec le gouverneur du duché, le prince de Chimay, prit l'initiative (1666), le Conseil municipal de Luxembourg suivit son exemple, et, onze ans plus tard (1677), l'assemblée des trois états, à son tour, la choisit comme patronne du pays tout entier.

L'insuccès de sa double tentative contre Luxembourg ne fit qu'exciter l'ardent désir de Louis XIV de s'en emparer. A la suite de la paix de Nimègue, qu'il venait de signer (1678), il fit occuper *manu militari* les seigneuries de Rodemacher et de Hespérange, sous prétexte que c'étaient des dépendances de Thionville (octobre 1679). Cet acte de véritable brigandage n'était que le préambule de toute une série d'entreprises, par lesquelles le roi de France avait décidé de rectifier et d'arrondir les frontières nord et nord-est de son royaume.

Les traités de Westphalie et de Nimègue portaient que les territoires cédés à la France l'étaient avec leurs *dépendances*. Il s'agissait évidemment de leurs dépendances à la date même de la signature des traités. Louis XIV l'interpréta autrement, et il chargea quatre tribunaux français, les

[1] C'était pendant la seconde guerre de Louis XIV, celle de Hollande (1672-1678), qui fut terminée par le *traité de Nimègue*.

[2] Dès 1625, le P. *Brocquart* S. J. (natif de Thionville) avait fondé sur les glacis de la forteresse de Luxembourg la célèbre chapelle de Notre-Dame de Luxembourg, *Consolatrice des Affligés*. — La première grande procession en l'honneur de la Consolatrice, qui a lieu le cinquième dimanche après Pâques, fut célébrée le dimanche, 10 octobre 1666.

fameuses *Chambres de réunion*[1], de rechercher quelles villes et quels pays avaient, à une date quelconque, relevé des territoires nouvellement acquis. Une de ces Chambres, celle de Metz, prononça une série de sentences, en vertu desquelles Louis XIV fit occuper successivement, malgré les protestations de l'Espagne, tout le duché de Luxembourg et



Vauban, maréchal de France.

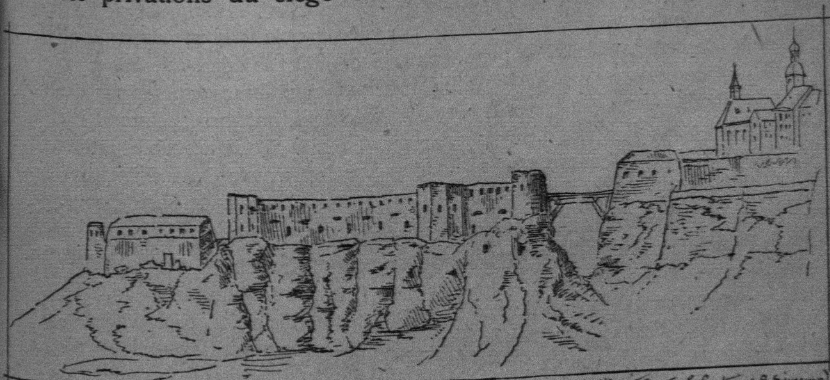
le comté de Chiny comme une simple dépendance des territoires cédés à la France par le traité des Pyrénées. Seul le véritable objectif de ses convoitises et de ses menées, la capitale du pays, restait hors de ses atteintes.

C'est en vain qu'il s'adressa à la cour de Londres, pour que celle-ci intervînt à Madrid et amenât le gouvernement espagnol à céder spontanément tout le duché de Luxembourg à la France, moyennant quoi

[1] Les quatre Chambres siégeaient à Metz, Vieux-Brisach, Besançon et Tournai.

Louis XIV promettait de renoncer à toute autre prétention à la succession du roi d'Espagne; il se heurta à un refus catégorique.

Pour s'emparer de la redoutable forteresse il ne restait qu'un moyen, la force. Louis XIV le comprit. Avant de l'attaquer, il chercha à l'isoler et à lui couper tous les moyens de se ravitailler. Puis, en novembre 1683, le maréchal de Créqui avec 12000 hommes se porta contre elle et la bombarda pendant six jours (21-27 décembre). La population, réfugiée dans les caves et les casemates, supporta stoïquement les privations du siège et les horreurs du bombardement.



Les fortifications du Bock après la démolition du château de Sigefroid.

Créqui dut se retirer. Mais, le 28 avril 1684, il revint à la tête de 25000 hommes pour faire le siège en règle de la forteresse. Ce siège, dirigé par le célèbre *Vauban*, dura cinq semaines. Le 4 juin, après un bombardement formidable de cinq jours, la brèche étant ouverte sur plusieurs points et la ville n'étant plus qu'un monceau de ruines, le gouverneur, prince de *Chimay*, estimant qu'il était impossible de prolonger la résistance, capitula. Le 7 juin, la garnison espagnole évacua la forteresse, et, le même jour, le maréchal de Créqui y fit son entrée solennelle à la tête de ses troupes.

Louis XIV (1684-1697).

La prise de Luxembourg excita en France une vive satisfaction et fut célébrée par des pièces de vers, des chro-

nogrammes et des médailles commémoratives. Bien résolu à garder sa nouvelle et „inestimable“ conquête, comme disait Louvois, Louis XIV chargea Vauban d'en augmenter encore les fortifications. Les travaux durèrent sans interruption jusqu'en 1697. Pour prévenir une révolte possible de la noblesse luxembourgeoise, encore très nombreuse à cette époque, la plupart des châteaux-forts[1] et les murs d'enceinte des petites villes du plat pays, telles que Diekirch, Echternach, Grevenmacher, Bitbourg, Saint-Vith, Bastogne, furent démolis ou démantelés.

Voulant repeupler la ville de Luxembourg, dont la population avait été décimée par deux bombardements successifs et le départ de beaucoup de bourgeois, Louis XIV y attira de nombreux étrangers, surtout des Français, auxquels il accorda plusieurs privilèges, notamment l'exemption des impôts. Il fit de même pour le plat pays, et il est probable que les noms de famille français assez nombreux qu'on trouve dans notre pays, proviennent, en partie du moins, d'immigrants français de cette époque.

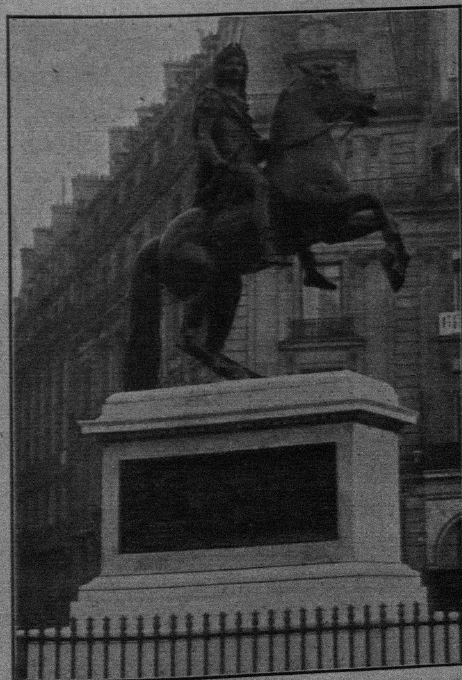
De profonds changements furent apportés au gouvernement et à l'administration. Les postes les plus élevés et les plus influents furent confiés à des Français. Un *intendant*, premier fonctionnaire après le *gouverneur*, fut chargé de la direction de l'administration civile et financière. La *Conseil provincial* perdit ses attributions politiques et fut réduit au rôle de simple tribunal, subordonné au Parlement de Metz. Les *États provinciaux* continuèrent à être convoqués pour voter les aides et subsides, mais la répartition des impôts sur les différentes localités appartenait désormais à l'intendant. C'était *le régime français, absolutiste et centralisateur*, rompant avec les anciennes traditions, supprimant l'autonomie, dont le pays avait joui jusqu'alors sous le régime bourguignon et espagnol.

Toutes ces mesures provoquèrent d'abord un sourd mécontentement. Peu à peu, cependant, l'ordre et la sécurité, que l'intendant *Mahieu* sut faire régner dans tout le pays, ainsi que l'aisance que l'exécution des grands travaux de fortification, à Luxembourg, répandit parmi les habitants, les réconcilièrent avec la situation nouvelle, qui leur était faite. Le souvenir des maux endurés pendant le siège et le bombardement de 1684 s'effaça de plus en plus, et, lorsque, le 21 mai 1687, Louis XIV, accompagné du dauphin et entouré d'une cour brillante, vint visiter sa nouvelle conquête, l'accueil, qu'il y reçut, fut très chaleureux[2]. Il confirma

[1] Entre autres, les châteaux de *Larochette, Bourglinster, Meysembourg, Pittange, Bourscheid, Schœnfels*, etc.

[2] Comme Louis XIV, raconte Blanchard, Hist. manuscrite du duché de Luxembourg, t. IV, fol. 115, „était accoutumé d'être servi dans les lieux

les privilèges de la ville et laissa partout des traces de sa libéralité et de sa munificence. Il fit bâtir à neuf l'église des Dominicains (auj. Saint-Michel), augmenta d'une aile le collège des Jésuites, à la condition que des cours de philosophie et de théologie y seraient organisés, fournit aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame l'argent nécessaire à l'installation d'écoles pour les jeunes filles et ordonna de distribuer des sommes considérables aux autres couvents de la ville.



Louis XIV
d'après sa statue équestre, Place des Victoires, à Paris.

Cependant *l'occupation française ne devait durer que treize ans*. Les empiètements incessants de Louis XIV, son insatiable ambition, son attitude hautaine à l'égard du pape et ses persécutions contre les protestants français, indisposèrent contre lui toute l'Europe. Une nouvelle coalition se forma:

où il entrait pour la première fois d'un mets dont il n'avait pas encore goûté, on lui présenta à Luxembourg un plat de lentilles, qu'il n'avait encore jamais mangé.“

ce fut la *Ligue d'Augsbourg*, dont *Guillaume III d'Orange*[1] fut l'âme, et dans laquelle entrèrent l'Empire allemand, la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et la Suède. Après une guerre qui dura neuf années (1688-1697) et qui fut terminée par le traité de *Ryswick*, Louis XIV se résigna à rendre le duché de Luxembourg à l'Espagne, à l'exception des territoires attribués à la France par le traité des Pyrénées. Le 28 janvier 1698, les Français évacuèrent la forteresse de Luxembourg. Le même jour, en vertu des stipulations du susdit traité, des troupes hollandaises, commandées par le comte Frédéric d'Autel, en reprirent possession au nom du roi d'Espagne.

Cette restauration espagnole fut toutefois de courte durée. Le 1er novembre 1700, Charles II, le dernier des Habsbourg d'Espagne, mourait sans laisser de postérité. Quelques jours avant son décès, il avait signé un testament par lequel il léguait son immense héritage à son petit-neveu, *Philippe d'Anjou*, le second petit-fils de Louis XIV[2].

Philippe V (1700-1711).

La guerre de la succession d'Espagne (1700-1714).

Le jeune héritier de Charles II fut d'abord reconnu sans difficultés par les différentes provinces des Pays-Bas espagnols et par les puissances européennes. Seul l'empereur Léopold Ier, qui revendiquait la succession d'Espagne pour son second fils, l'archiduc Charles, protesta et déclara vouloir défendre ses droits[3] par les armes; mais son isolement le rendait peu redoutable.

Cependant, par sa politique présomptueuse et maladroite, Louis XIV ne tarda pas à changer complètement la situation. D'abord il garantit à Philippe V ses droits éventuels à la couronne de France. C'était violer une clause du testament de

[1] Stathouder de Hollande et roi d'Angleterre.

[2] Dans un testament antérieur, il avait institué l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold Ier, comme son légataire universel. Aussi Léopold attaqua-t-il la validité et même l'authenticité du second testament.

[3] Léopold était le petit-fils de Philippe III et le beau-frère de Charles II; il était, en outre, le chef des Habsbourg d'Allemagne.

Charles II et menacer, dans l'avenir, l'équilibre européen. Ensuite, de connivence avec le gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, *Maximilien-Emmanuel* de Bavière, qu'il sut gagner à sa cause en lui promettant la souveraineté de ces provinces, il chassa les garnisons hollandaises de la forteresse de *Luxembourg* et des autres places de la *Barrière*[1], dont elles avaient la garde depuis le traité de Ryswick, et y fit entrer des troupes françaises.

Ces actes imprudents provoquèrent la méfiance et la colère des Hollandais et des Anglais. Guillaume III d'Orange n'eut pas de peine à former contre le roi de France une nouvelle coalition dans laquelle entrèrent, outre l'Angleterre et la Hollande, l'empereur Léopold, la Prusse et le Portugal. C'est ainsi qu'éclata la terrible *guerre de la succession d'Espagne;* elle devait durer treize ans et eut pour principaux théâtres l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne.

Heureusement, notre pays n'en fut atteint qu'indirectement. Une fois seulement, en 1705, — c'était après la bataille de *Höchstädt* — il faillit être envahi par les alliés. **Marlborough**, généralissime de l'armée anglo-hollandaise[2], avait établi son camp entre *Sierck* et *Rettel* dans l'intention de pénétrer en Lorraine. A Luxembourg, les Français s'attendaient d'un jour à l'autre à voir paraître l'ennemi sous les murs de la forteresse; cependant le danger passa. Marlborough n'osa attaquer le maréchal de **Villars** dans la forte position qu'il occupait, et il retourna en Belgique.

Néanmoins la partie méridionale du duché, ainsi que les vallées de la Moselle et de la Basse-Sure, eurent beaucoup à souffrir pendant tout le cours de la guerre. Aux réquisitions et aux déprédations des armées de Louis XIV, qui traversaient le pays[3], s'ajoutèrent les impôts ordinaires

[1] On appelait ainsi les forteresses le long de la frontière franco-belge, occupées par les Hollandais.

[2] *Marlborough*, plus connu chez nous et en Belgique sous le nom de *Malbrouck*, est resté dans les souvenirs de nos populations. On a donné son nom à certains chariots de proportions énormes, qu'il employait probablement dans son train.

[3] En 1704, les trois états évaluent p. ex. le total des exactions et déprédations commises par les troupes du maréchal de Berwick à 40 000 écus.

et extraordinaires [1], levés par le gouvernement de Philippe V, les contributions de guerre, réclamées par les alliés et notamment par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier. Aussi, au bout de quelques années, la misère devint à peu près générale et atteignit aussi bien les bourgeois que les paysans.

Le terrible hiver de 1709, le plus rude et le plus meurtrier dont on ait gardé le souvenir dans toute l'Europe, vint mettre le comble à tant de calamités. Dès le 5 janvier, le thermomètre tomba brusquement à 30° au-dessous de zéro. En quelques jours toutes les rivières étaient prises de glace, le vin gelait dans les tonneaux au fond des caves, les hommes ne savaient plus comment se protéger, le froid foudroyait les corbeaux en plein vol, quantité d'animaux domestiques et notamment presque tous les moutons périrent.

Cette situation épouvantable dura trois semaines; puis un soudain dégel vint fondre la glace, mais le froid reprit bientôt et il persista jusqu'à la mi-mars. Le 10 mai, raconte dom Eringer, abbé d'Echternach, la neige se remit à tomber avec abondance et une bise glaciale couvrit la Moselle de glace pour la quatrième fois durant cet hiver.

Après le froid vint la famine. Non seulement les semailles, mais encore tous les arbres fruitiers, ainsi que les vignobles sur les bords de la Moselle et dans les autres parties de l'ancien duché, furent détruits par le froid.

La misère devint extrême. „Depuis le mois d'août 1709, dit Blanchart du Chatelet, beaucoup de pauvres gens ne vécurent que d'herbages, qu'ils cueillaient à la campagne et aux jardins et dont ils faisaient des potages qu'ils mangeaient sans pain, quelque fois mêlés d'un peu de farine". Des troupes de mendiants parcouraient les campagnes, beaucoup de gens émigrèrent en Hollande et en Angleterre, où ils s'embarquèrent pour l'Amérique du Nord (Caroline).

La misère et la détresse étaient plus grandes encore en France. On eut faim même à Versailles et l'on vit, aux grilles du château, les laquais du roi mendier. Après avoir lutté d'abord avec avantage contre la moitié de l'Europe, Louis XIV n'essuyait plus que des défaites [2]. Déjà la plus

[1] Pendant l'année de famine 1709, le gouvernement demanda aux états un subside de 500 000 florins, sans compter 24 000 florins pour les émoluments du gouverneur de Luxembourg et les indemnités de logement des officiers de l'état-major.

[2] A Hœchstädt (1704), à Turin (1706), à Ramillies (1706), à Audenarde (1708) et à Malplaquet (1709).

grande partie des Pays-Bas espagnols se trouvait au pouvoir des alliés; seuls, le duché de Luxembourg et le Namurois étaient restés aux mains de Philippe V. Pour la première fois de sa vie, l'orgueilleux Louis XIV demanda la paix. Il alla jusqu'à renoncer à la couronne d'Espagne au nom de Philippe V; mais les alliés exigèrent qu'il se chargeât lui-même de détrôner son petit-fils. Il refusa et les négociations furent rompues. La France semblait perdue, lorsque deux événements imprévus la sauvèrent. En Angleterre, le parti whig, sur lequel s'appuyait Marlborough, fut renversé par les tories, partisans de la paix, et, en Allemagne, l'archiduc Charles, par suite de la mort de son frère Joseph Ier, devenait empereur sous le nom de Charles VI. Il ne pouvait plus être question, dès lors, pour l'Europe de donner encore à Charles le trône d'Espagne.

En 1713, le *traité d'Utrecht*, bientôt suivi de celui de *Rastadt*, mit enfin un terme à la lutte, en réglant le partage de la monarchie espagnole. Philippe V gardait l'Espagne et ses colonies; le royaume de Naples, le duché de Milan et les Pays-Bas espagnols, y compris le *duché de Luxembourg*, furent attribués à l'empereur Charles VI.

Un article spécial du traité d'Utrecht (art. IX) stipulait que l'électeur de Bavière, **Maximilien-Emmanuel**, à qui Philippe V avait cédé, dès 1711, les provinces de Luxembourg et de Namur, resterait en possession de ces provinces, tant qu'il n'eût pas été réintégré dans ses États héréditaires allemands, occupés par l'Autriche depuis 1704, et qu'en attendant, la forteresse de Luxembourg serait occupée par les Hollandais. Le 26 juin 1713, la garnison française évacua la ville. Ce ne fut pourtant qu'en janvier 1715, après les transactions de *Rastadt* et de *Bade* (Argovie), que les Autrichiens en prirent possession.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil provincial.
Le nouvel hôtel de ville, à Luxembourg.
Le château de Mansfeld.
Le collège des Jésuites et les humanistes luxembourgeois.
La déclaration des députés luxembourgeois aux États-Généraux de Bruxelles (1600).
Les procès de sorcellerie.
Les hauts-fourneaux luxembourgeois.
Le blocus de 1684.

Domination Autrichienne

(1715[1]-1795).

Rois de France.		Empereurs.	
Louis XIV	(1643-1715)	Charles VI	(1711-1740)
Louis XV	(1715-1774)	François Ier	(1740-1765)
Louis XVI	(1774-1792) (décapité en 1793)	Joseph II	(1765-1790)
La Convention	(1792-1795)	Léopold II	(1790-1792)
		François II	(1792-1795)

Charles VI (1715-1740).

Les traités d'*Utrecht*, de *Rastadt* et de *Bade*, qui mirent fin à la guerre de la succession d'Espagne, forment pour ainsi dire l'acte final de la période la plus mouvementée et la plus tragique de notre histoire nationale. Ils rompirent définitivement le lien qui rattachait notre pays à l'Espagne, dont la domination n'avait été pour lui qu'une source de misère et de calamités. Avec l'avènement de *Charles VI* commença pour notre pays appauvri, dépeuplé et dévasté une ère nouvelle, une période de paix et de réparation; elle devait durer jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Charles VI a mérité la reconnaissance des Luxembourgeois par les nombreuses mesures qu'il prit pour le relèvement de la prospérité publique. Le commerce intérieur et extérieur fut favorisé par la construction d'une grande route d'État — la première qui fût tracée dans notre pays — reliant Trèves et Luxembourg à Bruxelles et au port d'Ostende. Le service régulier de la *poste aux lettres* avait été établi chez nous déjà sous le règne de Philippe V (1704). Le gouvernement de Charles VI y ajouta le *service des voitures de poste* ou *diligences*.

[1] Les anciens Pays-Bas espagnols ayant été cédés par le traité d'Utrecht (1713) à l'empereur Charles VI, quelques auteurs commencent la période autrichienne dès 1713. Mais comme la cession était accompagnée d'une clause qui laissait les provinces de Luxembourg et de Namur à l'électeur Maximilien de Bavière jusqu'à la restitution de ses États allemands, ce qui n'eut lieu qu'en 1714 après le traité de Bade, d'autres auteurs ne datent cette période et par suite le règne de Charles VI que de 1715.

La première ligne de diligences, qui mettait en communication directe et régulière Luxembourg et Bruxelles, date de 1722. Suivant le cahier des charges la durée du voyage était fixée pour l'hiver à quatre, et pour l'été à six jours; l'aller et le retour devaient se faire en quinze jours. Onze ans plus tard deux autres lignes, Luxembourg-Trèves et Luxembourg-Thionville, furent organisées.


Charles VI.

C'est aussi sous le règne de Charles VI que la culture de la pomme de terre fut introduite dans notre pays (vers 1720). Nos paysans se montrèrent d'abord très récalcitrants à l'égard de ce précieux tubercule, et il fallut une véritable pression de la part du gouvernement pour les décider à adopter cette culture.

Une foule d'ordonnances très opportunes sur la mendicité et le vagabondage, sur les Bohémiens, sur le droit de chasse et l'administration forestière, sur le service de la maréchaussée, ainsi que l'autorisation accordée à la noblesse de se livrer, sans déroger, au grand commerce et à la grande industrie, contribuèrent à rétablir la sécurité dans l'intérieur du pays et à le relever peu à peu de l'état de marasme où il était plongé depuis les temps de Philippe II.

Pour s'assurer la possession du duché de Luxembourg et mettre la capitale à l'abri de tout retour offensif des Français, le gouvernement autrichien fit continuer, sous la direction de l'ingénieur-général des Pays-Bas, de Beauffe, les fortifications commencées par Vauban, et Luxembourg devint ainsi une des plus formidables forteresses de l'Europe, la *Gibraltar du Nord*, où „toutes les combinaisons de l'art étaient épuisées pour tirer parti de son heureuse position."

De 1726 à 1740 furent construits successivement les forts *Charles, Grand-Elisabeth, Neipperg, Wallis,* sur la rive droite de la Pétrusse, ainsi que les forts *Thüngen* et *Olizy* sur le front du Grünewald. Le beau *pont du château*, remplaçant l'ancien pont-levis en bois, date aussi de cette époque. Tous ces travaux ne laissèrent pas que d'inquiéter les Français, qui ne pouvaient se résigner à la perte de la redoutable forteresse. Le gouverneur de Metz, comte de *Belle-Isle*, chercha d'abord à se procurer, par l'intermédiaire d'un ancien soldat français, *Robert Damour*, resté à Luxembourg comme écrivain public, et d'un officier au service de l'électeur de Bavière, *Duprez*, les plans des nouvelles fortifications. Comme ce complot fut déjoué par l'arrestation des deux espions, il conçut le projet de faire sauter la poudrière, qui se trouvait alors à proximité du collège des Jésuites, et de détruire ainsi, en partie du moins, les fortifications élevées en face sur la rive droite de la Pétrusse. Ce complot, qu'on a appelé la *Conspiration des poudres*, n'eut pas plus de succès.

Charles VI mourut, le 20 octobre 1740, à cinquante-six ans. En lui s'éteignit la descendance masculine de la branche autrichienne de la Maison de Habsbourg.

Marie-Thérèse (1740-1780).

La grande préoccupation de Charles VI pendant tout son règne avait été d'assurer l'intégrité de ses États à sa fille aînée, *Marie-Thérèse*. C'est dans ce but qu'il avait promulgué une nouvelle loi de succession, connue sous le nom de *Pragmatique Sanction*[1]. Pour faire accepter cette loi par les autres puissances, dont il craignait l'hostilité, il leur avait fait les plus grands sacrifices. Cependant, lorsqu'il mourut, la jeune Marie-Thérèse, âgée de 23 ans, eut presque immédiatement à défendre par les armes son héritage en apparence si bien assuré. Le roi de France, Louis XV, l'électeur de Bavière, Charles Albert, le roi d'Espagne, Philippe V, l'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste III, et le roi de Prusse, Frédéric II, se liguèrent contre elle pour la dépouiller et partager entre eux ses États. La *succession d'Autriche* donna ainsi lieu à une nouvelle guerre de près de sept ans et qui eut pour principaux théâtres l'Allemagne, la Bohême et l'Italie (1741-1748).

[1] La Pragmatique Sanction fut ratifiée par les états du duché de Luxembourg, le 9 novembre 1723.

Traités d'abord en territoire neutre, les Pays-Bas autrichiens ne tardèrent pas à être envahis à leur tour par les Français, sous la conduite de Maurice de Saxe. A la suite de leur victoire à *Fontenoy* près de Tournai (1745), ils occupèrent toute la région à l'ouest de la Meuse, mais, par une heureuse fortune, ils n'entrèrent pas dans le duché de Luxembourg. Les maux de la guerre ne nous frappèrent qu'indirectement sous forme de taxes et de subsides multiples



Marie-Thérèse.

et de levées de troupes réitérées. Il en fut de même pendant la *guerre de Sept ans* (1756-1763).

Après le *traité de Hubertsbourg* (1763) qui mit fin à cette guerre, Marie-Thérèse put se vouer entièrement à l'administration de ses États et à l'application de réformes qui avaient pour but de fortifier l'action personnelle du souverain, autant que d'accroître le bien-être matériel des habitants et de les conduire dans la voie du progrès.

En *matière judiciaire* l'impératrice s'attacha spécialement à supprimer le désordre et les nombreux abus, qui y régnaient. A cet effet, elle promulgua un code applicable dans tous les États de la monarchie et d'où résultait *l'unité judiciaire*. La procédure criminelle fut adoucie. Certaines

pénalités, datant du moyen-âge, telles que la strangulation, l'écartèlement, la roue, le poing coupé, furent supprimées Dès 1765, le gouvernement consulta les cours de justice sur l'abolition de la torture ou question préalable, mais elles s'y opposèrent avec une obstination telle, qu'il n'osa y toucher.

Marie-Thérèse réorganisa également les *finances*. Pour établir une répartition plus équitable des impôts et augmenter par ce moyen les revenus de l'État, elle ordonna, dès 1766, „à tous les propriétaires *sans nulle exception*, ecclésiastiques, nobles et roturiers, domiciliés ou forains, ainsi qu'à tous corps, collèges ou communautés ecclésiastiques ou laïques de fournir une déclaration exacte de leurs biens et revenus.“ Malgré de grandes difficultés et l'opposition passive des intéressés, cette nouvelle répartition des immeubles et biens-fonds, connue sous le nom de *cadastre de Marie-Thérèse*, fut menée à bonne fin, en 1771, et désormais tous les propriétaires, sans exception, étaient obligés de contribuer aux charges de l'État proportionnellement à leurs revenus.

L'impératrice eut surtout à cœur de former et de développer *l'instruction publique*. Lors de la suppression de l'ordre des Jésuites (1773), à qui l'enseignement moyen et supérieur dans notre pays avait été jusqu'alors confié, leurs collèges de Luxembourg, de Marche et de Virton furent remplacés par des établissements de l'État, qui dépendaient du pouvoir central. Toutefois celui-ci continua de choisir une grande partie du personnel enseignant parmi le clergé et laissa à l'autorité ecclésiastique un droit d'inspection[1].

L'instruction du peuple ne fut pas oubliée. A cette époque, les écoles primaires existaient à peine, et il n'y avait guère de maîtres capables d'enseigner. Pour rémédier à cet état de choses, un décret de l'impératrice ordonna que chaque paroisse eût désormais son école et que nul ne fût admis à enseigner sans avoir subi un examen. En même temps un arrêté du Conseil provincial (1771) engageait les parents à envoyer leurs enfants à l'école à partir de la huitième année jusqu'à leur première communion. Tous les dimanches, il était tenu des classes de répétition d'une durée de deux heures.

[1] A la même occasion, en 1778, l'église des Jésuites, à Luxembourg, fut donnée à la commune et devint l'église paroissiale de la ville haute (actuellement la cathédrale). Les autres bâtiments appartenant aux Jésuites, leur couvent et leur collège, furent également donnés à la commune de Luxembourg.

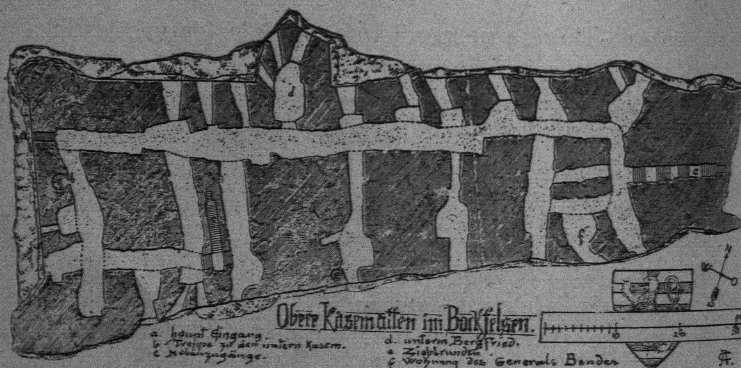
Marie-Thérèse ne perdit pas non plus de vue les intérêts matériels de ses sujets. Le commerce intérieur fut favorisé par la régularisation du service des messageries et la construction de nouvelles chaussées, reliant les localités les plus importantes du pays à la grande route Bruxelles—Luxembourg—Trèves, qui mettait la Belgique en communication directe avec l'Allemagne. Le gouvernement chercha également à développer l'industrie nationale, en frappant de droits élevés, à leur entrée, les produits des industries anglaise et française et en créant de nouvelles manufactures, telles que la faïencerie de Septfontaines, la fabrique de draps de Martelange, etc.

L'agriculture bénéficia surtout des faveurs de l'impératrice. La condition des paysans mainmortables fut adoucie en ce sens qu'il fut interdit aux seigneurs d'augmenter arbitrairement les redevances et les corvées. Les taxes sur la sortie des grains furent réduites et les autres impôts frappant les cultivateurs diminués. Les jeunes gens, qui se livraient au travail des champs, étaient exempts de tout service militaire. Une autre ordonnance supprimait le droit de *vaine pâture* (freier Weidegang) dans les prairies artificielles, entourées d'une clôture. L'usage d'abandonner les terres cultivées à une jachère de trois ans fut déconseillé et même défendu. Sous l'influence de ces excellentes mesures l'agriculture accomplit de réels progrès.

Pendant tout le règne de Marie-Thérèse, le gouvernement autrichien, comprenant l'importance que la ville de Luxembonrg avait pour la défense des Pays-Bas, consacra beaucoup de soins et d'argent à l'entretien et à l'amélioration de ses fortifications. La construction des forts *Neipperg, Wallis, Grand-Elisabeth*, commencée sous le règne précédent, fut achevée. En 1741, fut creusé le *Puits Rouge*, à l'abri de la bombe, et, quelque temps après, un puits similaire sur la *Place d'armes*[1]. Mais l'ouvrage le plus considérable fut le creusement, dans le roc vif, des casemates à triple étage du Bock, une des curiosités les plus intéressantes de l'ancienne forteresse[2].

[1] Le *Puits Rouge* avait une profondeur de 205 pieds et un diamètre de $10^1/_2$ pieds; celui de la Place d'armes n'avait que 185 pieds de profondeur.

[2] Celles de l'étage inférieur sont au niveau de l'Alzette.



Les casemates du Bock.

En 1779, Marie-Thérèse et Louis XV, roi de France, signèrent une convention, intervenue à l'amiable et qui réglait les frontières respectives de notre pays et de la Lorraine, à peu près comme elles sont encore aujourd'hui.

Les dernières années du règne de Marie-Thérèse ont été sans contredit une des périodes les plus heureuses de notre histoire. „Nos grands-pères, dit le Dr Glaesener, racontaient, il y a cinquante ans, que, sous Marie-Thérèse, il y avait des paysans assez riches pour labourer avec un soc d'argent." Très populaire dans notre contrées, bien qu'elle ne les eût jamais visitées, la grande impératrice mourut en 1780. Sa mort fut un deuil national.

Joseph II (1780-1790).

Joseph II, qui succéda à sa mère, ne manquait ni de talents ni d'esprit. Il était actif, laborieux et savait gagner l'affection du peuple par ses manières simples et affables.

Dans ses nombreux voyages à travers ses États, il s'en allait ordinairement à cheval, sans autre escorte qu'un aide de camp. Il arrivait à l'improviste dans quelque ville et s'installait à l'hôtel ou à l'auberge comme un modeste particulier. Lors d'une visite qu'il fit à Luxembourg (31 mai 1781), quelques mois après son avènement, il ne descendit ni au Palais du Gouvernement[3] ni au *Refuge de Saint-Maximin*,[4] mais il loua un appartement à l'hôtel aux *Trois Pigeons*, rue Marché-aux-

[3] Le Palais de justice actuel.

[4] Aujourd'hui, l'hôtel du Gouvernement, rue Notre-Dame.

Herbes[1]. A l'église, où il assistait à l'office divin, il se mêla à la foule des fidèles et laissa inoccupé le trône qu'on lui avait préparé.

Joseph II voulait sincèrement le bonheur de ses peuples, mais il le voulait à sa manière, c'est-à-dire d'après des idées



Joseph II, empereur d'Allemagne (1765-1790), et duc de Luxembourg (1780-1790).

abstraites et des théories qu'il avait puisées dans les écrits des philosophes français *Marmontel* et d'*Alembert*, ainsi que de ses précepteurs, *Sonnenfels*, *Martini* et *van Swieten*.

Autant Marie-Thérèse avait été opportuniste et temporisatrice, autant son fils se montrait impatient et intransigeant.

[1] La maison Guillier actuelle.

Il voulait tout réformer en quelques mois et à coup de décrets, sans tenir compte des traditions historiques et des habitudes séculaires de ses sujets. Aussi, a-t-on pu dire à juste titre, qu'il fut le représentant le plus caractérisé des princes-philosophes du XVIII[e] siècle, qui prétendaient faire régner dans leurs États le *despotisme éclairé*.

Les dix années du règne de Joseph II sont toutes remplies de tentatives de réformes, les unes *religieuses*, les autres *politiques* et *sociales*.

1. Le but de ses réformes religieuses était de subordonner l'Église à l'État, en d'autres termes, de créer une Église catholique autrichienne, qui serait soumise au pape pour le dogme, mais qui dépendrait entièrement du souverain, quant au personnel.

A peine monté sur le trône, il publia, le 12 novembre 1781, le fameux *édit de tolérance*, qui accordait aux non-catholiques le libre exercice de leur culte et l'admissibilité aux emplois publics. — Un décret du 17 mars 1783 supprima tous les *ordres monastiques*, excepté ceux qui s'occupaient de la prédication, de l'enseignement ou des soins aux malades et aux infirmes. C'est ainsi que, dans le duché de Luxembourg, les couvents du *Saint-Esprit*, à Luxembourg, de *Sainte-Claire*, à Echternach, des Bénédictines, à *Differdange*, et des Dominicaines, à *Marienthal*, furent fermés et leurs biens confisqués. — Pour former un clergé à sa façon, il fit fermer les *séminaires épiscopaux* et obligea les aspirants-prêtres de faire leurs études aux séminaires de Louvain ou de *Luxembourg*, lesquels étaient placés sous la surveillance directe de l'État. — Enfin, par des réglementations minutieuses et quelquefois mesquinement tracassières, il s'immisça dans la *liturgie* et *l'organisation intérieure de l'Église*. Il soumit à la censure les bulles pontificales et les mandements des évêques, interdit les inhumations dans les églises et les cimetières contigus aux églises, supprima toutes les confréries pieuses, les procesions, les pèlerinages et ordonna que toutes les kermesses de village seraient célébrés le même jour (le second dimanche après Pâques).

2. Dans ses réformes politiques, Joseph II était guidé par les principes de l'absolutisme monarchique et le désir de faire l'unité de ses vastes États, si divers au point de vue de la population, de la langue, des institutions et de la civilisation. A cet effet, il décréta que l'allemand serait la langue officielle, sauf dans les Pays-Bas autrichiens, et il

n'hésita pas à bouleverser de fond en comble l'ordre administratif et judiciaire existant.

Les Pays-Bas autrichiens, y compris le duché de Luxembourg, comprenaient à cette époque dix provinces de grandeur différente. Un édit du 12 mars 1787 substitua à ces anciennes provinces historiques, qui avaient, chacune, ses lois, ses coutumes et franchises particulières, *neuf cercles* d'étendue à peu près égale et administrés uniformément, d'après le même système, par un *intendant* (Kreishauptmann), nommé par le souverain. Les cercles étaient subdivisés en *districts*, ayant à leur tête un *commissaire* d'intendance. Les états provinciaux étaient maintenus, mais seulement pour voter les aides et subsides. — Un autre décret de la même année supprimait tous les anciens tribunaux prévôtaux, échevinaux ou seigneuriaux. Une juridiction unique à trois degrés les remplaça; elle comprenait: *a) des tribunaux de première instance* — il y en avait quatre pour l'ancien duché de Luxembourg: *Arlon, Bitbourg, Diekirch* et *Saint-Vith* — *b)* deux *tribunaux d'appel*, établis l'un à Bruxelles, l'autre à Luxembourg[1]; et *c)* un *conseil de révision* ou de cassation, à Bruxelles. Les juges étaient amovibles et nommés par le souverain.

Toutes ces innovations introduites d'autorité, sans consultation préalable des états des différentes provinces, heurtaient en trop de points les habitudes des populations. Elles provoquèrent en Belgique un soulèvement général, connu sous le nom de *révolution brabançonne* (octobre 1789). Les troupes autrichiennes, stationnées dans les différentes villes, furent refoulées à l'est de la Meuse. La province de *Luxembourg* seule, comme au XVI[e] siècle, ne prit point part à la révolte.

Vainement Joseph II proposa-t-il aux Belges de rapporter toutes ses réformes, s'ils rentraient dans l'obéissance; ils refusèrent de l'écouter et, dès les premiers jours de 1790, les différentes provinces insurgées se constituèrent en une république fédérative sous le nom d'*États Belgiques Unis*, et établirent un *Congrès souverain*, chargé d'exercer le pouvoir au nom des États.

Joseph II mourut de chagrin à quelque temps de là. On dit qu'il proposa de mettre sur sa tombe ces mots: „Ci-gît un

[1] Par la même ordonnance le Conseil provincial de Luxembourg était transformé en une simple cour d'appel, comprenant deux chambres, l'une pour le quartier allemand, l'autre pour le quartier wallon.

prince dont les intentions étaient pures, mais qui eut le malheur de voir échouer toutes ses entreprises." Il n'avait que quarante-huit ans. Le nom de *joséphisme* est resté dans la langue pour désigner les idées qu'il avait voulu faire prévaloir, et qui échouèrent contre la tenacité des traditions historiques et religieuses.

Fin de la domination autrichienne.

La conquête française

Léopold II (1790-1792). — Joseph II ne laissa pas de postérité; il eut pour successeur son frère *Léopold II*, grand-duc de Toscane. Celui-ci s'empressa d'engager les Belges à reconnaître son autorité, en leur promettant une amnistie pleine et entière et le maintien de leurs anciennes institutions. Ils repoussèrent ses avances. Une forte armée autrichienne, qui avait été concentrée autour de Luxembourg sous les ordres du maréchal *de Bender*, gouverneur de cette ville, franchit alors la Meuse, s'empara de Namur et entra à Bruxelles. En moins de deux semaines, toute la Belgique se retrouva sous la domination de ses anciens maîtres.

Cette restauration autrichienne fut toutefois de courte durée. Léopold II se montra fidèle à ses engagements; il révoqua les édits de Joseph II, contraires aux libertés civiles et religieuses des Belges, et rétablit les anciennes institutions; mais, avant qu'il eut pu mener à bien son œuvre de pacification, il fut enlevé par la mort, le 1er mars 1792, laissant ses États à son fils *François II*, un jeune homme de vingt-quatre ans.

François II (1792-1795). — En ce moment, la *Révolution française*, après avoir renversé l'ancien régime en France, préparait à l'Europe une commotion sans exemple dans les annales de l'histoire. De nouvelles catastrophes ne tardèrent pas alors à fondre sur notre pays. A la suite de la prise de la Bastille et des désordres sanglants qui en furent la suite à Paris et dans les provinces, les nobles avaient quitté en masse la France et s'étaient réfugiés à l'étranger, en Belgique, en Allemagne et surtout dans les pays de Trèves.

A la fin de décembre 1789, on évaluait déjà le nombre des „émigrants", installés à Trèves à huit cents; à Coblence leur nombre était bien plus considérable encore. Presque tous y étaient venus, en passant par notre pays. C'est de Luxembourg que le *marquis de Bouillé* lança une adresse véhémente „à l'armée française et à tous les véritables Français et les invitait à se rassembler pour essayer de sauver le trône" (27 juin 1791).

Sous prétexte que les rassemblements d'émigrés français dans l'électorat de Trèves étaient une menace contre la France révolutionnaire, *l'Assemblée législative* déclara la guerre à l'empereur François II et à son allié, le roi de Prusse, Frédéric Guillaume II (20 avril 1792). Ce fut le signal d'une lutte qui devait se prolonger pendant plus de vingt ans et couvrir l'Europe de sang et de ruines.

Les Français envahirent aussitôt la Belgique, qu'ils pensaient facilement enlever à l'Autriche; mais ils subirent plusieurs échecs et furent rejetés en désordre sur Lille. Sur ces entrefaites une armée de 80000 hommes, commandée par le roi de Prusse et le duc de Brunswick, s'était concentrée à Trèves et se disposait à entrer en Lorraine, en prenant son chemin par notre pays. Le 12 août 1792, l'avant-garde prussienne se mit en marche sur Luxembourg, où 15000 Autrichiens, amenés du Brabant par le général *Clairfayt*, devaient la rejoindre. Le 15, le roi de Prusse établit son quartier-général à Strassen, et, le même jour, les Autrichiens entraient à Rodenmacher. Puis on apprit coup-sur-coup la prise de Longwy (23 août) et celle de Verdun (2 septembre) par les Prussiens. La route de Paris leur était ouverte, lorsqu'une audacieuse manœuvre de *Dumouriez*, qui se jeta au devant d'eux dans les défilés de l'Argonne, les arrêta net.

Après la canonnade de *Valmy* (20 septembre), les Prussiens battirent en retraite. Cette retraite fut lamentable. Sous une pluie battante, tombant sans trêve, jour et nuit, pendant des semaines, décimée par les fièvres et la dysenterie, l'armée se transformait, au dire de Goethe[1], „en un hôpital ambulant."

[1] Goethe, qui avait suivi l'armée prussienne pour aller rejoindre le duc de Weimar, son protecteur, s'arrêta, à son retour, pendant quelques jours à Luxembourg.

C'est dans ce triste état qu'elle repassa par notre pays pendant la seconde moitié du mois d'octobre. Le 6 novembre de la même année, Dumouriez remporta sur les Autrichiens la victoire de *Jemappes*, près de Mons, qui lui livrait toute la Belgique jusqu'à la Meuse.

Un retour offensif des Autrichiens, qui défirent Dumouriez à *Neerwinden* (18 mars 1793), força les Français à évacuer la Belgique pour la seconde fois; mais ce ne fut pas pour longtemps. Après la victoire décisive de Jourdan à *Fleurus* (26 juin 1794), ils en reprirent définitivement possession et refoulèrent les Impériaux jusqu'au Rhin. Désormais, l'occupation de notre pays par les troupes de la République française n'était plus qu'une question de mois et de semaines. Dès le 12 juin 1793, la ville d'*Arlon* était tombée en leur pouvoir; le 23 juin, la magnifique abbaye d'*Orval* fut incendiée et détruite, et, le 18 avril 1794, celle de *Clairefontaine* eut le même sort. Puis ce fut le tour des villages de *Soleuvre*, de *Sanem*, d'*Esch-s.-Alzette* et de *Dudelange*.[1] Vers la fin de la même année, le général *René Moreaux* reçut l'ordre de faire le siège de la forteresse de Luxembourg, le principal boulevard que les alliés eussent encore en deçà du Rhin et le pivot de toutes leurs opérations.

Le blocus commença le 21 novembre 1794 et dura près de sept mois; ce fut le plus long et le plus terrible que la ville eût encore soutenu. La garnison autrichienne, qui défendait la forteresse, était sous les ordres du feldmaréchal de *Bender*, âgé de quatre-vingt-deux ans; fameux par la conquête rapide et facile de la Belgique en 1790. Elle comprenait 11 à 12000 hommes de toutes armes. Le 7 juin 1795, la ville se trouvant réduite à la disette et n'ayant aucun espoir d'être débloquée, Bender capitula et signa avec le général français *Hatry*, successeur de Moreaux, une convention, en vertu de laquelle la vie et les biens des bourgeois étaient

[1] Presque toute la population mâle de ce village, qui avait voulu résister, les armes à la main, fut massacrée (17 mai 1794). Depuis ce jour de deuil on y célèbre chaque année, à la date du 17 mai, un service funèbre pour les victimes de cette tragédie.

garantis, mais l'administration et le culte soumis aux lois de la République française. Les Autrichiens sortirent de la ville, le 22 juin, avec les honneurs de la guerre, tambours battants, mèches allumées et drapeaux déployés.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

1. La Pragmatique sanction de Charles VI.
2. La forteresse de Luxembourg sous la domination autrichienne.
3. La Conspiration des Poudres.
4. Les postes et messageries sous Charles VI.
5. Le cadastre de Marie-Thérèse.
6. L'enseignement public sous Marie-Thérèse.
7. La révolution brabançonne et l'attitude des Luxembourgeois.
8. La tragédie de Dudelange
9. Le siège de Luxembourg de 1794-1795.

Domination française.

(1795-1814).

Le Gouvernement Républicain (1795-1804).

La capitulation de Luxembourg mit fin à la domination autrichienne dans notre pays. Un décret de la Convention du 1er octobre 1795 (9 vendémiaire an IV du calendrier républicain) proclama sa réunion définitive à la République française sous le nom de *Département des Forêts*[1]. Cette annexion, qui fut effectuée en vertu du seul droit de conquête et sans que les populations eussent été consultées, ne fut ratifiée que deux ans plus tard par le traité signé à Campo-Formio (17 octobre 1797) aux termes duquel l'Autriche abandonna à la France tous ses droits sur la Belgique et le pays de Luxembourg. L'occupation française devait durer vingt ans; ce fut pour nos ancêtres une période de pénibles épreuves et de cruelles tribulations.

A peine la dernière colonne autrichienne eut-elle franchi l'enceinte de la ville de Luxembourg que les commissaires de la République, délégués par la Convention, frappèrent les habitants d'une contribution de guerre de 1500000 livres, somme énorme pour cette époque et vraiment écrasante pour une population d'environ 8000 âmes[2]. Sur les réclamations énergiques du Conseil de la commune, cette somme fut réduite, il est vrai, à 900000 livres; mais cette diminution parut absolument insuffisante, attendu que la contribution moyenne par tête était de 112,50 fr. Fort heureusement, un maçon trahit une de ces „caches" que possédaient jadis la plupart des vieux châteaux et des maisons seigneuriales, et qu'il avait pratiquée lui-même dans l'hôtel du „ci-devant comte de Custine de Wiltz", à Luxembourg[3]. On y trouva des sommes en espèces et de l'argenterie d'une valeur globale de 165540 livres. La contribution fut réduite d'autant.

---

[1] Le même décret prononçait la réunion de la Belgique à la France.

[2] Sous le régime autrichien, l'impôt, qui se percevait dans l'ancienne province de Luxembourg, ne dépassait pas un million (Rapport du commissaire *Legier* au ministre des finances). Or, le *Département des Forêts* ne comprenait que les deux tiers de cette province; le reste du territoire luxembourgeois fut incorporé aux départements voisins de l'*Ourthe* et de *Sambre-et-Meuse*. Il faut considérer, en outre, que les personnes les plus riches avaient quitté la ville et que d'autres, en grand nombre, étaient notoirement connus pour insolvables.

[3] Aujourd'hui, la *Maison des Oeuvres*, en face de l'hôtel du Gouvernement et de la cathédrale.

Le châtiment infligé à la capitale n'était que le prélude du régime d'oppression et de vexations qui allait s'appesantir sur tout le pays. A leur entrée dans les Pays-Bas autrichiens, les républicains français s'étaient annoncés comme des libérateurs, et ils avaient proclamé que les Belges seraient les maîtres de leurs propres destinées; mais, dès les premiers jours, leurs actes démentirent ces belles paroles.

Pendant près de deux ans notre pays — comme du reste toutes les autres provinces des Pays-Bas autrichiens — fut gouverné dictatorialement, à coups de décrets et d'arrêtés, par des agents français, et livré à un pillage plus ou moins légal[1]. Tout l'argent des caisses publiques fut confisqué et versé dans celle de l'armée française, qui était sans fond comme le tonneau des Danaïdes. Toutes les autorités existantes, l'assemblée des états, la députation permanente, le conseil souverain[2], toutes les institutions du passé, tous les droits et franchises, dont nos ancêtres avaient joui durant des siècles et que les dominations bourguignonne, espagnole et autrichienne avaient respectés, furent supprimés d'un trait de plume; le nom même de la patrie, de ce glorieux petit pays, qui avait donné des empereurs à l'Allemagne, des rois à la Bohême et à la Hongrie, des reines et des connétables à la France, fut anéanti et voué à l'oubli.

Une commission de cinq membres, désignés par les représentants du peuple français en mission, à Bruxelles, fut chargée de l'administration générale du nouveau département des Forêts (18 novembre 1795)[3]. Le citoyen *Legier* fut nommé commissaire du pouvoir exécutif près ladite administration. — Le territoire fut divisé, pour la perception des impôts, en

---

[1] Ce ne fut qu'après les élections générales de l'an V (mai 1797) que ce régime de dictature civile, résultant des arrêtés du Comité de Salut pu-
blic et de ceux des Représentants en mission, cessa et que la constitution de l'an III et les lois françaises furent mises en vigueur chez nous.

[2] L'ancien *Conseil provincial*.

[3] Arnoul, Rousset, *Seyler*, Feuillet et Failly, secrétaire. Un seul de ces noms est luxembourgeois. — Normalement les cinq administrateurs auraient dû être élus par tous les citoyens du département payant 3 francs de contributions.

cinq arrondissements, dont les chefs-lieux étaient: *Luxembourg, Echternach, Wiltz, Neufchâteau* et *Virton.* Ces arrondissements étaient divisés en vingt-huit cantons, subdivisés eux-mêmes en municipalités. — Les anciennes juridictions, cours et tribunaux, ayant toutes disparu à la suite de la conquête, les nouveaux maîtres du pays copièrent, autant que faire se pouvait, les institutions judiciaires que la Révolution avait établies en France. Il y eut un *tribunal de paix* pour chaque canton, un *tribunal correctionnel* à Luxembourg, Bitbourg, Saint-Vith, Saint-Hubert et Habay-la-Neuve, enfin un *tribunal civil* et un *tribunal criminel* pour tout le département, à Luxembourg[1]. Par dérogation à la loi française, les juges de ces différents tribunaux, de même que les officiers municipaux, furent nommés d'office par le pouvoir central au lieu d'être élus par les citoyens.

En d'autres circonstances, avec les formes et les ménagements nécessaires, ces réformes auraient pu être excellentes; brutalement imposées par un conquérant étranger à un peuple habitué à se gouverner lui-même, elles suscitèrent un sourd mécontentement. D'autres mesures, telles que la confiscation des biens des couvents et des émigrés, la suppression des ordres religieux, des titres de noblesse, des droits seigneuriaux, des banalités, des corvées, *la loi du maximum*[2] et le *cours forcé des assignats* complètement dépréciés[3], n'étaient guère de nature à inspirer à la grande masse des Luxembourgeois un goût bien prononcé pour le régime nouveau, que les républicains français venaient d'implanter dans leur pays. En outre, le *calendrier républicain* avec ses dénominations baroques[4] des mois et des jours, avec ses

[1] Il n'y avait pas d'instance d'appel.

[2] *Maximum*, prix au-dessus duquel il était interdit de vendre le pain, la viande, le vin, la bière et les autres denrées les plus nécessaires à la subsistance.

[3] Au mois de décembre 1795, les assignats avaient atteint leur maximum de dépréciation, 99¾ pour cent, en sorte qu'un assignat de cent livres ne valait plus que cinq sous.

[4] Par dérision les Luxembourgeois, nés gouailleurs et frondeurs, disaient au lieu de *thermidor* et *messidor: schnorridor* et *fressidor*, etc.

décades, qui remplaçaient les semaines et supprimaient les dimanches, heurtait les habitudes et les sentiments d'un peuple très attaché à l'Église catholique. Ce qui le froissait encore bien plus, c'était la morgue et l'arrogance hautaine des agents du pouvoir, qui traitaient avec insolence une population, dont ils ne comprenaient pas les mœurs et dans laquelle ils ne voyaient que des „têtes carrées"; c'était encore et surtout l'impiété cynique qu'ils affichaient, leurs tracasseries mesquines et les persécutions dirigées contre le culte catholique et ses ministres.

Non seulement les biens du clergé et des fabriques d'église furent confisqués et déclarés *biens nationaux*, comme ceux des émigrés, mais de nombreuses églises et chapelles furent fermées, pillées et désaffectées. C'est ainsi que l'*église des Récollets* à Luxembourg (rue Marché-aux-Grains, auj. Place Guillaume) fut convertie en magasin militaire, et que la chapelle de *Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des affligés*, ce sanctuaire national, que la piété des habitants de la ville et de tout le pays vénérait depuis deux siècles, fut d'abord complètement dévalisée, puis transformée en une écurie pour les chevaux de la troupe et enfin démolie sous le prétexte de nécessités militaires.

Ce qui portait au comble l'exaspération publique, c'était le nouveau *régime fiscal*, imposé par le gouvernement républicain. Les redevances féodales avaient été abolies, il est vrai, et les paysans étaient les propriétaires des terres dont ils n'avaient été jusqu'alors que les tenanciers inexmissibles; mais une foule d'impôts nouveaux: foncier, mobilier, personnel, des portes et fenêtres, droits de patente, de timbre, d'enregistrement et de succession, remplaçaient et dépassaient sensiblement les anciennes redevances et prestations, auxquelles on était habitué et qui d'ailleurs se payaient souvent en nature. En outre, le sel et le cuir payaient le triple, le tabac, le sucre et le café le quintuple des taxes, dont ils étaient frappés sous le régime autrichien.

Les contributions ordinaires, directes et indirectes, n'étaient pourtant qu'une partie des charges qui pesaient sur le pays. La guerre continuait toujours sur le Haut-Rhin et en Italie, et le trésor de l'État était vide. Il fallait créer des ressources nouvelles. N'en trouvant plus dans la France épuisée, la

Convention, puis le Directoire qui lui succéda, se flattaient d'en faire jaillir du sol des pays nouvellement conquis, la Belgique et le Luxembourg. Après les avoir frappés de réquisitions militaires et de prestations en nature incessantes et de trois contributions de guerre successives[1] d'un total de 80 millions, exigibles en numéraire — tandis que le gouvernement lui-même payait en assignats ses fonctionnaires et ses fournisseurs — il décréta un impôt forcé et progressif de 60 millions sur les riches ou plutôt sur tous ceux qui paraissaient avoir une certaine aisance C'était un brigandage inouï, une véritable mainmise sur la fortune des particuliers. Jamais, à aucune époque de sa longue existence nationale, si riche pourtant en calamités et en vicissitudes, le peuple luxembourgeois, ordinairement paisible et patient, mais susceptible et fier, n'avait subi un joug aussi lourd.

Il n'est pas étonnant que l'effervescence des esprits grandissait de jour en jour et qu'elle n'attendait qu'une occasion pour faire éruption. Le gouvernement le sentait. Dès le mois d'octobre 1796 — deux ans avant le grand mouvement de rébellion qu'on a appelé le *Klöppelkrieg* — l'agitation dans un grand nombre de cantons était telle, dit M. Lefort, qu'il fallut les faire occuper militairement. Un arrêté du 24 novembre de la même année déclarait la ville de Luxembourg en état de siège et défendait à tout marchand d'exposer en vente ou de vendre „aucunes cannes à sabre, épées, dards ou poignards, bâtons ferrés et plombés, sous peine de confiscation et d'amende."

Telle était la situation, lorsque le Directoire crut devoir introduire chez nous, pour la première fois, la *conscription militaire*, qui forçait les fils de nos paysans et de nos artisans, depuis l'âge de 20 à 25 ans, à verser leur sang pour un gouvernement qu'ils détestaient (5 sept. 1798). De tous les impôts, si divers et si écrasants, celui-là parut le plus lourd, le plus intolérable: c'était l'*impôt du sang*. Ah! s'il fallait prendre les armes et se battre, que ce fût plutôt pour détruire que

[1] Décrétées par les commissaires de la Convention *Joubert*, *Frécine* et *Bourbotte*.

pour servir un régime oppresseur des corps et des âmes! Tel fut le mot d'ordre, qui volait de bouche en bouche à travers les bourgs et les villages.

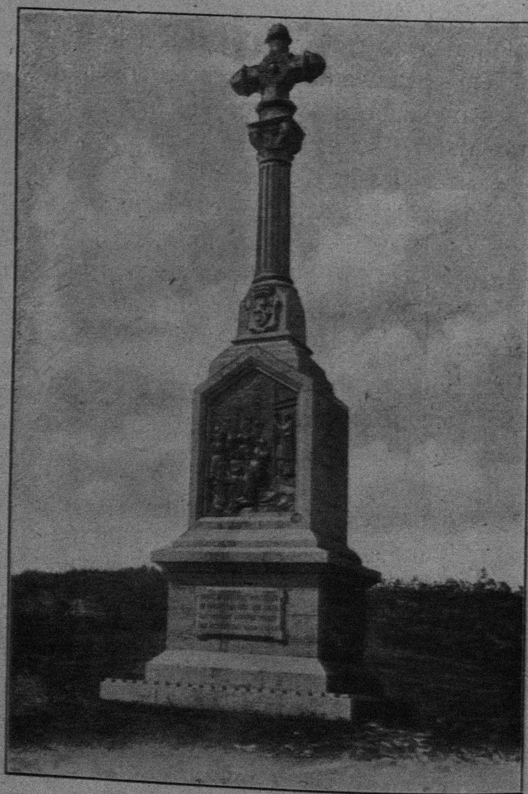
Le moment de secouer le joug semblait propice[1]. En effet, le général Bonaparte était parti pour l'Égypte; une nouvelle coalition s'était formée contre la France et les armées révolutionnaires étaient battues en Italie et sur le Haut-Rhin. Des émissaires autrichiens parcouraient le pays et excitaient les populations à la révolte, leur faisant accroire que les Impériaux „s'avançaient en force et que les Français étaient déjà sur le point d'évacuer la forteresse de Luxembourg ou qu'ils s'en étaient même déjà retirés." Beaucoup de membres de la noblesse et quelques prêtres prirent part au mouvement, soit directement comme metteurs en branle, soit par l'intermédiaire de leurs subordonnés, gardes-chasse, gardes-forestiers et autres[2].

L'insurrection commença vers la mi-octobre; elle éclata presque simultanément sur un grand nombre de points. Dès le 15 octobre, il y eut des troubles à Echternach, le 21 à Luxembourg. Bientôt la nouvelle de ces séditions, comme l'étincelle qui propage l'incendie, étendit la révolte au fur et à mesure sur d'autres parties du département. Ce fut surtout dans les Ardennes, pays accidenté, couvert et boisé, pays de rochers et de ravins, que le mouvement insurrectionnel prit une grande extension. „Paysans à sève dure et verdissante, comme celle des chênes qui se cramponnent au roc rougeoyant de leurs montagnes, à l'humeur revêche et intraitable, regimbant contre tous les conseils, têtes rectilignes dans leurs conclusions, comme le sillon que trace leurs charrues, les fils de l'Oesling aimaient mieux mourir dans leur pays pour leur religion et leurs foyers que d'aller au loin verser leur sang pour la cause de leurs oppresseurs." Armés de vieux

[1] A la même époque des soulèvements de paysans eurent lieu dans le Limbourg (Campine) et la Flandre (pays de Waes).

[2] Citons entre autres: de Boland de Dudelange, de Breiderbach de Birtrange, de Custine de Wiltz, du Prel d'Erpeldange, de Tornaco de Sassenheim, de Warsberg d'Esch-s-A., le curé Lamberts de Weiswampach, l'abbé Schaack, les Franciscains Antoine et Samuel du couvent de Trois-Vierges, etc.

fusils, de sabres rouillés, de haches, de fourches et même de simples bâtons —, de là le nom de *Klæppelkrieg*, donné généralement chez nous à ce soulèvement — ils se ruèrent sur les soldats français, cantonnés dans les principaux bourgs et les petites villes du plat pays.



Le Monument de Clervaux.

Téméraire entreprise! Que pouvaient faire ces pauvres gens, pleins d'enthousiasme et de bravoure, certes, mais dépourvus d'instruction militaire, mal armés, mal organisés, contre de vieux soldats, qui étaient alors les premiers de l'Europe! Etreints par des forces supérieures, ils furent battus et culbutés à *Boulaide, Clervaux, Feulen, Neufchâteau, Saint-*

Vith, Wiltz, etc La lutte était trop inégale. Après le combat d'*Arzfeld* toute résistance armée était abattue et le soulèvement ne put se propager davantage[1].

Ensuite commença la chasse aux „brigands“, qui étaient parvenus à s'échapper et à se cacher. Ceux qu'on réussit à arrêter furent transportés à Luxembourg, où ils furent jetés, liés deux à deux, dans les casemates glaciales du fort Olizy. Trente-quatre d'entre eux furent condamnés à mort et furent guillotinés[2] ou fusillés sur les glacis devant la Porte-Neuve, où on les enterra[3]. La dernière condamnation à mort fut celle du berger d'Asselborn, *Michel Pintz*.

A plusieurs reprises, au cours de l'interrogatoire, le président du tribunal militaire, devant lequel ils comparurent, essaya de les soustraire à la peine de mort, en leur suggérant de dire qu'ils ne s'étaient pas rendu compte de ce qu'ils faisaient ou que leurs fusils n'étaient pas chargés à balle. Ils protestèrent et ajoutèrent: „Nous ne savons pas mentir.“

Ainsi se termina, dit le Dr Glaesener, „cette sanglante tragédie qui passa inaperçue au milieu des événements grandioses qui remplissaient cette époque troublée outre mesure.“

L'insurrection était écrasée. Cependant tout n'était pas encore fini; il fallut faire un exemple et prévenir toute tentative nouvelle de rébellion. Des contributions de guerre furent imposées à dix-huit localités insurgées, et, comme elles étaient trop pauvres pour les payer, on y plaça des troupes en cantonnement et aux frais des habitants. Non seulement ces villages, mais tout le pays fut désarmé. Toutes les armes sans distinction, armes à feu et armes blanches, durent être livrées aux commissaires du gouvernement. La poudre ne pouvait plus être débitée, si minime qu'en fût la quantité, qu'avec un permis de l'autorité publique. Toutes les cloches, qui ne servaient pas à une horloge publique, furent descen-

[1] Lors du centenaire de la *Guerre des paysans*, un monument commémoratif a été érigé par souscription nationale, près de Clervaux, à l'endroit même où les paysans furent mis en fuite.

[2] D'après Merjai, la guillotine fonctionna pour la première fois à Luxembourg, le 24 septembre 1798.

[3] A proximité de la Chapelle de la Consolatrice des Affligés.

dues et transportées à Luxembourg. „Il y eut alors, selon l'expression pittoresque du curé Bormann, un vendredi-saint qui dura quatre années.“ Les prêtres insermentés furent arrêtés et jetés en prison; beaucoup réussirent à se cacher; une douzaine furent déportés et internés dans les îles d'Oléron ou Ré. Les nombreux miliciens réfractaires des cinq dernières années furent également poursuivis avec une excessive sévérité. A partir de ce moment, nos populations se résignèrent à courber la tête sous le joug et à ronger le frein en silence.

Napoléon.

Une nouvelle ère s'ouvrit pour nous, comme pour la France, lorsque le général *Bonaparte* renversa le gouvernement décrépit et misérable du Directoire et se fit proclamer *Premier Consul* de la République française (18 brumaire 1799).

Pendant dix ans, les Français avaient vécu d'aspirations élevées, alternant avec des persécutions et des massacres. Dès qu'il se fut emparé du pouvoir, Bonaparte inaugura une politique toute de pacification et de conciliation. Il mit fin à l'anarchie et reconstitua la société; il fit cesser les persécutions religieuses, rappela les émigrés et conclut avec le Saint-Siège le *Concordat* du 15 juillet 1801, qui rétablissait le libre exercice du culte catholique et rendait à l'Église son existence légale. En même temps il réorganisa l'administration de l'État. A la tête de chaque département fut placé un préfet, assisté d'un conseil de préfecture et d'un conseil général. Le système judiciaire fut maintenu, sauf quelques modifications. Les juges de tous les degrés, choisis par le chef du pouvoir, devenaient inamovibles. Le *Code Civil* ou Code Napoléon, œuvre de fusion et de compromis entre le passé et le présent, remplaça chez nous, comme en France, les législations multiples et informes de l'ancien régime.

Toutes ces mesures valurent au premier consul une popularité immense. Dès 1804, son pouvoir se trouva si solidement établi qu'il put se faire proclamer *empereur des Français* sous le nom de **Napoléon Ier**.

Quelques mois après son couronnement, il vint visiter Luxembourg (9 octobre 1804). Toutes les autorités civiles et militaires, ainsi qu'une garde d'honneur formée de la jeunesse luxembourgeoise, allèrent au devant de lui, hors la ville. Là, le maire et le commandant d'armes complimentèrent Sa Majesté, en lui présentant les clefs de la place[1]. Suivant une tradition, l'une des clefs était celle qui était suspendue à la main droite de la statue de la Sainte Vierge, invoquée sous le nom de *Consolatrice des affligés*. Napoléon regarda la clef, mais il ne l'accepta pas: „Reprenez-la, dit-il, elle se trouve en bonnes mains!“ Ensuite l'em-



Napoléon Ier.

pereur fit son entrée dans la ville au son des cloches et au bruit de l'artillerie des remparts. Il s'y arrêta trois jours et examina dans le plus grand détail les fortifications. A cette occasion, il fit don à la capitale de l'église et du couvent des Cordeliers (Franciscains) avec les jardins qui en dépendaient et qui furent transformés en place publique, appelée „Place Napoléon[2].“

[1] *Christiani*, Précis historique du pays de Luxembourg, p. 180.

[2] Aujourd'hui *Place Guillaume*.

Le règne de Napoléon ne présente guère d'autre événement remarquable, qui nous concerne particulièrement. Notre pays, comme tout le reste de la France, dont il faisait alors partie, eut fort à souffrir des guerres incessantes de l'empereur. Les rigueurs de la conscription militaire devinrent de plus en plus intolérables. Ceux qui étaient appelés aux armes n'étaient jamais libérés malgré les termes formels de la loi, et il n'y avait guère de famille qui n'eût à déplorer la perte d'un fils, dont les ossements blanchissaient au loin sous le soleil brûlant de l'Espagne ou sur les champs de neige et de glace de la Russie[1]. Aussi, d'année en année, le nombre des conscrits réfractaires et des déserteurs augmenta dans une proportion inquiétante. Les paysans étaient écrasés et ruinés par le passage continuel et les réquisitions incessantes des troupes. Le *blocus continental* avait renchéri, au point de les rendre presque inabordables, des denrées non de nécessité absolue, mais auxquelles on s'était habitué de longue date, le sucre, le café, le coton, les épices, etc.

La France elle-même finit par se lasser du maître impérieux qu'elle s'était donné, et l'Europe, écrasée sans son talon, n'attendait qu'une occasion pour se redresser contre lui. La désastreuse campagne de Russie fut, comme a dit Talleyrand, le commencement de sa fin. Toute l'Allemagne se leva, frémissante d'enthousiasme patriotique, pour *la guerre de délivrance* (1813). La défaite de Leipzig acheva la ruine du puissant conquérant. Il dut repasser le Rhin, et l'immense empire, qu'il avait péniblement construit pendant quinze années, allait s'écrouler comme un château de cartes.

Le 1er janvier 1814, les alliés franchirent à leur tour le Rhin, qui avait formé depuis 1795 la frontière de la France. Le 5, leur avant-garde entra dans notre pays et le 19 la forteresse de Luxembourg était complètement cernée. Pendant le blocus, les Hessois, qui formaient le gros des troupes d'investissement, tentèrent de s'en emparer par escalade. C'était le 22 février, la veille du mardi-gras. Le général hessois,

[1] Des 14171 conscrits fournis de 1795 à 1814 par le département des Forêts, 9089 n'étaient pas rentrés en 1815 (Dr Glaesener).

prince de Solms, avait été informé que ce jour-là les officiers de la garnison étaient invités à une soirée dansante, tandis que la population s'amusait à un bal public. Un traître lui avait fourni un plan d'escalade et quelques habitants s'étaient engagés à conduire les soldats hessois. Néanmoins, la tentative échoua, grâce à la vigilance d'un poste français. Un second coup de main, qui fut tenté le 20 mars, n'eut pas plus de succès[1].

Cependant, après la capitulation de Paris, le commandant de la forteresse, général Duclaux, se décida à la remettre aux mains de l'ennemi. Le 13 mai 1814, la garnison française quitta la place par la Porte-Neuve, se dirigeant vers Thionville, et, dans l'après-midi du même jour, les Hessois y firent leur entrée. Rien n'est plus changeant et moins raisonné que les sympathies et les antipathies des peuples entre eux. Pendant toute la durée du blocus, les bourgeois de la ville n'avaient cessé de manifester leur sentiments antifrançais. Les plaintes contre la domination et l'administration françaises, contre la conscription avec son cortège d'abus et de souffrances et contre les privations et les gênes que leur imposait le blocus continental, leur avait fait prendre en aversion le régime impérial et réveillé dans leurs cœurs les sentiments de l'indépendance nationale. Aussi virent-ils partir les Français sans regrets.

On ne saurait toutefois méconnaître que la domination française et particulièrement le gouvernement impérial n'ont pas été sans nous rendre de très grands services. „Napoléon, dit un historien moderne, comme Rome, en perdant l'empire sur les peuples, leur a laissé ses lois.“ Nous lui devons l'égalité civile ef politique, la plus grande partie de notre législation, la régularité de l'administration et cette concentration des pouvoirs, sans laquelle il n'y a ni unité ni force dans le gouvernement ni dans la nation. „Si le joug de la conquête, dit un historien belge, nous a paru quelquefois rude et nous a coûté assez cher, ces avantages sont cepen-

[1] Cf. Medinger, La Campagne de France et le Blocus de Luxembourg (Ons Hémecht 1916-1917).

dant d'un tel prix qu'il est impossible de ne pas en tenir compte dans une histoire impartiale."

Après la reddition de Luxembourg et l'entrée des alliés en France, l'ancien duché de Luxembourg fut incorporé provisoirement à la *province du Rhin-Moyen*, nouvellement formée et administrée par la Prusse. Les troupes hessoises, qui avaient d'abord occupé la capitale après le départ des Français, furent remplacés par une garnison prussienne (20 novembre 1815). – Sur ces entrefaites, Napoléon, relégué par les puissances européennes dans l'île d'Elbe, s'en était échappé et avait débarqué sur la côte de Provence pour tenter encore la fortune; mais la désastreuse bataille de *Waterloo* (18 juin 1815) ruina définitivement toutes ses espérances. Il s'adressa vainement au prince-régent d'Angleterre pour lui demander un asile. Les Anglais le traitèrent en prisonnier de guerre et l'envoyèrent mourir à Sainte-Hélène, rocher torride, perdu au milieu de l'Atlantique. Il y expira en 1821, à l'âge de cinquante-deux ans.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le siège du Luxembourg de 1794-1795.
Le régime républicain.
Les élections de l'an V à Luxembourg.
La Guerre des Paysans.
Le régime des cultes et la persécution religieuse dans le département des Forêts.
L'instruction publique sous la domination française.
Les soldats luxembourgeois au service de la France.
Le blocus de 1814.
Le Gouvernement provisoire après l'évacuation française.

CHAPITRE IV.

Période d'Indépendance Nationale

depuis l'avènement de Guillaume Ier d'Orange-Naussau (1815) jusqu'à nos jours.

1. La Dynastie d'Orange-Nassau

(1815-1890).

Guillaume Ier (1815-1840).

La Révolution belge.

Après la chute de Napoléon, un congrès se réunit à Vienne pour partager les dépouilles de l'Empire, et refaire, en quelque sorte, la carte de l'Europe; il régla également les destinées de notre pays. Il décida, le 9 juin 1815, que l'ancien duché de Luxembourg, *élevé au rang de Grand-Duché*, serait donné au roi des Pays-Bas[1], Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, *pour être possédé à perpétuité par lui et ses successeurs légitimes*, à titre personnel et en compensation de la cession à la Prusse de ses possessions patrimoniales en Allemagne[2]. Le Congrès reconnaissait ainsi l'autonomie et la personnalité internationale du Grand-Duché[3]. Il statua en même temps qu'il ferait partie de la *Confédération*

[1] Dès le 2 décembre 1813, Guillaume avait été proclamé par les Hollandais *prince-souverain* des anciennes Provinces-Unies. Le Congrès stipula la réunion de la Belgique à la Hollande sous le nom de *royaume des Pays-Bas* (8 juin 1815).

[2] Nassau-Dillenbourg, Hadamar, Dietz et Siegen.

[3] Le roi Guillaume ne respecta pas ces stipulations et le Grand-Duché de Luxembourg fut d'abord tout simplement réuni au royaume des Pays-Bas, dont il formait la dix-huitième province.

germanique, qui venait d'être organisée, et que la ville de Luxembourg serait considérée comme forteresse fédérale.

A la même occasion la configuration de notre pays fut sensiblement modifiée par suite d'une rectification de frontière. Tout le territoire de l'ancien duché, situé à l'est de la Moselle, de la Sure et de l'Our — comprenant une population d'environ 50 000 âmes — fut réuni à la Prusse[1]. **Ce fut le deuxième démembrement de notre pays.** Par contre au S. O. et à l'O., la majeure partie de l'ancien duché de Bouillon et une petite partie de l'ancienne principauté de Liège furent incorporées au Grand-Duché de Luxembourg

Aux termes d'une convention militaire (1816), que Guillaume Ier, en sa double qualité de roi des Pays-Bas et de grand-duc de Luxembourg, conclut avec le roi de Prusse, il fut stipulé que la garnison de la place de Luxembourg devait se composer pour trois quarts de troupes prussiennes et pour un quart de troupes des Pays-Bas. Cette clause ne fut pas observée, et, depuis 1815 jusqu'en 1867, la garnison a toujours été, sauf en 1831 et en 1859, exclusivement prussienne.

Le 21 septembre 1815, Guillaume Ier reçut à Bruxelles le serment d'hommage des Belges et des Luxembourgeois. Dès son avènement, il prit à cœur de réparer autant que possible les maux que les longues guerres de la Révolution et de l'empire avaient infligés à ses États et particulièrement à son grand-duché de Luxembourg.

Pendant un voyage que le roi fit à Arlon (1817), il ordonna la construction, aux frais de l'État, de la grande route de Luxembourg à Marche-en-Famenne. Des encouragements sérieux furent accordés à l'agriculture et à l'élevage du bétail[2]. La grande industrie métallurgique, qui venait de s'installer, dès 1817, dans la vallée de la Meuse, à Seraing[3], inspira au gouvernement l'idée de relier la Meuse à la Moselle par un canal, qui devait traverser notre pays du nord-ouest au sud-est. Malheureusement, cette grande entreprise ne put être menée à bonne fin par suite de la révolution belge de 1830[4].

[1] Excepté toutefois la ville de Vianden, située sur la rive gauche de l'Our.

[2] Le haras de Walferdange fut construit à cette époque en vue d'améliorer la race des chevaux ardennais. Après la révolution de 1830, ce bâtiment resta inoccupé et fut transformé en château, destiné à servir de résidence au roi ou à son représentant durant leur séjour dans le pays.

[3] Les établissements Cockeril & Cie.

[4] Il en reste quelques tronçons à Hoffelt, dans le canton de Clervaux.

Comme Marie-Thérèse, Guillaume Ier encouragea également l'instruction publique, qui était restée déplorable pendant la domination française. Selon le désir du roi, une commission d'encouragement fut instituée (1819), pour réagir contre la négligence et l'incurie des autorités locales en matière d'enseignement, et une école modèle fut créée à Luxembourg, destinée à former des instituteurs capables d'instruire les enfants du peuple[1]. L'enseignement moyen prit également un nouvel essor. L'*école centrale*, créée par le Directoire (1795), était devenue sous l'Empire un simple *collège municipal* avec le système de la bifurcation lettres-sciences. En 1817, elle fut érigée en *Athénée* et devint un établissement de l'État, basée sur l'étude des langues anciennes.

Malgré ces heureuses réformes et les progrès sensibles qu'elles réalisèrent, le gouvernement de Guillaume Ier ne réussit pas à se rendre sympathique ni aux Belges, ni aux Luxembourgeois. Les causes de cette désaffection étaient surtout d'ordre politique et religieux. Le congrès de Vienne avait stipulé que les deux pays, la Hollande et la Belgique, ne feraient qu'un seul État, et que la constitution déjà établie en Hollande devait être modifiée suivant les nouvelles circonstances. Or, dans le projet de constitution que le roi soumit aux notables belges, les deux millions de Hollandais obtenaient le même nombre de représentants aux états généraux que les quatre millions et demi de Belges. En outre, plusieurs articles relatifs à l'instruction publique et au culte ne semblaient pas garantir suffisamment la liberté des catholiques. Aussi, la *Loi fondamentale* (Grondwet), fut-elle repoussée à une grande majorité. Néanmoins le roi la déclara adoptée et il l'étendit même à notre pays, bien qu'aux termes de l'article 67 de l'*Acte final de Vienne*, le Grand-Duché dût former un *État autonome*, uni seulement au royaume des Pays-Bas par la communauté de souverain.

[1] La fondation de l'École normale actuelle des instituteurs ne date cependant que de 1845.

A cette faute Guillaume en ajouta d'autres. Il rendit la langue hollandaise obligatoire dans les tribunaux et pour tous les fonctionnaires, ce qui fermait, en quelque sorte, les emplois publics aux Wallons et aux Luxembourgeois[1]. Il expulsa du royaume les *Frères de la Doctrine chrétienne*, supprima les collèges fondés sous le patronage des évêques, défendit aux Belges de faire des études en pays étranger et obligea tous les aspirants-prêtres à suivre les cours du *Collège philosophique* de Louvain. Enfin il établit plusieurs taxes impopulaires et vexatoires, notamment le *droit d'abatage* et le *droit de mouture*, qui frappaient surtout les populations rurales.



Guillaume Ier d'Orange-Nassau,
roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.

[1] En 1830, les Belges calculèrent que sur 117 fonctionnaires du ministère de l'intérieur, il n'y avait que 11 Belges.

L'exaspération des Belges croissait de jour en jour et le feu couvait depuis longtemps sous les cendres, lorsque, le 26 août 1830, à la suite de la représentation de l'opéra d'Auber, *La Muette de Portici*, une révolution éclata à Bruxelles. Un gouvernement provisoire, composé de dix membres, fut institué et l'on envoya une députation au roi pour lui demander la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande. Au lieu de céder, Guillaume Ier dirigea des troupes vers Bruxelles sous le commandement de son second fils, le prince *Frédéric;* elles furent repoussées après une lutte acharnée, qui dura quatre jours (23-27 sept.). Les principales villes, Liège, Anvers, Gand, Mons, etc., se soulevèrent alors à leur tour. Bientôt la révolution fut générale; elle se répandit, de proche en proche, des villes aux villages, comme une traînée de poudre.

Pendant que ces événements se passaient à l'ouest de la Meuse, le Grand-Duché était resté dans une tranquillité complète; mais bientôt le quartier wallon, travaillé par des émissaires du gouvernement provisoire de Bruxelles, se laissa entraîner dans le mouvement, et son exemple ne tarda pas à être imité par la partie allemande. Vainement, pour arrêter la défection des Luxembourgeois, Guillaume Ier déclara-t-il par un arrêté du 31 décembre 1830 que le Grand-Duché aurait désormais une administration séparée et autonome; cette mesure arriva trop tard. Seule la capitale, occupée par une garnison prussienne, et les villages circonvoisins, qui se trouvaient sous la portée des canons de la forteresse, restèrent fidèles au souverain légitime.

Le gouvernement de Bruxelles déclara alors que le Grand-Duché de Luxembourg était une partie intégrante de la Belgique. Le gouverneur, M. Willmar, et tous les fonctionnaires qui refusèrent de se soumettre, furent destitués. Notre pays se trouva, dès lors, divisé en deux partis ennemis, un parti hollandais ou orangiste et un parti belge. Cet état de choses dura près de neuf ans.

Cependant, le roi Guillaume, très irrité de la tournure imprévue qu'avaient prise les événements en Belgique, s'était

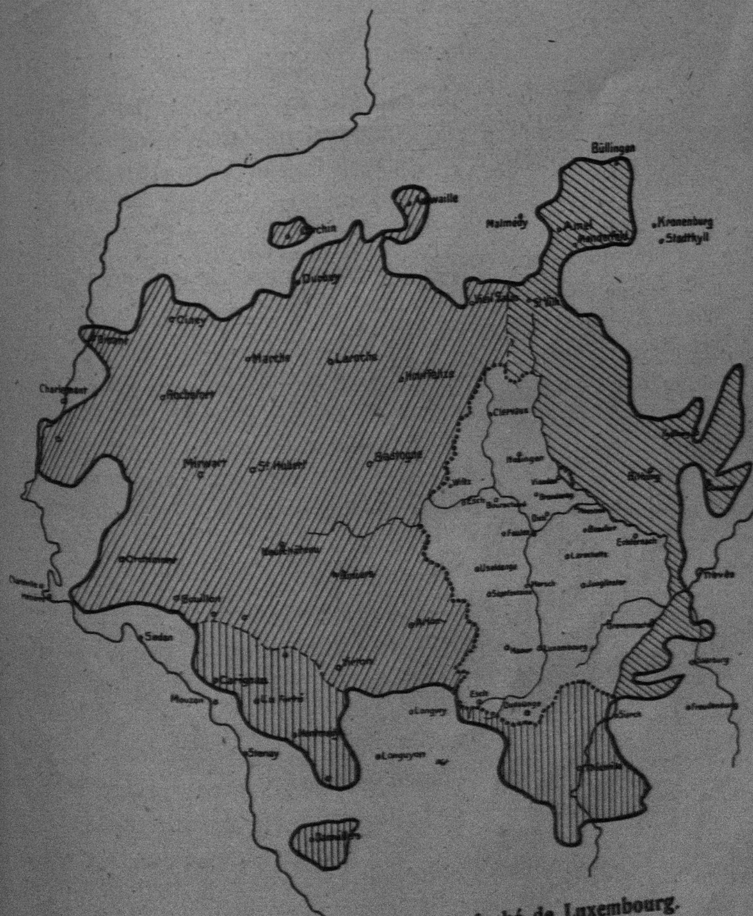
adressé aux cinq grandes puissances, signataires du traité de Vienne, pour régler le conflit hollando-belge. Le 20 décembre 1830, les plénipotentiaires de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France, de la Prusse et de la Russie, réunis en conférence à Londres, adoptèrent le traité des *dix-huit articles*, qui prononçait la séparation complète de la Hollande et de la Belgique. Celle-ci devait former désormais un État indépendant et perpétuellement neutre, comprenant toutes les provinces qui avaient adhéré à la révolution. La question du Luxembourg resta toutefois réservée à cause des nombreuses difficultés internationales et dynastiques qu'elle présentait.

En effet, le Grand-Duché faisait partie intégrante de la Confédération germanique, et, en vertu de l'article 67 de l'*Acte final du Congrès de Vienne*, il avait été cédé à Guillaume d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas, *pour être possédé à perpétuité par lui et ses héritiers légitimes;* à ce titre, il faisait partie du fidéi-commis nassovien et la succession en était réglée par le pacte de famille conclu en 1783 entre les diverses branches de la maison de Nassau et renouvelé en 1814.

Guillaume Ier protesta contre les décisions de la conférence de Londres. Il refusa en même temps de reconnaître le nouveau roi des Belges, *Léopold de Saxe-Cobourg*, que le congrès national belge venait d'élire (4 juin 1831), et il se décida à trancher le différend par les armes. Sur ses ordres, son fils aîné, le prince d'Orange, envahit brusquement la Belgique et défit les milices belges, encore peu exercées, à *Hasselt* et à *Louvain*. La Belgique était perdue sans l'intervention d'une armée française de 50,000 hommes, qui força les Hollandais à battre en retraite.

La conférence de Londres se réunit alors de nouveau, et, tenant compte des avantages militaires remportés par les Hollandais, elle statua par le *traité des vingt-quatre articles* que les provinces de Limbourg et de *Luxembourg* seraient partagées entre la Belgique et la Hollande (15 novembre 1831). Cette concession ne satisfit pas le roi Guillaume; il n'y acquiesça qu'en 1838, et ce fut l'année suivante seulement que

le gouvernement belge, mis en demeure par les cinq grandes puissances de se conformer, lui aussi, aux termes du traité, y adhéra également (19 avril 1839).



Les trois démembrements de l'ancien duché de Luxembourg.

Territoires cédés à la France en 1659 (traité des Pyrénées).
" " Prusse en 1815.
" " Belgique en 1839 (traité des XXIV articles).

Notre pays subit alors une troisième mutilation (1839). Des huit districts qu'il comprenait, cinq, savoir: Arlon, Bastogne, Marche, Neufchâteau et Virton — c'était tout le quartier wallon et quelques cantons du quartier allemand — en furent détachés et formèrent désormais la *province belge de Luxembourg*.

Guillaume II (1840-1849).

Le 7 octobre 1840, Guillaume Ier, accablé par l'âge et surtout par les événements qui avaient causé le démembrement de son royaume, abdiqua en faveur de son fils aîné — le héros de Waterloo[1] — qui lui succéda sous le nom de *Guillaume II*.

Quelques mois après son avènement, le roi grand-duc vint lui-même visiter notre pays pour s'enquérir de ses besoins et de ses aspirations. Il fut accueilli avec un enthousiasme sans pareil. Sa franchise, son affabilité, la bonté avec laquelle il écoutait les doléances de tous, lui conquirent les cœurs des Luxembourgeois „en moins de temps, a dit un témoin oculaire, que le conquérant des Gaules n'a gagné sa bataille. Il avait dans son fourreau l'épée de Waterloo, mais il avait dans son cœur une arme plus tranchante et plus victorieuse, son noble amour pour nous.“

C'est au cours de cette première visite que Guillaume II prononça ces belles paroles: „Je veux le bien-être du Grand-Duché, et je le veux par les Luxembourgeois.“ Jamais roi n'a été plus scrupuleusement fidèle à sa promesse, jamais roi n'a tant pris à cœur le bonheur de son peuple.

Une ère nouvelle commença alors pour notre pays Sous le règne de Guillaume Ier il n'avait été qu'une des provinces — la dix-huitième — du royaume des Pays-Bas. Un gouverneur hollandais se trouvait à la tête de l'administration, les principaux fonctionnaires étaient des étrangers, la langue hollandaise était enseignée dans les écoles.

[1] A l'âge de dix-neuf ans, Guillaume II combattit déjà en Espagne sous les ordres de Wellington contre les généraux de Napoléon: mais ce fut surtout à la bataille de Waterloo (1815) qu'il se distingua à la tête des troupes belgo-hollandaises.

Le premier acte de Guillaume II fut de maintenir la séparation administrative complète du Grand-Duché d'avec la Hollande, décrétée en 1830 et 1839, et de renvoyer les administrateurs étrangers, incapables de comprendre les véritables besoins du pays et devenus très impopulaires par leurs



Guillaume II, roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.

manières autoritaires et cassantes.[1] M. de la Fontaine fut nommé gouverneur du Grand-Duché, et un Conseil de Gou-

[1] *Hassenpflug*, chef des services civils, fut démissionné le 21 octobre 1840: deux semaines après l'avènement de Guillaume II, *Stifft*, référendaire intime du roi pour les affaires du Graud-Duché à La Haye, donna sa démission (4 nov. 1841).

vernement, présidé par lui et composé de trois à quatre administrateurs généraux, remplaça l'ancienne Régence. D'accord avec une commission de huit notables luxembourgeois, qu'il avait convoqués à La Haye, le roi grand-duc octroya ensuite une constitution d'états *(Ständeverfassung)*, qui fut promulguée le 12 octobre 1841. Cette mesure consacra, pour ainsi dire, notre émancipation politique.

Le 6 juin 1842, Guillaume II revint à Luxembourg en compagnie du prince héritier pour ouvrir en personne la première session annuelle des états et „mettre ainsi, comme il s'exprima lui-même, la dernière main à l'édifice de notre régénération politique sur les bases posées par la constitution de 1841.“ Désormais notre pays cessa d'être une simple „expression géographique“, il redevint un État indépendant et maître de ses destinées.

Ces réformes dans le gouvernement général du pays rendirent nécessaire une réorganisation de toutes les branches de l'administration. C'est de cette époque que date la division du territoire en districts, cantons et communes, telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Pour récompenser les Luxembourgeois des services rendus à l'État, Guillaume II créa l'ordre national de la *Couronne de chêne* (29 déc. 1841). Dans le but de développer le commerce et l'industrie indigènes, il signa, le 8 février 1842, un traité, par lequel le Grand-Duché de Luxembourg accédait à l'*Union douanière allemande* (Zollverein). Les appréhensions que ce traité suscita d'abord se dissipèrent, lorsqu'on put constater les résultats favorables qu'il eut pour la prospérité financière du pays[1].

Pendant ces mêmes années (1841 et 1842) fut organisé le *contingent fédéral* luxembourgeois, c'est-à-dire la force armée que notre pays était tenu de mettre à la disposition de la Confédération germanique, dont il faisait alors partie. Ce corps était composé d'environ 2000 hommes et comprenait un bataillon d'infanterie, caserné à Echternach dans les vastes

[1] Ce traité douanier, renouvelé le 25 octobre 1865, fut confirmé par la loi du 12 juillet 1872, relative à l'exploitation des lignes ferrées du Guillaume-Luxembourg par l'Empire allemand, et par la loi du 3 avril 1903, qui proroge l'exploitation, primitivement fixée au 31 décembre 1912, jusqu'au 31 décembre 1959.

bâtiments de l'ancienne abbaye, un escadron de cavalerie, stationné à Diekirch, où l'État fit construire une nouvelle caserne (auj. le gymnase), et un détachement d'artillerie, installé à Ettelbrück[1].

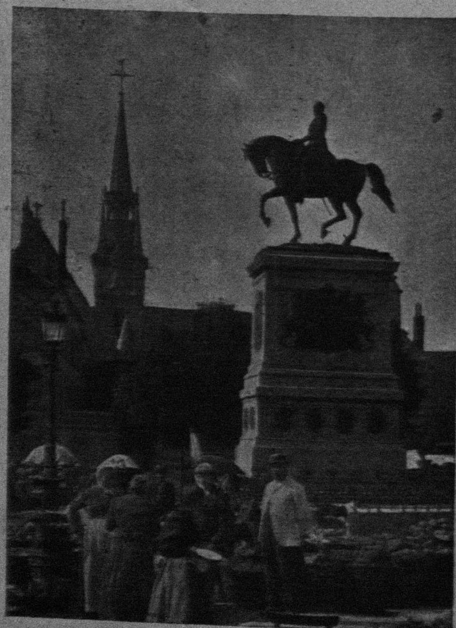
Le roi grand-duc ne perdit pas de vue les intérêts intellectuels et moraux du pays. A la suite de la révolution belge, l'organisation de l'enseignement primaire, ébauchée sous le règne de son prédécesseur, était tombée en décadence. Le 26 juillet 1843, la ***première loi organique sur l'enseignement primaire*** fut promulguée. Elle donnait à l'école, à l'instar de la loi belge de 1842, un caractère confessionnel, en y introduisant l'enseignement de la religion pratiquée par l'immense majorité des enfants. Cette loi de conciliation resta en vigueur sans modification jusqu'en 1882, non sans produire de remarquables résultats. Par la loi du 23 juillet 1848, l'***enseignement moyen et supérieur*** fut également réorganisé. L'Athénée de Luxembourg fut élargi: à côté des sept classes gymnasiales, destinées aux études classiques, furent créés des „cours supérieurs“, préparant au grade de candidat en philosophie et lettres, et une école industrielle, composée de cinq classes.

La situation religieuse du pays attira aussi l'attention du roi grand-duc. Après avoir rétabli son autonomie politique, Guillaume II voulait lui donner une plus grande indépendance au point de vue ecclésiastique. A cet effet, il s'entendit avec la curie romaine pour détacher le Grand-Duché, tel qu'il lui avait été restitué par le traité des XXIV articles, du diocèse de Namur[2], dont il ressortissait depuis 1823, et il le fit ériger en *vicariat apostolique*, placé sous l'obédience immédiate du Saint-Siège (1842). Désormais les membres du clergé luxembourgeois devaient recevoir leur instruction religieuse au séminaire épiscopal de Luxembourg, qui fut ouvert le 31 mai 1845.

[1] La cavalerie et l'artillerie furent supprimées dans la suite, et il ne resta plus alors que deux bataillons d'infanterie placés, le premier avec l'état-major, à Echternach, et le second, à Diekirch.

[2] Durant la domination française, c'est-à-dire depuis le Concordat de 1801 jusqu'en 1823, notre pays avait fait partie du diocèse de Metz.

La révolution de 1848, qui eut une si grande répercussion en Europe et ébranla tant de trônes, ne provoqua dans notre pays aucune agitation sérieuse. Les Luxembourgeois eurent confiance dans la clairvoyante sollicitude du roi grand-duc. Guillaume II ne faillit point à leurs légitimes espérances. Dès le 20 mars, un arrêté royal grand-ducal décréta la revision de la constitution de 1841 et autorisa le Conseil de



Statue équestre de Guillaume II.

Gouvernement à présenter au souverain un projet de constitution libérale, qui serait soumis ensuite aux états, convoqués extraordinairement en nombre double. Cette ***nouvelle loi fondamentale***, calquée sur la constitution belge de 1830, fut promulguée le 14 juin 1848.[1] C'est ainsi que le peuple

[1] Cette constitution de 1848 a été revisée, à la suite du traité de Londres du 11 mai 1867, par une loi organique du 17 octobre 1868, qui est encore actuellement en vigueur.

luxembourgeois, grâce à la haute sagesse de son grand-duc et à sa généreuse initiative, obtint sans secousse et par des voies toutes pacifiques les droits et libertés que d'autres peuples ont dû conquérir par les armes et au prix de flots de sang.

Guillaume II mourut à Tilbourg, le 17 mars 1849. Pendant son règne trop court, il n'avait eu d'autre souci que de conduire ses sujets dans la voie du progrès et de la prospérité. Aussi, sa mémoire restera-t-elle impérissable parmi nous. La belle statue équestre, qui se dresse sur la Place Guillaume, perpétuera à jamais la reconnaissance des Luxembourgeois envers ***le restaurateur de leur indépendance.***

Guillaume III (1849-1890).

Après la mort de Guillaume II, son fils aîné, Alexandre, monta sur le trône sous le nom de ***Guillaume III.*** Le nouveau roi grand-duc continua et compléta l'œuvre commencée par son père. Quelques mois après son avènement, il se déchargea du gouvernement du Grand-Duché sur son jeune frère, le prince ***Henri des Pays-Bas***, qu'il investit du titre et des fonctions de ***prince-lieutenant du roi grand-duc*** pour les affaires luxembourgeoises. C'était, pour notre pays, un nouveau pas décisif dans la voie du ***selfgovernment*** et de l'indépendance.

Pendant vingt-neuf années (1850-1879), le prince Henri fut le véritable régent de notre pays. Par ses mœurs simples et familières, son affabilité et sa bonté, qui égalait celle de son père Guillaume II, il sut se concilier en peu de temps la confiance et l'affection des Luxembourgeois. Sous son impulsion active et éclairée le Grand-Duché atteignit une prospérité inconnue jusqu'alors. De nouvelles routes furent tracées et les ***premières lignes de chemin de fer*** furent construites. En 1859, eut lieu l'inauguration solennelle de la gare centrale de Luxembourg et des lignes de Luxembourg-Thionville, de Luxembourg-Arlon et de Luxembourg-Trèves[1].

[1] La ligne Luxembourg-Thionville fut inaugurée le 11 juillet, celle Luxembourg-Arlon, le 15 septembre, et celle Luxembourg-Trèves, le 4 octobre.

C'est de cette année que date aussi notre chant national, le « *Feierwôn* », qui, tout en célébrant la grandeur de ce moment historique, où notre pays sortait de son isolement et était mis en communication plus directe et plus rapide avec ses puissants voisins, invitait, en même temps, ces voisins à venir constater de près, combien nous sommes heureux dans notre coin de terre et quelles bonnes raisons nous avons *de vouloir rester ce que nous sommes*[1].

La construction des voies ferrées, qui amena la transformation totale des conditions matérielles de la vie, ne laissa pas d'imprimer une puissante impulsion à notre grande industrie sidérurgique. Les richesses minières du bassin d'Esch furent dès lors exploitées sur une plus large échelle, le nombre des hauts-fournaux et laminoirs s'accrut, le charbon de terre et le coke furent substitués au charbon de bois dans le traitement du minerai de fer, et, peu à peu, notre production en fonte et en fer devint une des plus importantes en Europe.

Il était naturel que cet essor prodigieux de l'activité industrielle et le développement du commerce intérieur et extérieur augmentèrent sensiblement les revenus de l'État et des communes. Le chiffre de la population s'éleva rapidement. De 163,000 habitants qu'il était lors de la séparation de 1839, il monta en un quart de siècle à plus de 250,000. L'aisance et le bien-être général s'accrurent au point que l'existence de certaines catégories d'ouvriers fut plus large que celle de nombreux bourgeois vers 1850. Enfin le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse marchait de pair avec le développement matériel.

Cette marche ascensionnelle de notre pays dans la voie du progrès et de la prospérité faillit être subitement arrêtée et notre existence nationale même être mise en question par les événements qui se passèrent en Allemagne et en France, de 1866 à 1871.

En 1866, la guerre, qui éclata entre l'Autriche et la Prusse à propos de la question du Schleswig-Holstein, amena la dissolution de l'édifice vermoulu de la Confédération germanique

[1] Une sorte d'illustration du célèbre vers d'Horace : *Ille terrarum mihi praeter omnes angulus ridet.*

et la réorganisation politique de l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse. Pendant la lutte, le Grand-Duché avait gardé une attitude de stricte neutralité. Son représentant à la Diète germanique s'était retiré officiellement, après que le gouvernement de Berlin par dépêche du 5 avril 1866 eût déclaré



Guillaume III.

formellement que la neutralité du Grand-Duché serait respectée. Après le traité de Prague (23 août), notre pays n'entra pas dans la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord, et, par ce fait même, il recouvra la plénitude de ses droits de souveraineté et son entière indépendance.

Ce fut pourtant en ce moment précis que cette indépendance courut les plus grands dangers. Après la paix de

Prague, l'empereur Napoléon III, qui, par son attitude pendant la guerre, avait rendu possible l'écrasement de l'Autriche et les accroissements territoriaux très considérables de la Prusse, demanda à Bismarck la cession du Palatinat rhénan et de Mayence; puis, à la suite du refus catégorique du chancelier allemand, il s'adressa au roi des Pays-Bas, Guillaume III, pour obtenir de lui, moyennant une indemnité pécuniaire, la cession du grand-duché de Luxembourg à la France.

Guillaume III répondit à ces ouvertures qu'il ne pouvait entrer dans les vues de Napoléon, sans avoir consulté la population luxembourgeoise et s'être assuré du consentement des puissances signataires du *traité des vingt-quatre articles* et en particulier de celui de la Prusse, qui possédait, depuis 1815, le droit de garnison dans la forteresse de Luxembourg. Lorsque Bismarck apprit ces pourparlers entre Paris et La Haye, il protesta hautement contre toute annexion du Grand-Duché à la France, qui était „une terre allemande", disait-il, et il invoqua lui aussi les stipulations du traité de 1839.

Cette attitude intransigeante du chancelier allemand froissa vivement Napoléon III. Ne pouvant obtenir ce qu'il désirait, il contesta à la Prusse le droit de tenir garnison dans la ville de Luxembourg, qui avait cessé d'être forteresse fédérale. La guerre semblait inévitable; des deux côtés on s'y préparait. Heureusement, grâce aux efforts de Guillaume III et du prince Henri et à leur intervention auprès du tsar de Russie, leur parent, le danger fut conjuré, et les difficultés pendantes entre la France et l'Allemagne furent aplanies.

Un congrès se réunit à Londres et, le 11 mai 1867, les plénipotentiaires de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Prusse et de la Russie déclarèrent *que le grand-duché de Luxembourg serait un État indépendant, perpétuellement neutre et placé sous la protection collective des puissances signataires du traité.* En même temps ils ordonnèrent le départ de la garnison prussienne, casernée dans la ville de Luxembourg, et le démantèlement de cette forteresse.

Le dernier bataillon de la garnison prussienne, qui appartenait au 88e régiment d'infanterie, quitta Luxembourg dans la matinée du 9 septembre 1867. L'après-midi du même jour, à deux heures et demie, les deux bataillons de chasseurs luxembourgeois y firent leur entrée par la



Le Prince Henri des Pays-Bas.

Porte-Neuve, aux acclamations de la foule. Le soir, pour la première fois depuis des siècles, le corps de garde de la Place d'armes fut occupé par des troupes indigènes. Cette prise de possession symbolisait en quelque sorte, dit M. Joris, la fin de la domination étrangère, l'autonomie et la délivrance du pays.

Le traité du 11 mai 1867 est sans contredit, une des dates les plus mémorables de notre histoire nationale[1]. Grâce aux décisions de la conférence de Londres, grâce à notre situation d'État perpétuellement neutre, placé sous le protectorat de toutes les grandes puissances européennes, la *guerre franco-allemande* (1870-1871) ne fit qu'effleurer nos frontières, et nous n'y jouâmes d'autre rôle que celui de prodiguer nos secours et nos soins aux blessés et aux malades des deux nations belligérantes.

Une prétendue violation des devoirs de neutralité amena toutefois des difficultés avec le gouvernement de Berlin. Celui-ci demanda que le Grand-duché cédât à l'Allemagne l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, qui était aux mains de la Compagnie française de l'Est, ainsi que l'administration de nos postes et télégraphes. L'émoi fut grand à Luxembourg. Une note comminatoire du chancelier allemand jeta la panique dans tout le pays. Cependant, en présence de l'attitude ferme et digne de notre ministre d'État, *M. Emmanuel Servais*, qui faisait observer que les prétentions de l'Allemagne étaient contraires au traité de Londres du 11 mai, Bismarck n'insista plus; mais, quelques mois plus tard, par le traité de Francfort (mai 1871), qui termina la guerre franco-allemande, il obtint du gouvernement de la République française que la Compagnie de l'Est renonça, en faveur de l'empire allemand, à ses droits sur les lignes qui constituaient le réseau Guillaume-Luxembourg[2].

Les années qui suivirent la guerre franco-allemande ne furent signalées par aucun évènement remarquable dans la vie extérieure du Grand-Duché. „Il continua sa paisible existence sous le gouvernement plus nominal que réel de Guillaume III et sous la direction effective de son frère, le prince Henri", qui n'avait d'autre souci que de faire progresser le pays et de défendre ses intérêts tant matériels que moraux.

---

[1] Les malheurs de la guerre, qui sévit depuis 1914 sur toute l'Europe, ne nous ont pas permis de célébrer, en 1917, comme il aurait convenu, le cinquantième anniversaire de cette date.

[2] Paragraphe 6 de l'article Ier additionnel au traité de Francfort, signé le 10 mai 1871. — A la suite d'une convention intervenue postérieurement, le 11 juin 1872, entre le gouvernement luxembourgeois et l'empire allemand, l'exploitation du réseau Guillaume-Luxembourg a été rattachée à l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dont le siège est à Strasbourg.

C'est pendant ces années de paix, où notre indépendance politique se consolida, que la situation religieuse du Grand-Duché fut également réglée d'une façon définitive. Au cours des siècles précédents, depuis le règne de Philippe II, différentes tentatives avaient été faites pour l'érection d'un évêché à Luxembourg[1]. Elles avaient toutes échoué à cause de l'opposition ouverte ou latente de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Liège, dont relevait, à cette époque, la plus grande partie de notre pays. La création du vicariat apostolique, en 1842, ne pouvait être considérée que comme une mesure transitoire. Le 27 juin 1870, le



Princesse Amélie de Saxe-Weimar.

vicariat fut enfin érigé en évêché par ***motu proprio*** du pape Pie IX. La loi, agréée par le Gouvernement et par la Chambre des députés, fut sanctionnée par Guillaume III, en avril 1872. Mgr N. Adames fut le ***premier évêque de Luxembourg***.

En 1872, le prince Henri eut le malheur de perdre son auguste épouse, la princesse *Amélie de Saxe-Weimar*, qui avait été sa précieuse collaboratrice dans son œuvre souvent

---

[1] Sous Philippe II, Albert et Isabelle, Philippe V, Charles VI et Marie-Thérèse.

difficile et ingrate. Par ses qualités d'esprit, autant que par sa charité envers les pauvres et par ses vertus familiales, la princesse avait su se concilier à un haut degré les sympathies des Luxembourgeois[1].

Sept ans plus tard, le „bon“ prince lui-même fut enlevé trop tôt à sa patrie adoptive. Il mourut, le 13 janvier 1879, au château de Walferdange, où, depuis son élévation au poste de Prince-Lieutenant du Grand-Duché, il résidait pendant plusieurs mois de l'année. Sa disparition fut une perte immense pour le pays.

Le prince Henri avait eu la satisfaction de présider au développement pacifique de notre patrie. Ce fut sous son administration que les traités douaniers avec le *Zollverein*, source féconde de revenus pour nos finances, furent renouvelés, et qu'un vaste réseau de chemins de fer, le *„Guillaume-Luxembourg“* et le *„Prince-Henri“*, fut créé. Grâce à sa politique prudente et à l'habileté des ministres dont il s'était entouré, nous avons échappé aux dangers imminents qui nous menaçaient pendant les périodes critiques de 1867 et de 1870. Associé à toutes nos patriotiques émotions, il confondait, pour ainsi dire, dans sa pensée les destinées du Grand-Duché avec les siennes, et son cœur vibrait à l'unisson du nôtre dans les heures de tristesse et de découragement comme dans les heures d'exaltation nationale.

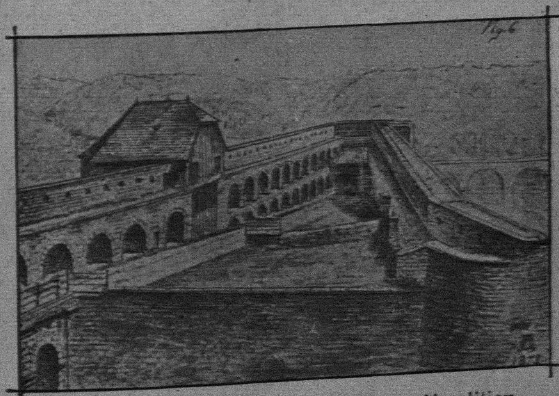
A l'occasion d'un banquet de la Chambre des députés, le 5 octobre 1875, il s'exprima ainsi: „Dans la triste période de 1867, où l'on croyait un instant que tout était perdu, j'ai cruellement souffert pour votre pays. Quand j'ai su que le danger approchait, j'ai fait tous les efforts possibles pour conserver au pays ce qui lui était cher, et, lorsque j'ai su que vous étiez sauvés, j'ai compris qu'on pouvait mourir de joie.“

Après la mort de son frère, Guillaume III prit lui-même en mains la haute direction des affaires du Grand-Duché. Pour se convaincre personnellement de l'état intérieur du pays, qu'il n'avait plus revu depuis 1841, alors qu'il était encore prince d'Orange, il y fit plusieurs voyages, soit seul,

[1] Un monument lui a été élevé, en 1876, par souscription nationale dans une des avenues du parc de Luxembourg.

soit accompagné de la reine Emma[1] et de son second fils Alexandre.

Au cours d'une de ces visites, en 1883, il fut accueilli à Trois-Vierges par les autorités du pays. Il prononça alors ces belles paroles: „Bonjour, mes chers Luxembourgeois toujours fidèles. Je suis heureux de me trouver au milieu de vous.“ Le 21 mai, il fit son entrée solennelle dans la capitale au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Ce fut à la suite de cette visite que le grand-duc, touché par les doléances de la bourgeoisie de Luxembourg et désireux de lui témoigner



Les fortifications du Bock avant leur démolition.

sa satisfaction pour la réception si chaleureuse qu'elle lui avait faite, déclara officiellement aux puissances signataires du traité du 11 mai 1867, que le démantèlement de la forteresse était effectué et que Luxembourg était „convertie en ville ouverte.“

Débarrassée de la ceinture de remparts, de redoutes et de bastions, qui l'enserrait et l'étreignait de toutes parts depuis des siècles, la ville se répandit fébrilement vers la banlieue et prit un développement qui dépassa les prévisions des plus optimistes. La population civile qui, en 1866, était à peine de 13000 âmes, monta rapidement à 20000. Des quartiers neufs surgirent, pour ainsi dire, du sol, et les faubourgs du Grund, de Pfaffenthal et de Clausen s'unirent plus étroitement à la ville.

[1] Emma, princesse de Waldeck-Pyrmont, que le roi épousa en décembre 1878, après la mort de sa première femme, Sophie de Wurtemberg, décédée en juin 1877.

haute, dont ils avaient été séparés jusqu'alors par de multiples barrières, fossés et autres obstacles, qui entravaient la facilité des communications.

Les dernières années du règne de Guillaume III furent assombries par de nouveaux deuils dans la famille souveraine. Cinq mois après le décès de son frère Henri, le roi perdit l'aîné de ses fils, le *prince d'Orange*, l'héritier présomptif de la couronne (juin 1879). Ce fut ensuite le tour du *prince Alexandre,* devenu prince royal à la mort de son frère aîné.[1] Avec lui disparut l'espoir de voir continuer la lignée masculine de l'illustre maison d'Orange-Nassau. De son second mariage avec la princesse *Emma de Waldeck-Pyrmont* Guillaume III n'avait, en effet, qu'une fille, *Wilhelmine;* lui-même, atteint depuis plusieurs années d'un mal inexorable, mourut le 23 novembre 1890.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'Acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815.
La Révolution belge et les partis dans le Grand-Duché.
Le deuxième et le troisième démembrement.
La Constituante de 1848 et son œuvre.
L'entrée du Grand-Duché dans le Zollverein.
L'affaire du Luxembourg.
Le traité de Londres du 11 mai 1867.
Le pacte de famille nassovien.

---

[1] Guillaume III avait eu trois fils de son mariage avec Sophie de Würtemberg; le premier était déjà mort en bas âge.

2. La Dynastie de Nassau-Weilbourg.

Adolphe Ier (1890-1905).

La mort de Guillaume III, dernier rejeton mâle de la branche cadette ou Ottonienne de la Maison de Nassau, rompit le dernier lien qui rattachait encore notre pays à la Hollande. Tandis que la fille unique du monarque défunt, *Wilhelmine*, lui succéda sur le trône néerlandais, le chef de la branche aînée ou Walramienne, le duc *Adolphe de Nassau*[1], fut proclamé grand-duc de Luxembourg en vertu du pacte de famille des Nassau[2] et de l'article III de la constitution luxembourgeoise.

Dès le 11 avril 1889, lorsque le roi Guillaume III se trouva, par suite de son état de santé alarmant, dans l'impossibilité de gouverner, le duc Adolphe, en sa qualité de plus proche agnat du souverain, avait été appelé à la régence du Grand-Duché. Répondant à l'allocution du président de la Chambre, M. Ch. Simons, il dit: „A partir de ce jour, je suis, comme vous, Luxembourgeois du fond de mon cœur. Mon désir sincère est de travailler avec vous au bonheur et au progrès intellectuel et moral de notre patrie commune, au développement de ses libres institutions, ainsi qu'à *la consolidation de son autonomie et de son indépendance vis-à-vis de l'Europe.*" — Peu de temps après une amélioration dans l'état de Guillaume III mit fin à la régence; mais, le 5 novembre 1890, une rechute du roi ramena le duc Adolphe à Luxembourg comme régent du Grand-Duché. Cette seconde régence ne dura pas même trois semaines. Le 23 novembre, Guillaume mourait et, le 23 juillet 1891, le grand-duc Adolphe Ier fit son entrée solennelle dans sa capitale.

---

[1] Né à Biebrich, le 24 juillet 1817, il avait succédé en 1839, à son père Guillaume dans le gouvernement du duché de Nassau. Dépossédé de son duché en 1866, à la suite de la défaite de l'Autriche, dont il avait été l'allié, il s'était retiré à Vienne. De son mariage avec la princesse Adelaïde d'*Anhalt-Dessau*, il avait deux enfants, un fils, le prince *Guillaume*, et une fille, la princesse *Hilda*, mariée au prince héritier (aujourd'hui grand-duc) de Bade.

[2] Ce pacte, conclu en 1783 entre les quatre branches de la Maison de Nassau, qui existaient alors, était une sorte de contrat de société, par lequel les différentes branches s'assuraient mutuellement leurs possessions et acquisitions respectives, en cas d'extinction de l'une ou de l'autre. Les stipulations, concernant le Luxembourg, en furent confirmées par l'acte final du Congrès de Vienne (art. 71) et par deux conventions, conclues entre les divers agnats de la Maison de Nassau, le 14 juillet 1814 et le 27 juin 1839.

Malgré ses soixante-treize ans Adolphe se voua, dès son avènement, avec zèle et dévouement aux affaires du



Adolphe I[er] et Adelaïde.

pays. Souverain constitutionnel, il se plaça en dehors et au-dessous des partis politiques, bornant son ambition à être utile à tous et à contribuer à la prospérité du pays, auquel ses destinées étaient désormais indissolublement liées.

Lorsque plus tard ses forces physiques déclinèrent, il se déchargea du poids du gouvernement sur son fils, le prince Guillaume, à qui il conféra le titre de Lieutenant-Représentant (4 avril 1902). Trois ans plus tard, le 14 novembre 1905, le vénérable souverain expira à l'âge de quatre-vingt-huit ans, au château de Hohenbourg en Bavière[1].

Guillaume IV (1905-1912).

Le fils unique d'Adolphe lui succéda sous le nom de *Guillaume IV*[2]. Par sa bonhomie, la cordialité de son accueil et l'intérêt sincère qu'il témoignait au bien-être du pays, il avait gagné, dès avant son avènement, les sympathies dans les rangs les plus élevés comme les plus humbles de la population. Lors de la prestation du serment constitutionnel au château de Hohenbourg, il adressa à la députation de la Chambre luxembourgeoise ces belles paroles: „Dites à tous les Luxembourgeois que ma vie entière appartient à notre chère patrie. C'est dans ce sens que je fais mienne la fière devise de notre comte Jean l'Aveugle: *„Ich dien!"* Et, en prenant possession du pouvoir, à Luxembourg, il dit: „Les Luxembourgeois n'ont jamais marchandé leur dévoué concours à la couronne. Je compte sur leur appui. Et ainsi, la main dans la main, nous aborderons en commun les graves problèmes que soulève aujourd'hui le développement toujours croissant de l'État moderne."

Ces graves problèmes, auxquels le grand-duc faisait allusion, c'étaient notamment les questions qui se rattachaient aux conditions d'existence des classes ouvrières. Déjà sous le règne d'Adolphe, la Chambre des députés avait voté deux lois d'assistance ouvrière, organisant des *caisses d'assurance*

---

[1] Ses restes mortels furent transférés plus tard au caveau de ses ancêtres, à Weilbourg (Nassau).

[2] Né au château de Biebrich (duché de Nassau), le 22 novembre 1852. Lieutenant-colonel au service de l'Autriche, lorsque son père fut appelé à la succession du Grand-Duché, il quitta le service et se fixa au château de Berg.

contre les maladies[1] *et contre les accidents.*[2] Guillaume IV se préoccupa de continuer l'œuvre de son père, ayant pour but de soutenir ceux qui peinent et qui souffrent. Il accorda sa protection efficace à toutes les institutions publiques et privées qui se vouaient à cette tâche. Des travaux d'utilité générale, entrepris par tout le pays, furent encore une façon de venir en aide aux classes déshéritées. En 1906, la loi sur les *habi-*



Le Grand-duc Guillaume IV.

tations à bon marché[3] et, en 1911, la création d'une *caisse de retraite pour les vieillards et les invalides*[4] complétèrent la législation sociale, inaugurée sous le règne précédent.

[1] Loi du 31 juillet 1901.
[2] Loi du 25 avril 1902 et du 23 décembre 1904.
[3] Loi du 29 mai 1906.
[4] Loi du 6 mai 1911.

Malheureusement, il ne fut pas donné au noble et infortuné prince de se consacrer longtemps aux intérêts du pays qu'il aimait. Le 25 février 1912, il expira au château de Berg, après une longue et pénible agonie, pendant laquelle sa noble épouse, la grande-duchesse *Marie-Anne*, le soigna avec un inlassable dévouement et une abnégation sublime. Avec lui



Marie-Anne.

s'éteignit la descendance masculine de l'illustre Maison de Nassau, dont les origines remontent au XI[e] siècle.

De son mariage avec la princesse *Marie-Anne de Bragance-Löwenstein*, fille du roi Dom Miguel I[er] de Portugal, Guillaume IV laissait six filles[1]. Dès le 16 avril 1907, n'espérant plus d'avoir un héritier mâle, il avait promulgué un

[1] *Marie-Adelaïde*, née le 14 juin 1894; *Charlotte*, née le 23 janvier 1896; *Hilda*, née le 15 février 1896; *Antonie*, née le 7 octobre 1899; *Elisabeth*, née le 7 mars 1901 et *Sophie*, née le 14 février 1902.

nouveau statut de famille, aux termes duquel sa fille aînée, la princesse *Marie-Adelaïde*[1], était déclarée héritière présomptive de la couronne. La loi salique, qui avait réglé jusqu'alors la succession au trône grand-ducal, était ainsi virtuellement abolie. La Chambre des députés, par son vote du 6 juillet 1907, ratifia le nouveau droit successoral par quarante-et-une voix contre sept, malgré les réclamations d'un cousin de Guillaume IV, le *comte de Meremberg*, issu du mariage morganatique du prince *Nicolas de Nassau*, frère puîné d'Adolphe, avec une dame russe, fille du poète Pouschkine.

Marie-Adelaïde.

Comme Marie-Adelaïde était encore mineure à la mort de son père, la grande-duchesse Marie-Anne conserva d'abord la régence, qui lui avait été déférée, dès le 13 novembre 1908, à la suite de la grave maladie de son époux, le grand-duc Guillaume.

Ce ne fut que le 18 juin 1912 — quatre jours après qu'elle eut atteint sa majorité — que la jeune et gracieuse souveraine fit son entrée dans la capitale. C'était une journée de soleil radieux. La ville était en fête. Au fracas des canons se mêlaient la voix des cloches, qui sonnaient à toute volée, et les vivats éclatants de la foule, qui acclamait la fille de Guillaume IV, la *première grande-duchesse née sur le sol luxembourgeois.* Ce fut une longue ovation ininterrompue et d'autant plus impressionnante qu'elle était toute spontanée.

Dans le discours du trône, que Marie-Adelaïde prononça à la Chambre des députés après avoir prêté le serment constitutionnel, elle dit:

„J'ambitionne, comme le veut le serment que je viens de prêter, le titre d'un bon souverain; je promets de m'intéresser à tous, d'être bonne et secourable.“ Puis, parlant de la tâche qui incombe au souverain, et rappelant la maxime de l'empereur Henri VII, père de Jean l'Aveugle: *Judicate juste!*

[1] Née au château de Berg, elle est, en effet, depuis Jean l'Aveugle, le premier souverain du pays, né dans le Grand-Duché.

elle ajouta: „C'est le désir de juger conformément aux exigences de la justice et de l'équité qui inspirera tous mes actes. Le droit et l'intérêt général seuls me guideront.“ Et sa parole



Marie-Adelaïde.

finale fut une nouvelle affirmation de son patriotisme: „J'aime mon pays. Je suis heureuse et fière de porter son nom et sa couronne. Je n'ambitionne d'autre joie que de le servir et d'assurer sa prospérité. C'est à la main d'une jeune

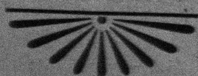
fille qu'aujourd'hui la garde du drapeau est confiée. Je le tiendrai haut et ferme et, avec l'aide de Dieu, je lutterai pour son honneur. Fille des Nassau, de même que mes ancêtres, je serai fidèle à la noble devise de notre antique maison: *„Je maintiendrai!"*

Ces paroles d'une si belle et fière envolée eurent un profond retentissement d'un bout à l'autre du pays.

C'est dans le mutuel attachement du chef de l'État et du peuple, dans leur confiance réciproque et dans leur collaboration commune, que résident le bonheur et l'avenir d'une nation. Associée, depuis son enfance à toutes les patriotiques émotions du pays qui l'a vu naître, Marie-Adelaïde suivra l'exemple des grands souverains de sa Maison, qui ont fondé notre indépendance. Elle continuera leurs traditions et tiendra à honneur de réaliser le généreux programme que son père avait tracé au début de son règne et qu'il lui a légué, en quelque sorte, comme son testament.

De son côté le peuple luxembourgeois, dans les tragiques complications et les angoisses de l'heure présente, ressent plus que jamais le besoin de se serrer étroitement autour du trône, qui est la meilleure et la plus sûre sauvegarde de ses libres institutions et de son indépendance. Comme sa jeune et vaillante grande-duchesse, il a foi en son avenir; il espère comme elle qu'avec l'aide de Dieu sa chère petite patrie, qui a subi les vicissitudes les plus diverses et les bouleversements les plus imprévus durant son existence politique dix fois séculaire, sortira, une fois encore, sain et sauf de l'épouvantable cataclysme qui, depuis près de quatre ans, ébranle toute l'Europe jusque dans ses fondements.

Fluctuat nec mergitur!



Revision chronologique des principaux événements.

I. Les Temps anciens.

Avant Jésus-Christ.

Époque celtique.

VIe siècle. Établissement des *Celtes* en Gaule.
Les *Belges*, un rameau celtique, occupe le nord de la Gaule.
Les *Trévires*, une tribu des Belges, se fixent entre le Rhin et la Meuse.

Époque gallo-romaine (53 av. J.-C. – 450 apr. J.-C.)

58-51 *Jules César* fait la conquête de la Gaule.
53 Son légat *Labiénus* soumet les Trévires.

Après Jésus-Christ.

vers 260 Des bandes d'Alamans et de Francs envahissent la région arrosée par la Moselle et ses affluents. Pour les arrêter, l'empereur *Gallienus*, un des „Trente Tyrans", y fait construire une série de castels, entre autres celui qui se dressait sur les rochers du Bock et fut appelé par les Francs *Lucilinburhuc*.
371 Invasion des *Huns* en Europe. Commencement de la grande migration des peuples.
406 Migration des *Suèves*, des *Alains* et des *Vandales*.
451 Invasion des Huns en Gaule sous Attila.
Bataille des *Champs catalauniques*.
Établissement définitif des *Francs Ripuaires* des deux côtés de la Moselle.
476 Fin de l'empire romain d'Occident.

Époque franque.

481-511 *Clovis*, roi des Francs Saliens (Tournai) fait la conquête de la plus grande partie de la Gaule et réunit toutes les tribus franques sous son sceptre.
496 Conversion de Clovis.
687-714 *Pépin d'Herstal*, maire du palais.
698 *Saint Willibrord* fonde l'abbaye d'Echternach.
vers 700 *Plectrude*, épouse de Pépin d'Herstal, fonde l'abbaye d'*Andagium* (Saint-Hubert).

723 *Charles Martel*, fils de Pépin d'Herstal, fait don à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves de ses terres de *Weimerskirch*, Steinsel, Strassen et Clémency.
751 Son fils, *Pépin le Bref*, se fait sacrer roi des Francs.
768-814 *Charlemagne*, roi des Francs et empereur d'Occident.
843 Traité de *Verdun*. Démembrement de l'empire franc.
870 Traité de *Mersen*. Partage du royaume de Lotharingie.

II. Période Féodale (963-1443).

La Maison des comtes d'Ardenne (963-1136).

963-998 *Sigefroid*, fils de Wigeric, acquiert par échange le castel de *Lucilinburhuc* et devient ainsi le premier comte de Luxembourg.
998-1027 *Henri Ier*.
1027-1047 *Henri II*.
1047-1056/9 *Giselbert*.
1050 Construction de la seconde enceinte de la ville de Luxembourg.
1056/9-1086 *Conrad Ier*.
1183 Fondation de l'abbaye bénédictine de Münster (Altmünster).
1086-1096 *Henri III*
1096-1128/9 *Guillaume*.
1128/9-1136 *Conrad II*.

La Maison de Namur (1136-1247).

1136-1196 *Henri IV* l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg.
1155 Acquisition de Grevenmacher.
1186 Naissance d'Ermesinde, fille d'Henri IV.
1194 Bataille de Noville-sur-Mehaigne.
1196-1247 *Ermesinde*.
1197-1799 Thibaut de Bar, premier mari d'Ermesinde, reconquiert pour elle une partie du comté de Namur.
1214 Ermesinde épouse en secondes noces Waleran de Limbourg. Réunion du marquisat d'Arlon au comté de Luxembourg. Fondation de l'abbaye cistercienne de Clairefontaine.
1223 Fondation du couvent des Franciscains (Cordeliers ou Récollets), à Luxembourg.
1225 Mort de Waleran de Limbourg.
1231 Fondation du couvent des Dominicaines de Marienthal.
1234 Fondation de l'abbaye bénédictine de Bonnevoie et du couvent du St-Esprit à Luxembourg.
1235 Fondation de l'abbaye cistercienne de Differdange.
1236 Echternach reçoit des lettres de franchise.
1239 Affranchissement de Thionville.
1244 Affranchissement de Luxembourg.

Dynastie de Luxembourg-Limbourg (1247-1437).

1247-1281 *Henri V le Blondel*.
1252 Grevenmacher est dotée d'une charte d'affranchissement.
1263-1265 Nouvelle guerre contre Namur.
1264 Le comte de Vianden devient vassal de celui de Luxembourg.
1270 Croisade d'Henri V.
1275-1278 Guerre de la Vache.
1281-1288 *Henri VI*.
1283-1288 Guerre de la succession de Limbourg. – Bataille de Wœringen.
1288-1319 *Henri VII*.
1292 Son mariage avec Marguerite de Brabant. Fondation du couvent des Dominicains à Clausen.
1302 Guerre contre Trèves.
1308 Élection de Baudouin, frère d'Henri VII, comme archevêque de Trèves.
1308 Élection d'Henri VII comme empereur d'Allemagne.
1309 Son couronnement à Aix-la-Chapelle. Il fonde l'hôpital de Saint-Jean au Grund (Luxembourg).
1310 Mariage de son fils Jean avec Elisabeth, l'héritière du royaume de Bohême.
1310-1313 Expédition d'Henri VII en Italie.
1310-1346 *Jean l'Aveugle*.
1320 Jean fait entourer Diekirch d'une enceinte fortifiée.
1322 Bataille de Mühldorf.
1324-1327 Guerre contre Metz.
1328 Guerre contre le comte de Flandre. Bataille de Cassel.
1328-1345 Expéditions de Jean contre les Lithuaniens.
1330-1333 Guerre d'Italie.
1332 Acquisition de la prévôté de Bastogne.
1334 Jean épouse en secondes noces Béatrix de Bourbon.
1340 Voyage de Jean à Montpellier: il devient aveugle.
1340 Testament de Jean. Fondation de la Schobermesse.
1346 Élection de son fils aîné, Charles, à l'empire. Mort héroïque de Jean à Crécy.
1346-1352 *Charles IV*, empereur d'Allemagne (1346-1378).
1349 La peste asiatique ravage notre pays.
1352 Mariage de Wenceslas, frère cadet de Charles IV, avec Jeanne de Brabant.
1353-1383 *Wenceslas Ier* (1353-1383).
1354 Érection du comté de Luxembourg en duché.
1356 La Bulle d'or luxembourgeoise.
1364 Acquisition du comté de Chiny.
1378 Testament de Wenceslas Ier.
1383-1419 *Wenceslas II*, empereur d'Allemagne (1378-1400).

1384 Wenceslas à Luxembourg: il confère à la ville le droit de haute justice.
Achèvement de la troisième enceinte de Luxembourg.
1388 Wenceslas cède, sous forme d'engagère, le duché de Luxembourg à son cousin, *Jost de Moravie.*
1400 Déposition de Wenceslas comme empereur d'Allemagne.
1402-1407 Louis d'Orléans engagiste du duché.
1411 Wenceslas transmet l'engagère du duché à sa nièce, *Elisabeth de Gœrlitz.*
1419-1437 *Sigismond,* empereur d'Allemagne (1410-1437).
1437-1439 *Albert II d'Autriche.*
1439-1443 *Guillaume de Saxe.*
1441 Traité de Hesdin, par lequel Elisabeth de Gœrlitz cède ses droits sur le duché de Luxembourg à son neveu, le au duc de Bourgogne, *Philippe le Bon.*
1443 Emeute à Luxembourg; fuite d'Elisabeth de Gœrlitz à Dijon.
21-22 novembre, prise de Luxembourg par les Bourguignons.
29 décembre, traité de Munster entre Guillaume de Saxe et Philippe le Bon, par lequel le premier renonce à ses prétentions sur le duché.

III. Les dominations étrangères (1443-1815).

Domination bourguignonne (1443-1506).

1443-1467 *Philippe le Bon.*
1443 Châtiment infligé à la ville de Luxembourg.
1444 Institution du Conseil de gouvernement.
1451 Mort d'Elisabeth de Gœrlitz.
1467-1477 *Charles le Téméraire.*
1473 Érection du Grand Conseil de Malines.
1477 Mort de Charles le Téméraire à la bataille de Nancy.
1477-1482 *Marie de Bourgogne* et *Maximilien d'Autriche.*
1479 Coup de main du duc d'Amboise contre Luxembourg.
Bataille de la „Verte Vallée."
1481 Démantèlement du château de Hespérange.
1482-1506 *Philippe le Beau.*
1496 Mariage de Philippe le Beau avec Jeanne de Castille. Réunion du duché de Luxembourg et des Pays-Bas avec l'Espagne.
1500 Naissance de Charles-Quint.

Domination espagnole (1506-1714).

1506-1555 *Charles-Quint,* empereur d'Allemagne (1519-1556).
1531 Érection du Conseil provincial.
1542 30 août, la ville de Luxembourg tombe aux mains des Français par capitulation: le 9 septembre, elle est reprise par René de Nassau.

1543 Nouvelle capitulation de Luxembourg.
Destruction de l'abbaye d'Altmunster et de l'ancien château de Sigefroid sur le Bock.
Entrée de François Ier, roi de France, à Luxembourg.
1545-1604 Pierre-Ernest de Mansfeld, gouverneur du duché de Luxembourg.
1555 Abdication de Charles-Quint à Bruxelles.
1555-1598 *Philippe II.*
1559 Traité de Cateau-Cambrésis.
1563 Construction du château de Mansfeld à Clausen.
Reconstruction de l'hôtel de ville (palais grand-ducal actuel), achevé vers 1572.
1572 Négociations infructueuses concernant l'érection d'un évêché à Luxembourg.
1593 Incursions de flibustiers hollandais.
1594 Établissement de l'ordre des Jésuites à Luxembourg.
1596 Nouvelles incursions des Hollandais.
1597 Coup de main du maréchal de Biron contre la ville de Luxembourg.
1598 Cession des Pays-Bas espagnols par Philippe II à sa fille *Isabelle* et à son époux, l'archiduc *Albert d'Autriche.*
1598-1621 *Albert* et *Isabelle.*
1599 Inauguration d'Albert et d'Isabelle, à Bruxelles. Ils confirment aux députés luxembourgeois le droit de prêter le serment d'hommage en langue allemande, debout et en levant un seul doigt.
1603 1er octobre. Inauguration du collège des Jésuites à Luxembourg.
1604 Mort du comte Pierre-Ernest de Mansfeld.
1609-1621 Trêve de douze ans.
1611 Édit perpétuel d'Albert et d'Isabelle.
1621-1665 *Philippe IV.*
1625 Le P. Brocquart S. J. fonde sur les glacis la célèbre chapelle de N.-D. de Luxembourg, Consolatrice des affligés.
1635 Coup de main du comte d'Embden, gouverneur du duché, sur Trèves. Richelieu déclare la guerre à l'Espagne.
1636 Excès des troupes de Piccolomini. Famine et peste.
1638-1648 Jean Beck, gouverneur du duché de Luxembourg.
1648 Traité de Westphalie. Fin de la guerre de Trente ans.
1657 Défense de la ville de Montmédy par Jean d'Allamont de Malandry.
1659 Traité des Pyrénées. *Premier démembrement de notre pays.*
1665-1700 *Charles II.*
1666 La Sainte Vierge élue patronne et protectrice de Luxembourg.
1667 Trahison de P. Pillard.

1678 Nouvelle conspiration de quatre officiers de la garnison.
1683 Bombardement de Luxembourg par le maréchal Créqui.
1684 Siège de Luxembourg par Créqui et Vauban. Capitulation de la ville (4 juin).
1684-1697 *Louis XIV.* Première occupation du pays par la France.
1687 Entrée solennelle de Louis XIV à Luxembourg.
1697 Traité de Ryswick.
1698 Évacuation de la forteresse de Luxembourg par les Français.
1700-1711 *Philippe V d'Anjou.*
1701-1714 Guerre de la succession d'Espagne.
1704 Établissement de la poste aux lettres dans notre pays.
1705 Marlborough, campé entre Sierck et Rettel, menace la forteresse de Luxembourg.
1709 Hiver d'une rigueur excessive.
1711 Cession du duché de Luxembourg à Maximilien Emmanuel de Bavière.
1711-1714 *Maximilien-Emmanuel.*
1713 Traité d'Utrecht.
1714 Traités de Rastadt et de Bade.

Domination autrichienne (1715-1795).

1714-1740 *Charles VI.*
vers 1720 La culture de la pomme de terre est introduite dans notre pays.
1722 Introduction du service des postes et messageries.
1723 Les états luxembourgeois adoptent la Pragmentique Sanction de Charles VI.
1726-1740 Grands travaux de fortifications à Luxembourg.
1733 La conspiration des poudres luxembourgeoise.
1735 Construction du Pont du château.
1740-1780 *Marie-Thérèse.*
1740-1748 La guerre de la succession d'Autriche.
1756-1763 La Guerre de Sept ans.
1766 Établissement du cadastre de Marie-Thérèse.
1773 Suppression de l'ordre des Jésuites par le pape Clément XIV.
1774 Marie-Thérèse fait don à la ville de Luxembourg de l'église et du collège des Jésuites.
1780-1790 *Joseph II.*
1781 Édit de tolérance.
Visite de Joseph II à Luxembourg.
1783 Suppression des ordres monastiques contemplatifs.
1786 Création d'un séminaire général à Louvain et d'un séminaire filial à Luxembourg.
1787 Division des Pays-Bas autrichiens en neuf cercles.
Suppression des anciens tribunaux, qui sont remplacés par une juridiction à trois instances.

1789-90 Révolution brabançonne.
1789 Commencement de la Révolution française.
1790-1792 *Léopold II.*
1792-1795 *François II.*
1792 Déclaration de guerre de l'Assemblée législative française à l'empereur Léopold II.
L'armée prussienne, commandée par le duc de Brunswick, traverse notre pays pour entrer en Lorraine.
1793 Prise d'Arlon, destruction de l'abbaye d'Orval par les républicains français.
1794 La tragédie de Dudelange.
1794-1795 Siège de Luxembourg par les Français.
1795 22 juin. Évacuation de la forteresse de Luxembourg par les Autrichiens.

Domination française (1795-1814).

1795 1er octobre. Annexion de notre pays à la France sous le nom de *Département des Forêts.*
Suppression de toutes les institutions de l'ancien régime.
Nouvelle division administrative et judiciaire.
1797 17 octobre. Traité de Campo-Formio. L'Autriche cède les Pays-Bas autrichiens avec le Luxembourg à la France.
1798 Établissement de la loi de la conscription.
La guerre des paysans.
Combat de Clervaux (30 octobre).
1799 Exécution des paysans arrêtés à la suite de la guerre (8 janvier à 20 mai).
Coup d'État du 18 brumaire. *Bonaparte* s'empare du pouvoir en France avec le titre de *Premier Consul.*
1801 15 juillet. Signature du Concordat entre le Premier Consul et Pie VII.
1802 Notre pays est placé dans l'obédience de l'évêché de Metz.
1804 18 mai. *Napoléon Ier*, empereur des Français.
9 octobre. Napoléon visite Luxembourg.
1812 Campagne de Russie.
1813 16, 18, 19 octobre. Bataille de Leipzig.
1814 7 janvier. Les alliés occupent plusieurs parties de notre pays.
15 janvier. Investissement de la forteresse de Luxembourg.
22 février. Tentative d'escalade des Hessois.
14 mars. Notre pays est incorporé provisoirement dans la province du Rhin-Moyen.
13 mai. Les Français évacuent Luxembourg. Occupation de la forteresse par les Hessois.
1814-1815 octobre 1814 à juin 1815. *Congrès de Vienne.*
20 novembre. Occupation de Luxembourg, devenue forteresse fédérale allemande, par une garnison prussienne.

IV. Période d'indépendance nationale

(1815 jusqu'à nos jours).

La dynastie d'Orange-Nassau (1815-1890).

1815-1840 *Guillaume Ier*.

1815 9 juin. L'ancien duché de Luxembourg, élevé au rang de grand-duché, est incorporé, en qualité d'État indépendant et séparé à la Confédération germanique; comme tel il est attribué à Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau et roi des Pays-Bas, à titre de compensation pour la perte de ses domaines patrimoniaux en Allemagne. – Luxembourg forme avec la Belgique et la Hollande le royaume des Pays-Bas.

Deuxième démembrement de notre pays: les territoires à l'est de la Moselle, de la Sure et de l'Our avec 50000 habitants passent la Prusse.

1815 18 juin. Bataille de Waterloo. Napoléon est relégué à l'île de Sainte-Hélène.

20 novembre. La ville de Luxembourg est déclarée forteresse fédérale sous le commandement d'un gouverneur militaire prussien; l'administration civile et la justice, etc. restent réservées au gouvernement hollandais.

1817 Création de l'Athénée de Luxembourg.

1817-1827 Construction de la route de Luxembourg à Marche.

1818 Création d'une école modèle à Luxembourg.

1819 Institution d'une commission d'encouragement de l'enseignement primaire.

1823 Le Grand-Duché est incorporé, au point de vue ecclésiastique, à l'évêché de Namur.

1830 25 août. *Révolution belge.*

18 octobre. Le gouvernement provisoire de Bruxelles déclare le Grand-Duché partie intégrante de la Belgique et prononce la destitution du gouverneur *Willmar,* lequel est remplacé par l'avocat Thorn. Le plat pays reconnaît Léopold Ier comme roi des Belges, la ville de Luxembourg reste fidèle à Guillaume Ier. Arlon devient le siège du gouverneur belge.

31 décembre. Le grand-duché reçoit, en vertu d'un arrêté du roi Guillaume Ier, une administration autonome.

1833 16 décembre. Institution d'un vicaire apostolique (Van der Noot) pour la ville de Luxembourg.

1838 Guillaume Ier signe le *traité* de Londres ou *des vingt-quatre articles,* qui stipule le partage du grand-duché.

1839 19 avril. Le gouvernement belge adhère aussi au traité des vingt-quatre articles. *Troisième démembrement de notre pays.*

De huit districts cinq (le quartier wallon de l'ancien duché) passent à la Belgique, pour former la province belge de Luxembourg.

Abdication de Guillaume Ier.

1840-1849 *Guillaume II*

1841 20 juin. Première visite de Guillaume II dans le Grand-Duché.

12 octobre. Le grand-duché est doté d'une constitution d'états (Ständeverfassung).

29 octobre. Création de l'ordre de la Couronne de chêne.

1842 2 juin. Un bref du pape Grégoire XVI prononce la séparation du grand-duché du diocèse de Namur et son érection en vicariat apostolique.

1843 8 février. Entrée du grand-duché dans l'Union Douanière allemande.

24 février. Loi concernant la division du pays en arrondissements, cantons et communes.

26 juillet. Loi organique sur l'enseignement primaire.

1844 Seconde visite de Guillaume II à Luxembourg.

1845 2 janvier. Inauguration de l'École normale des instituteurs.

31 mai. Inauguration du séminaire ecclésiastique à Luxembourg.

Guillaume visite le pays pour la troisième fois.

1848 Révolution de février à Paris.

16 mars. Troubles à Luxembourg.

14 juin. Promulgation d'une nouvelle constitution.

Réorganisation de l'enseignement moyen et supérieur.

1849-1890 *Guillaume III.*

1850 5 février. Le Prince *Henri des Pays-Bas,* investi du titre de Prince-Lieutenant du Roi Grand-Duc.

1859 Inauguration de la Gare centrale et des lignes ferrées de Luxembourg-Arlon, Luxembourg-Thionville et Luxembourg-Trèves.

1866 Guerre entre l'Autriche et la Prusse.

Dissolution de la Confédération germanique.

1867 Difficultés entre la France et la Prusse au sujet du Luxembourg.

11 mai. *Conférence de Londres:* le Grand-Duché est déclaré État indépendant, perpétuellement neutre, placé sous la garantie collective des grandes puissances européennes.

9 septembre. Le dernier bataillon de la garnison prussienne évacue la forteresse de Luxembourg. Entrée des troupes luxembourgeoises.

1868 Revision de la Constitution.

24 octobre. Fondation de l'Institut R. G. D.

1870 27 juin. Érection de l'évêché de Luxembourg par le pape Pie IX. Mgr Adames, premier évêque de Luxembourg.

1870-1871 Guerre franco-allemande.
3 décembre. Dépêche de Bismarck au sujet d'une prétendue violation de la neutralité.
1872 11 juin. Convention entre le grand-duché et l'empire allemand concernant l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg par l'État allemand.
Mort de la Princesse Amélie de Saxe-Weimar.
1879 13 janvier. Mort du Prince Henri à Walferdange.
1889 11 avril—3 mai. Première régence du duc Adolphe de Nassau.
1890 6—23 novembre. Seconde régence du duc Adolphe de Nassau.
23 novembre. Mort de Guillaume III.
1890-1905 *Adolphe Ier*, grand-duc de Luxembourg.
23 juillet. Entrée solennelle du grand-duc Adolphe à Luxembourg.
1893 21 juin. Mariage du prince héritier Guillaume avec l'infante Marie-Anne de Bragance, au château de Fischhorn, près de Salzbourg.
22 juillet. Entrée solennelle des nouveaux mariés dans la capitale.
1902 4 avril. Le prince Guillaume Lieutenant-Représentant du grand-duc.
1905-1912 *Guillaume IV.*
1907 Le nouveau statut de famille, réglant la succession au trône, est adopté par la Chambre des députés (6 juillet).
1908 Régence de la grande-duchesse Marie-Anne.
Mort de Guillaume IV au château de Berg.
1912 Avènement de la grande-duchesse *Marie-Adelaïde.*
18 juin. Son entrée solennelle à Luxembourg.

Table des Gravures et des Cartes.

Table des Matières.





Imprimerie Gustave Soupert
Luxembourg